

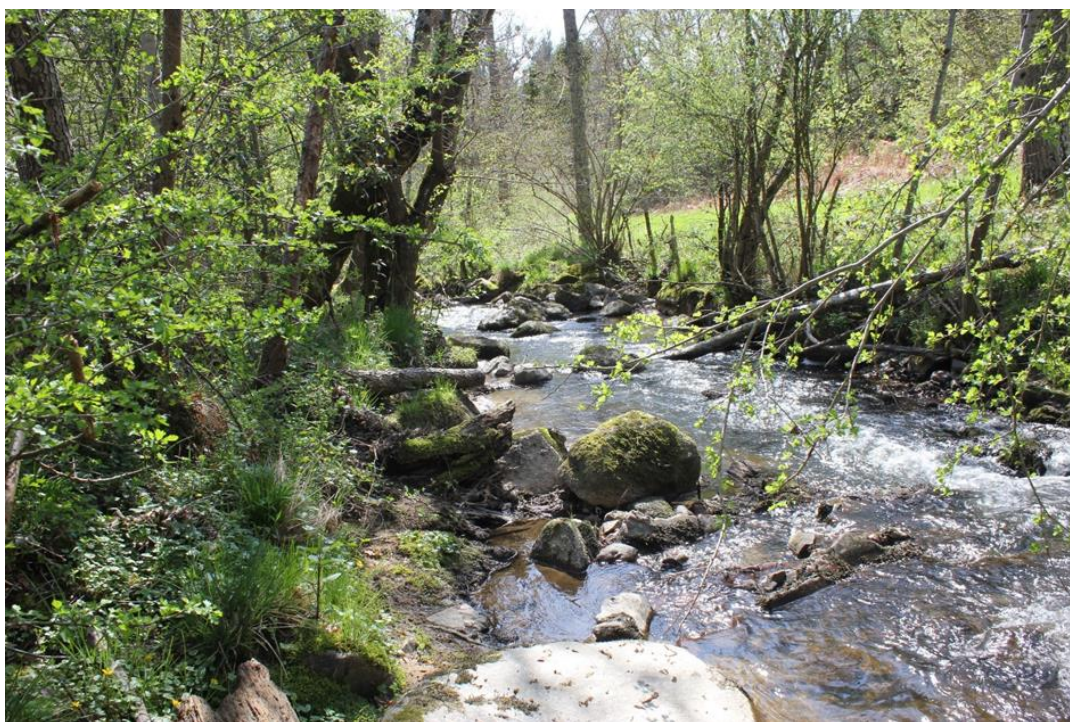


# Contrat territorial

## Bernand Revoute Loise Toranche

### 2017-2021

#### 1. Bilan Technique et financier



# SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
TITRE 1. Rappel du contexte .....	3
1.1 Présentation du bassin versant .....	3
1.2 Historique de la démarche.....	5
1.3 Objectifs et synthèse du programme d'actions .....	6
1.4 Pilotage et animation .....	7
TITRE 2. Bilan technico-financier .....	8
2.1 Volet A : Améliorer la qualité des eaux.....	8
2.1.1 Etat d'avancement général.....	8
2.1.2 Bilan technique.....	9
2.1.3 Bilan financier.....	23
2.2 Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau26	
2.2.1 Etat d'avancement général.....	26
2.2.2 Bilan technique.....	27
2.2.3 Bilan Financier .....	51
2.3 Volet C : Coordination, animation, suivi .....	54
2.3.1 Etat d'avancement général.....	54
2.3.2 Bilan Technique .....	55
2.3.3 Bilan financier.....	59
2.4 Bilan global .....	60
2.4.1 Bilan technique.....	60
2.4.2 Bilan financier.....	67

## PREAMBULE

Le Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche a été signé le 24 janvier 2017 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à fin 2021.

Le présent rapport, produit en interne par le SMAELT, a pour objet la réalisation du bilan technique et financier de fin du Contrat Territorial et a vocation à être exploité dans une démarche plus large d'évaluation et de prospective du Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche en lien avec le cabinet d'études Contrechamp.

## TITRE 1. RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1 PRESENTATION DU BASSIN VERSANT

Le Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche s'étend sur **un territoire de 410 km<sup>2</sup>** et concerne un linéaire de **425 km de cours d'eau** situé entre la plaine du Forez du département de la Loire et les monts du Lyonnais dans le département du Rhône.

**Douze cours d'eau** prennent leur source dans les Monts du Lyonnais pour venir se jeter dans le fleuve Loire après avoir traversé la plaine alluviale. Il s'agit majoritairement de petits cours d'eau dont les bassins versants sont **inférieurs à 20 km<sup>2</sup>**. Le cours d'eau majeur du territoire est la Loire, avec ses affluents la Charpassonne et la Doise. La Loire traverse l'agglomération de Feurs avant de rejoindre la Loire. Deux cours d'eau drainent des bassins versants un peu plus importants : le Bernard et la Toranche.

Le territoire est naturellement séchant compte tenu des conditions pédoclimatiques qui induisent des périodes d'étiages très sévères. Les conditions hydrologiques locales sont donc peu favorables à la dilution des flux polluants et au maintien de la vie aquatique en période estivale

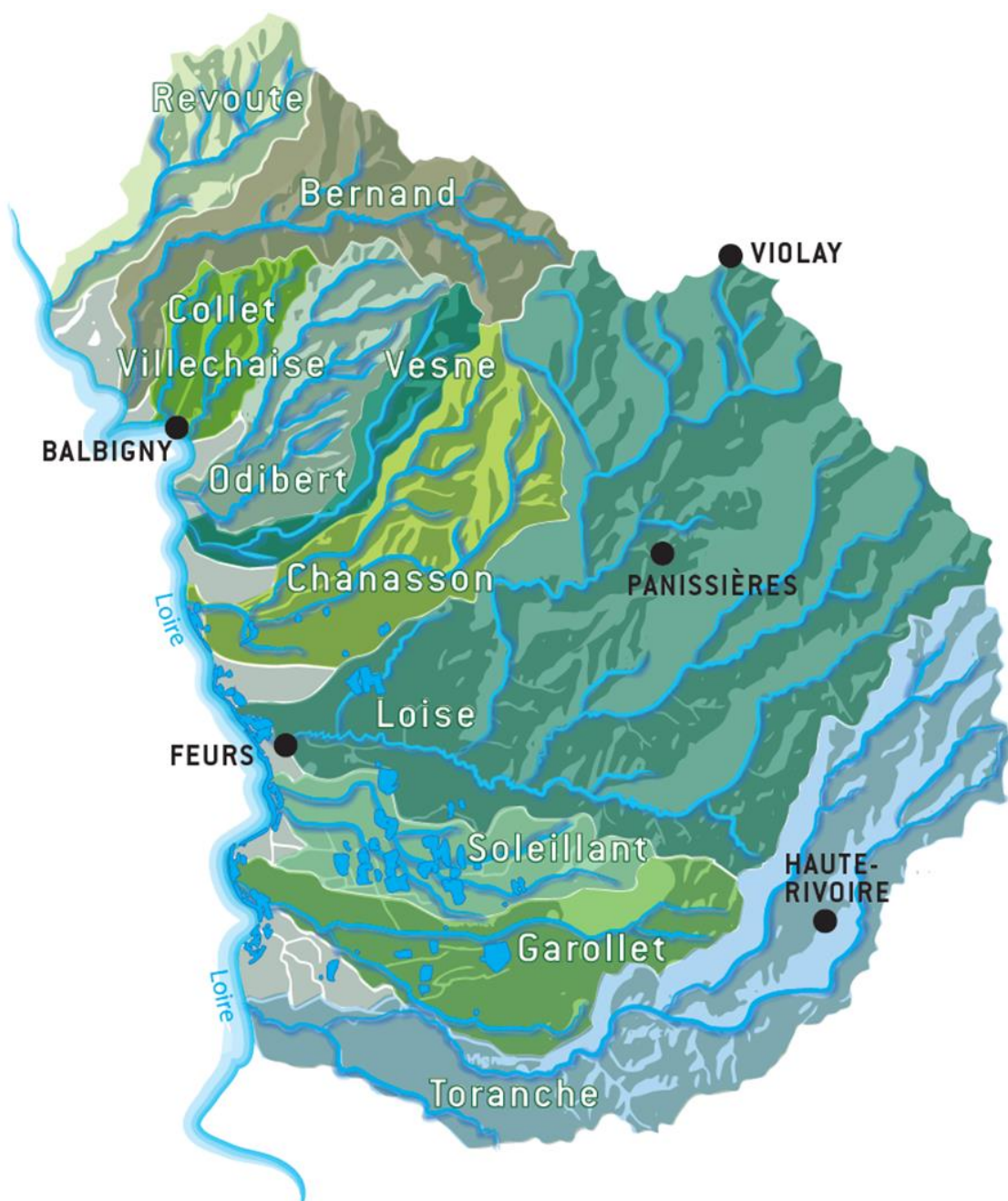
Environ **42 500 habitants** ont été recensés en 2012 sur le territoire. La population était de l'ordre de 40 000 en 2007 et 37000 en 1999. La densité moyenne sur l'ensemble du territoire avoisine **80 habitants/km<sup>2</sup>**, ce qui confirme le caractère rural du secteur étudié (sans prise en compte de l'agglomération de Feurs, la densité atteint seulement 67 habitants/km<sup>2</sup>).

Hors Feurs, aucune commune ne présente une population supérieure à 3000 habitants. Seules deux communes possèdent une population de plus de 2000 habitants (Balbigny et Panissières). 9 communes ont une population comprise entre 1000 et 2000 habitants.

A l'échelle du bassin versant, la **pression urbaine est plutôt faible**. Elle reste concentrée au droit des agglomérations de Feurs et de Balbigny et des principaux bourgs (Saint-Cyr-les-Vignes, Haute-Rivoire, Saint-Martin-Lestra, Saint-Barthélémy-Lestra, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Chambost-Longessaigne, Panissières, Cottance, Rozier-en-Donzy, Pouilly-les-Feurs, Epercieux-Saint-Paul, Montchal, Violay, Bussièrès, Néronde).

**L'activité agricole occupe l'essentiel du territoire**. Elle est orientée vers l'élevage bovin et la production de lait d'où l'importance des surfaces en herbes. Les surfaces à vocation culturales ne sont toutefois pas négligeables dans la mesure où elles représentent entre 10 et 40% des surfaces de bassins versants. C'est d'ailleurs au niveau du Garollet et la Toranche que la pression sur les cours d'eau liée aux cultures et aux terres arables apparaît la plus importante.

Le périmètre du Contrat territorial s'étend depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur les territoires des Communautés de Communes de Feurs en Forez, des Monts du Lyonnais et du Pays entre Loire et Rhône.



Carte 1 : Le bassin versant Bernand Revoute Loise Toranche

## 1.2 HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Suite à la crue de 2003 qui a fortement touchée la plaine du Forez, la population locale, inquiète face au risque inondation, a demandé à ce que les autorités locales prennent en charge « l'entretien des cours d'eau en application de la Loi sur l'Eau ».

Conscients des risques et enjeux auxquels est exposé la Plaine du Forez, les élus locaux ont donc naturellement engagé les démarches nécessaires pour répondre à cette problématique par le lancement, en 2003, de l'étude « Boisement des berges et des seuils » réalisée par le bureau d'étude Concept Cours d'eau.

Les conclusions de l'étude ont amené les élus locaux à prendre en compte le risque inondation à travers une nouvelle collectivité publique compétente pour porter des programmes d'actions sur les cours d'eau. C'est donc dans ce contexte que le SMAELT a été créé le 26 décembre 2006.

Le SMAELT a porté entre 2008 et 2015 un contrat de restauration et d'entretien (soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) ainsi qu'une opération coordonnée (soutenue par le Conseil Général de la Loire) pour la restauration et l'entretien des bassins versants de la Loire et la Toranche.

Ce contrat avait pour objectif de traiter uniquement le cours d'eau en tant que tel, et proposait des actions principalement axées sur le compartiment ripisylve et sur la continuité écologique. Il comprenait :

- Des actions de restauration de cours d'eau : gestion de la ripisylve, des seuils, des plantes invasives, des zones d'érosion de berges (abreuvoirs notamment) ... ;
- Des actions d'entretien de cours d'eau ;
- Des actions d'animation avec l'embauche d'un technicien de rivières et d'un chargé de mission ;
- Des actions de communication et de sensibilisation.

Le Contrat de Restauration Entretien n'intégrait pas la notion de pressions polluantes d'origine domestique, industrielle ou encore agricole.

Initialement, le contrat était prévu sur 5 ans mais il a dû faire l'objet d'un avenant d'une année pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de deux années pour le Conseil Général de la Loire, du fait d'un retard important pris sur la programmation initiale.

A l'issue du CRE, une étude d'opportunité a été engagée afin de faire un état des lieux du territoire, d'analyser la perception des acteurs sur la question de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de définir l'opportunité d'engager une nouvelle démarche pluri thématique sur le territoire des bassins versants Bernard Revoute Loise Toranche.

L'étude a intégré d'importantes phases de concertation avec les élus et acteurs locaux. Ceci a également permis de développer une discussion entre acteurs, de ressentir la perception des acteurs face aux enjeux mis en avant et d'aboutir à la validation d'une hiérarchisation de ces enjeux partagée par tous.

La priorisation des enjeux tient compte de l'importance des enjeux au regard de la DCE et du diagnostic, et au regard des attentes locales.

Au regard des différents outils à disposition pour répondre à ces enjeux, les élus du SMAELT ont souhaité s'engager, courant 2014, dans l'élaboration d'un contrat territorial sur les bassins versants Bernard Revoute Loise Toranche.

La construction du contrat a nécessité la réalisation d'études préalables afin d'affiner et de préciser le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité.

C'est dans ce contexte que le SMAELT s'est engagée dans la réalisation en 2015 de cinq études préalables afin d'améliorer le niveau de connaissance sur les thématiques suivantes :

- Etude qualité de l'eau ;
- Etude adéquation besoins/ressources ;
- Schéma directeur opérationnel de restauration écologique des cours d'eau ;
- Etude piscicole et astacicole ;
- Diagnostic agricole de territoire.

Les résultats de ces études ont permis de bâtir le programme d'action du futur Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche.

### 1.3 OBJECTIFS ET SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche est décliné autour de trois principaux enjeux présentés dans le tableau ci-dessous et qui ont pour but premier de veiller à l'atteinte du bon état des masses d'eau (au sens de la DCE, Directive cadre européenne sur l'Eau) qui constitue l'enjeu prioritaire et commun au territoire, en particulier pour les bassins qui présentent un risque de non atteinte.

Ces objectifs ont été déclinés à travers 103 fiches actions, représentant plus de 115 opérations portées par 7 maîtres d'ouvrage différents : le SMAELT, les deux EPCI Forez Est et Monts du Lyonnais, les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône, les Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône. Le Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche a été signé le 24 janvier 2017 pour 5 ans (2017 à 2021). Le montant financier des actions initialement programmées au contrat de rivière était d'environ 17 541 741 euros HT répartis de la manière suivante :

Tableau 1 :Récapitulatif des actions et montants par volet du Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche

Volets	Enjeux / Objectifs	Code	Sous-objectifs
A	Amélioration de la qualité des eaux superficielles  13 251 545 €	A1	Réduire la pollution d'origine domestique
		A2	Fiabiliser l'assainissement industriel
		A3	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance des zones imperméabilisées (hors pesticides)
		A4	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture
		A5	Réduire les pollutions par les phytosanitaires
B	Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques  3 092 196 €	B1	Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
		B2	Préservation face au risque inondation

	B3	Gestion équilibrée de la ressource en eau
C	C1	Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource
	C2	Assurer le suivi et le bon déroulement du contrat
		1 196 000 €

Au moment de la signature du contrat territorial, les financements estimés et connus étaient les suivants :

	Montant
Agence de l'Eau	3 024 720
Région Rhône-Alpes	1 291 697,40
Département du Rhône	Non précisé
Département de la Loire	Non précisé
Etat	Non précisé
FDPPMA69	Non précisé
FDPPMA42	Non précisé
Chambre agriculture 69	Non précisé
Chambre agriculture 42	Non précisé
SMAELT	1 777 772
Maîtres d'ouvrage assainissement	4 257 500
AD (A déterminer)	8 480 457.6
<b>TOTAL</b>	<b>17 541 741 €</b>

Tableau 2 : Répartition financière prévisionnelle globale du contrat Territorial initial

## 1.4 PILOTAGE ET ANIMATION

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du Contrat Territorial Revoute Bernard Loise Toranche ont été assurés par le Syndicat de Mixte d'Aménagement de la Loire et de la Toranche (SMAELT).

La cellule d'animation chargée de la mise en œuvre et du suivi du contrat est composée de :

- Une animatrice du contrat territorial, directrice du Syndicat,
- Un technicien de rivière,
- Une assistante administrative.

Cette équipe a mis en œuvre les actions prévues au contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT, apporté son appui technique aux maîtres d'ouvrages, suivi la réalisation des projets, et rendu compte de l'avancement aux partenaires techniques et financiers.

Une majorité des actions relatives à la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau a été réalisée par une équipe rivières composée de :

- Un chef d'équipe,
- Un chef d'équipe adjoint,
- Quatre agents en insertion.

Le Comité de Pilotage s'est réuni une fois par an pour la présentation du suivi annuel des actions du contrat, et de la programmation de l'année à venir.

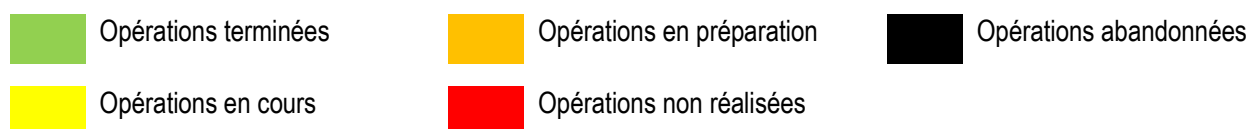
Une commission spécifique au volet agricole a été créée en 2018 après la mise en place du partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône. Cette commission agricole est complétée par un comité technique agricole permettant de préparer le contenu des actions techniques.

## TITRE 2. BILAN TECHNIICO-FINANCIER

Le bilan ci-après présente une synthèse de la réalisation des actions du contrat de rivière par fiche action et par volet. Dans le cadre de ces bilans, l'année 2021 a été considérée dans les opérations en cours tant au niveau technique que financier. Ainsi, les actions engagées ou prévues en 2021, sont ici considérées comme « opérations en cours ».

Les tableaux détaillant les actions et leur avancement sont disponibles en annexes.

La légende des tableaux est la suivante :



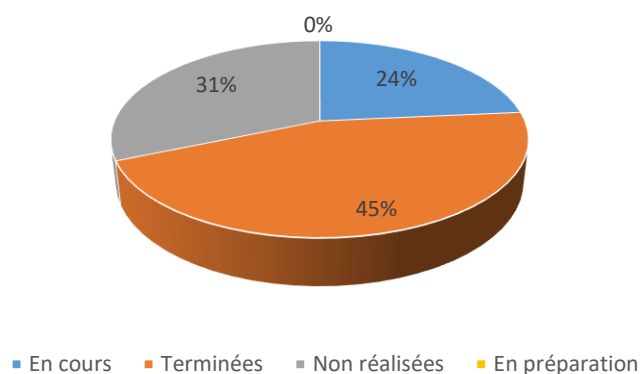
### 2.1 VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

#### 2.1.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

L'état de réalisation du volet A est le suivant :

Etat de réalisation du volet A	Nombre d'opérations
Opérations terminées	23
Opérations en cours	12
Opérations en préparation	0
Opérations non réalisées	16
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

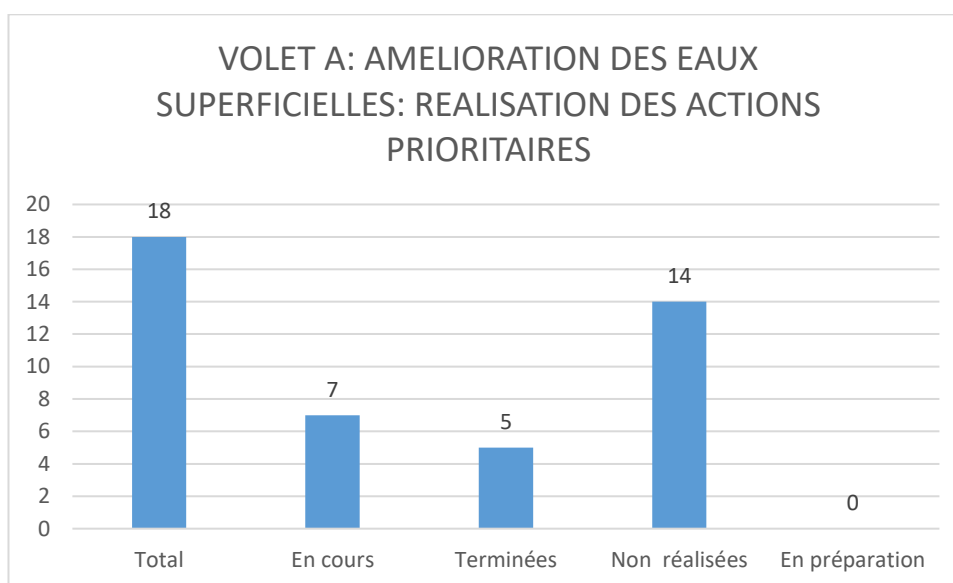
#### CON TRAT TERRITORIAL BERNAND REVOUTE LOISE TORANCHE : VOLET A ENGAGEMENT DES ACTIONS





45% des opérations inscrites au Volet A du Contrat Territorial sont terminées, 24 % sont en cours de réalisation alors que 31% n'ont pas été réalisées au moment de la rédaction de ce bilan.

Réalisation des actions prioritaires :



18 actions étaient inscrites en priorité 1 (P1), le bilan fait ressortir que sur ces 18 actions, 4 sont terminées, 7 sont en cours et 1 est en préparation et 6 non réalisées. Ainsi 12 actions prioritaires sur les 18 prévues auront été engagées sur la durée du Contrat Territorial.

## 2.1.2 BILAN TECHNIQUE

### Zoom sur l'articulation du volet A : amélioration de la qualité des eaux superficielles.

Les actions inscrites au volet « A » du Contrat Territorial doivent permettre de répondre à l'enjeu et à l'objectif « Amélioration de la qualité des eaux superficielles ».

Il se compose de 3 sous-objectifs :

- A1 : Réduire la pollution d'origine domestique
- A4 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture
- A5 : Réduire les pollutions par les phytosanitaires.

Le sous-objectif A1 est composé de 3 types d'actions :

- Amélioration de l'assainissement collectif : collecte et transfert, qui correspondent à des actions d'amélioration des réseaux d'assainissement.
- Amélioration de l'assainissement collectif : traitement, qui correspondent à des actions d'amélioration des unités de traitement des eaux usées.
- Amélioration de l'assainissement non collectif, qui correspond à des actions de réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes.

L'animation et la coordination du Volet A est assurée par l'animatrice du Contrat Territorial. Les actions quant à elles sont portées par différents maitres d'ouvrages.

Les actions liées à l'assainissement collectif sont portées par les communes identifiées dans les fiches actions, les actions liées à l'assainissement non collectifs sont portées par les SPANC et les particuliers.

Les actions liées à la réduction des pollutions par les produits sanitaires sont portées par :

- Les collectivités (au départ les EPCI, puis les communes) pour la réalisation de plans de désherbage et l'achat de matériel alternatif.
- Le SMAELT et les Chambres d'Agricultures pour la sensibilisation des acteurs agricoles et l'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique.
- Le SMAELT pour le suivi qualitatif des eaux superficielles.

Le portage et l'animation des actions destinées à réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture nécessitent d'être expliqués plus en détail.

Pour assurer la réussite des actions inscrites au Contrat Territorial, les élus du SMAELT ont décidé de ne pas recruter un animateur agricole comme prévu initialement, mais de confier l'animation d'une partie du volet agricole aux deux chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire en partenariat avec l'animatrice du SMAELT. L'objectif était de ne pas multiplier les intervenants sur le territoire et dans les exploitations et de s'assurer une « porte d'entrée » dans le monde agricole en travaillant avec un partenaire connu et reconnu par les agriculteurs.

Le choix a également été fait de confier aux chambres la maîtrise d'ouvrage de certaines actions spécifiques : les diagnostics individuels d'exploitations hors PAEC, les accompagnements individuels et collectifs, l'accompagnement pour une meilleure gestion des affluents de ferme et l'accompagnement à l'agriculture biologique.

Cette organisation a été matérialisée sous la forme d'une convention de partenariat entre les trois structures qui répartie les rôles, les objectifs et le financement du partenariat. Un comité technique biennuel a également été mis en place afin de faire un point sur l'avancée des actions.

Même si certaines parties du volet agricole ont été confiées aux chambres d'agriculture, l'animatrice du Contrat Territorial reste la coordinatrice du volet, participe à la préparation des actions, des journées collectives, assure la coordination avec les objectifs du programme et notamment par rapport aux demandes de subventions.

Le tableau ci-dessous explique la répartition de la maîtrise d'ouvrage du volet A :

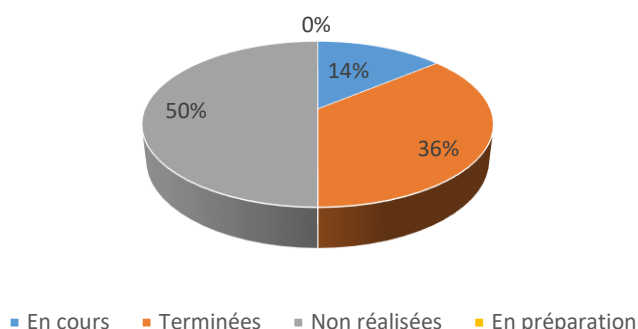
<b>Objectif A 1 : Réduire les pollutions d'origine domestique</b>		
Sous Objectifs A1-a et A1-b : - Améliorer l'assainissement collectif (collecte et transfert et traitement)	Maitrise d'ouvrage	<b>Communes</b>
Sous-objectif A1-c : - Améliorer l'assainissement non collectif	Maitrise d'ouvrage	<b>Spancs (Sima Coise et Copler) et particuliers</b>
<b>Objectif A4 : Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture</b>		
Sous-Objectif A4-a : - Améliorer les conditions d'abreuvement	Maitrise d'ouvrage	<b>SMAELT</b>
Sous- Objectif A4-b : - Participer à l'adaptation des exploitations à des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics individuels d'exploitations, accompagnement individuel des exploitants, accompagnement collectif aux pratiques alternatives hors PAEC : <b>Chambres d'agriculture 69 et 42</b></li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics individuels d'exploitations, accompagnement individuel des exploitants, accompagnement collectif aux pratiques alternatives zones PAEC : <b>SMAELT, SIMOLY puis CCMDL</b></li> <li>• Accompagnement des exploitants pour une meilleure gestion des effluents : <b>Chambres d'agriculture 69 et 42</b></li> <li>• Accompagnement des projets avec les organismes économiques et les acteurs filières : <b>SMAELT</b></li> <li>• Accompagnement collectif aux pratiques alternatives au travers de GIEE : <b>SMAELT</b></li> <li>• PAEC Plaine du Forez : MAEC : <b>SMAELT</b></li> <li>• Investissements, acquisition de matériel innovant : <b>CUMA</b></li> </ul>
<b>Objectif A5 : Réduire les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires</b>		
Sous-Objectif A5 a : - Modifier les pratiques concernant l'usage des produits phytosanitaires	Maitrise d'ouvrage	<b>EPCI puis communes du bassin versant</b>
Sous-Objectif A5-b : - Améliorer les connaissances	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des journées d'animation et de concertation avec les agriculteurs : <b>SMAELT et Chambres d'agriculture</b></li> <li>• Suivi des cours d'eau vis-à-vis des phytosanitaires : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-Objectif A5-c : - Accompagner les exploitations vers la conversion en agriculture biologique	Maitrise d'ouvrage	<b>SMAELT et Chambres d'agriculture</b>

### **Objectif A1 – Réduire la pollution d'origine domestique**

50% des actions de l'objectif A1-a et b améliorer l'assainissement domestique ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et 50% des actions n'ont pas été réalisées et aucune n'est en préparation au moment de ce Bilan.

CON TRAT TERRITORIAL BERNAND REVOUTE  
LOISE TORANCHE : OBJECTIF A1 : REDUIRE LES  
POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE  
ENGAGEMENT DES ACTIONS



La compétence assainissement collectif est diversement exercée sur le bassin versant Revoute Bernand Loise Toranche

Sur le territoire de la Communauté de Communes Forez-Est, la compétence est actuellement exercée par les communes en propre (trois passent par une délégation de service publique : Balbigny, Violay et Panissières). Il est toutefois acté que cette compétence deviendra intercommunale au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à cette fin, une étude d'aide à la décision et à la structuration de la prise de compétence assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales a été lancée par la Communauté de communes Forez-Est.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône, la compétence assainissement collectif est également communale et les élus de la Communauté de Communes n'ont pas souhaité reprendre cette compétence. A noter toutefois, que la Copler exerce la compétence assainissement sur la Zone d'Activité des Jacquins à Neulise dont les effluents se jettent dans un affluent de la Revoute.

Enfin, sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, c'est cette dernière qui exerce la totalité de la compétence assainissement collectif sur la totalité de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Fiche-action A1-a1 : Création d'un réseau séparatif – Panissières

La mise en séparatif du réseau situé boulevard des sports à Panissières est terminée. Les travaux ont été réalisés entre 2016 et 2017. Ils étaient portés pour la partie "Voirie" des travaux par la Communauté de Communes des Collines du matin et par la commune pour la partie réseau.

Ils ont permis de mettre en séparatif environ 450ml de réseau.

Le montant des travaux s'élève à 328 000 € HT répartis de la manière suivante :

- pour la partie assainissement : 258 000 euros HT
- pour la partie eau pluviale : 70 000 euros HT.

Les travaux engagés sur la commune ont permis de réduire significativement les rejets au milieu naturel en entrée de station, sauf pour l'année 2020 qui voit une augmentation significative de ces rejets (2309 m<sup>3</sup> en 2019 et 17 304 m<sup>3</sup> en 2020).

**Fiche-action A1-a2 : Relevage des effluents domestiques du réseau et de la STEU « Charbonnières » vers la STEU « Les Varennes » – Salvizinet**

Les travaux de relevage des effluents domestiques du réseau de la STEU « Charbonnières » vers la STEU « Les Varennes » à Salvizinet ont été réalisés en même temps que les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la STEU « Les Varennes » en 2018. Deux pompes d'une capacité de 6m<sup>3</sup>/h ont été installées mais changées en 2019 pour donner suite à un défaut de fabrication. Elles ont été remplacées par deux pompes d'une capacité de 10m<sup>3</sup>/h car le débit de 6m<sup>3</sup>/h n'était pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement du poste.

**Fiche action A1-a3 : Création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites – Chambost-Longessaigne**

La création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites à Chambost-Longessaigne n'a pas été réalisée.

**Fiche action A1-a4 : Rénovation du réseau d'assainissement du bourg (rénovation + mise en séparatif) – Saint-Cyr-les-Vignes**

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement du bourg de St-Cyr-les-Vignes ont été réalisés en 2019, ils constituaient la dernière tranche d'une importante opération d'amélioration de l'assainissement initiée sur la commune depuis plusieurs années. Ils ont été réalisés dans un projet plus global de réhabilitation du centre bourg. Ce sont au total 450 ml de réseau qui ont été mis en séparatif portant la part du séparatif à 75% du linéaire de réseau. A noter que la commune prévoit encore la mise en séparatif de 300ml sur le secteur de la Rue de la Bourgée. Les travaux semblent d'ores et déjà avoir un impact sur le fonctionnement de la station car pour l'année 2019, en comparaison à 2018, avec une pluviométrie supérieure, les déversements des réseaux en milieu naturel ont été de 32 jours en 2019 contre 46 en 2018.

**Fiche action A1-a5 : Etude "diagnostic réseaux" avec contrôle des branchements - Virigneux**

L'étude diagnostic réseaux avec contrôle des branchements à Virigneux n'a pas été réalisée en attente du transfert de compétence vers la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

**Fiche action A1-a6 : Etude "diagnostic réseaux" avec contrôle des branchements – St-Clément-les-Places**

L'étude diagnostic réseaux avec contrôle des branchements à St-Clément les Places n'a pas été réalisée.

**Fiche action A1-a7 : Rénovation du réseau d'assainissement dans la partie Nord du Bourg (mise en séparatif et refoulement) – Saint-Martin-Lestra**

L'action de rénovation du réseau d'assainissement dans la partie Nord du Bourg (mise en séparatif et refoulement) à Saint-Martin-Lestra a été réalisée. Elle a permis le refoulement de 30 branchements du secteur de Perdrigone vers la STEU des Sapins sur le Garollet. (Voir action A1-b5).

**Fiche action A1-a8 : Création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites dans la partie Sud de l'agglomération – Feurs**

La création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites dans la partie Sud de l'agglomération de Feurs avaient pour objectif de limiter les déversements par temps de pluie dans le Soleillant. Il était prévu la pose d'un nouveau collecteur sur près de 2.5 km pour collecter les effluents jusqu'à la STEU.

Les travaux de réduction des eaux claires parasites sur le collecteur ont été réalisés mais pas par la création d'un collecteur séparatif. En effet, la commune a fait réaliser un chemisage du collecteur actuel qui était dégradé et poreux, ce qui a permis de supprimer les infiltrations par les eaux claires en période de mise en charge du réseau et d'éviter que les eaux du Soleillant ne s'infiltrent dans le réseau lorsque ce dernier n'est pas mis en charge.

Le choix de rester en réseau unitaire a été fait car, les travaux de mise en séparatif nécessitent d'importants travaux sur la voirie et aussi l'implication des abonnés pour que ces derniers modifient leurs branchements afin de relier leurs eaux pluviales au nouveau réseau, ce qui n'est pas toujours le cas.

A noter que la commune a engagé un important travail sur ses réseaux (en plus du Soleillant, ceux du centre-ville, du secteur Nigay, de la Croix de Mission, du secteur de l'Hippodrome et du secteur des services techniques ont été réhabilités).

La commune a également mis en œuvre des techniques de déconnexion des eaux pluviales par noues d'infiltration sur le secteur du soleillant et de la rue du Palais.

1 km de déconnexion est également prévu en 2022.

Enfin, un bassin d'orage de 200 m<sup>3</sup> a été construit en entrée de station. Les travaux de construction de la nouvelle station (mixte domestique et industrielle) commenceront en septembre 2021.

#### **Fiche action A1-a9 : Limiter les eaux claires parasites « diagnostic réseaux » avec contrôle des branchements » - Civens**

La fiche action prévoyait la réalisation d'un diagnostic réseaux avec test fumée afin de pouvoir vérifier les mauvais branchements qui occasionnent une mise en charge de la station communale sur la commune de Civens. Cette action n'a pas été réalisée. Toutefois, en 2020 la commune a réalisé des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans la traversée du bourg, route de Rozier en Donzy.

#### **Fiche action A1-a10 : Limiter les eaux claires – Lycée professionnel – Néronde**

L'action consistant à limiter les eaux claires au niveau du réseau du Lycée professionnel de Néronde n'a pas pu être réalisée du fait de la complexité de l'opération, en termes de coordination avec la Région compétente en matière de Lycées. A noter que la commune a mis en séparatif le centre bourg.

#### **Fiche action A1-a11 à 25 : Création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires parasites – Balbigny**

Les actions inscrites dans ces fiches actions correspondaient à programmation issue du schéma directeur d'assainissement réalisé par la commune de Balbigny en 2015. Ils visaient à réduire la présence d'eau claire parasite afin de limiter les rejets en milieu naturel et soulager la station d'épuration. Le montant estimé d'1 820 000 € s'étalait sur toute la durée du contrat.

Au moment du bilan, une partie du programme a été réalisée (fiches A1-15,16, 17, 18, 21 et 23) entre 2017 et 2018 pour les secteurs des rues Concillon et four à chaux et en 2020 pour la rue du port et la rue du jardin. A noter que les travaux déjà réalisés (fiches actions A1-15 à 23) ont rendus obsolètes ceux prévus à la fiche A1.a13.

Par rapport à la programmation initiale, les rues de Roanne, St-Etienne et le chemin des landes restent à réaliser.

La commune de Balbigny travaille avec un délégataire pour gérer son assainissement (réseaux et station). Ce dernier estime que le collecteur du quai de la Loire serait aussi à changer car vieillissant.

Le gros problème sur la commune est la proximité de la nappe qui s'infiltré dans les réseaux.

A noter également que la station d'épuration a été refaite en 2016.

**Fiche action A1-a26 : Travaux de réduction des eaux claires parasites – Diagnostic « réseaux » avec contrôle des branchements – Violay**

La fiche action prévoyait la réalisation de travaux sur des parties du réseau identifiées comme particulièrement dégradées lors d'un diagnostic rapide réalisé en 2016 par Suez sur la commune de Violay. Il était également prévu la possibilité de compléter ce diagnostic par des passages caméra afin de mieux cerner les travaux à réaliser.

La commune de Violay a souhaité d'abord réaliser un diagnostic et un schéma directeur d'assainissement avant de s'engager dans une phase travaux. Au moment de la réalisation de ce bilan, le diagnostic est engagé depuis 2020 et est actuellement en phase 3. Toutefois, la phase travaux n'a pas été engagée.

**Fiche action A1-b1 : Extension de la STEU « les Varennes » - Salvizinet**

Cette action est en lien avec la fiche action A1-a2, elle concerne l'extension du STEU « les Varennes » à Salvizinet afin qu'il reçoive les effluents du secteur « Charbonnières ». Ce nouveau dispositif (filtre planté de roseaux) d'une capacité de 640 équivalent-habitants traite désormais l'ensemble des eaux usées de la commune. Il permet l'abandon de l'ancienne STEU de « Charbonnières ». Les travaux ont été réalisés en 2019. Le rejet rejoint la Loise après s'être écoulé dans un fossé enherbé d'environ 1.5km permettant ainsi d'infiltrer une partie des eaux rejetées.

**Fiche action A1-b2 : Bathymétrie et Curage – Lagunage « Les Olmes » - Villechenève**

L'action de bathymétrie et de curage de la lagune des Olmes à Villechenève n'a pas été réalisée. Les derniers résultats transmis par les services du Conseil Départemental du Rhône indiquent que la station fonctionne bien.

**Fiche action A1-b3 : Rénovation – Extension – STEU « Les Prébendes » - Haute-Rivoire**

Cette fiche action avait pour objectif de rénover et augmenter la capacité de la STEU de Prébendes à Haute-Rivoire car elle recevait trop de charge (avec en plus des effluents industriels) et n'était pas conforme à la directive Eaux Résiduaires Urbaines en équipement et performances.

Les travaux sur la station n'ont pas été réalisés car l'industriel qui déverse dans la station devait s'agrandir. La commune souhaitait donc attendre les éléments relatifs à cet agrandissement avant d'imposer un prétraitement adapté et une convention de rejet en lien avec la nouvelle taille de l'établissement. Cependant l'agrandissement n'a pas encore été réalisé.

Une obligation de prétraitement, une autorisation de rejet et une convention de rejet ont été établies en 2019. A l'heure actuelle les effets du prétraitement et des conventions de rejet doivent être mesurés. A noter également qu'un curage de la lagune est à priori prévu pour 2021.

Au moment de la réalisation de ce bilan, le curage n'est pas lancé car la communauté de communes doit trouver une solution pour l'évacuation des boues qui ne peuvent pas être épandues en raison du COVID. Deux solutions sont étudiées à ce jour, mais elles occasionnent un surcout qui doit être validé par les élus.

**Fiche action A1-b4 : Remplacement STEU « Sous le Bourg » - Cottance**

L'action consistait à remplacer la lagune aérée de Cottance datant de 1988 par une nouvelle installation type filtre planté de roseaux d'environ 620 équivalents-habitants. L'action a été mise en œuvre et terminée en 2018 avec une mise en service publique le 27 octobre 2018. L'effluent rejoint la Charpassone et d'après le rapport de suivi de la SATESE de la Loire, la station fonctionne bien et le traitement s'effectue normalement. Restent uniquement les problèmes liés aux apports en eaux claires parasites qui font que le débit nominal de la station de 93 m<sup>3</sup>/j est régulièrement dépassé lors d'épisodes pluvieux.

**Fiche action A1-b5 : Remplacement STEU « Pédrigone » - Saint-Martin-Lestra**

L'action consistant à remplacer la STEU vieillissante (1970) de Pédrigone à St-Martin-Lestra a été réalisée en 2018. Cette action, couplée à la réalisation de la fiche A1-a7 concentre désormais les rejets sur le bassin du Garollet mais supprime ceux situés sur la Doise.

Aujourd'hui seule la station située sur le secteur « les sapins » gère l'ensemble des effluents de la commune. Il s'agit d'une station filtre planté de roseaux dimensionnée pour 820 équivalent-habitants. D'après le rapport de suivi de la SATESE de la Loire, la station fonctionne bien et le traitement est bon.

**Fiche action A1-b6 : Remplacement STEU « bourg » - Bussières**

L'action consistant à créer une nouvelle STEU en remplacement de celle du bourg du Bussières qui date de 1977 est engagée. Toutefois, actuellement seule l'étude d'aide au dimensionnement a été réalisée. Elle préconise le remplacement de la station boues activées actuelle d'une capacité de 1400 équivalent-habitant par une station du même type d'une capacité de 1600 équivalent habitant.

Les travaux de construction de la nouvelle station ne commenceront qu'après la réhabilitation des réseaux existants car ces derniers collectent trop d'eaux claires parasites.

**Fiches actions A1-b7 à b10 : Aménagement de zones de rejets végétalisés en aval des STEU « Le Pavé » - Haute-Rivoire, de Virigneux et de St-Barthélémy-Lestra**

Ces fiches actions prévoient l'aménagement de zones de rejet végétalisées en lien avec des STEU « le Pavé » à Haute-Rivoire, de celle de Virigneux, de celle de St-Barthélémy-Lestra et de Néronde. Pour les trois dernières stations situées dans le département de la Loire, ces actions n'ont pas été encouragées par les services de la MAGE qui estime que les bénéfices sur le milieu ne sont pas flagrants.

Sur la station « le Pavé » à Haute-Rivoire, les travaux n'ont pas été réalisés mais un suivi IBGN a été mis en œuvre en 2021 pour 4 ans à la demande des services de l'Etat. Si le suivi montre que le rejet est impactant pour le milieu récepteur, alors il sera déplacé. A noter que la commune a inscrit la parcelle comme « réservée » dans le PLU afin de pouvoir y faire l'éventuelle zone de rejet végétalisée.

**Fiches actions A1-c1 : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel – concertation pour mise aux normes des points noirs en bordure de cours d'eau**

Cette fiche action prévoyait des rencontres annuelles entre l'animatrice du SMAELT et les différents SPANCS du territoire afin de mettre en cohérence les travaux de réhabilitation des ANC et les objectifs du Contrat Territorial. Ces rencontres n'ont pas eu lieu faute de temps. Toutefois, lors du premier comité de pilotage du Contrat Territorial du 25 janvier 2018, le directeur du SPANC du SYMILAV est intervenu pour faire un bilan de l'ANC pour les communes de Civens, Feurs, Marclopt, Pouilly-les-Feurs, Saint-Laurent-la-Conche, Salt en Donzy, Salvizinet, St-Cyr-les-Vignes et Valeille.

**Fiches actions A1-c2 à 15 : Réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel**

Ces fiches actions concernent la réhabilitation des installations non conformes sur le bassin versant. Au moment de l'élaboration de ces fiches actions, la compétence ANC était assurée de plusieurs manières sur le territoire : SPANC du SYMILAV, SPANC du SIMA COISE, Communes en régie, Communes en Délégation de Service Publique, Communautés de Communes...soit plus de 14 maitres d'ouvrages différents.

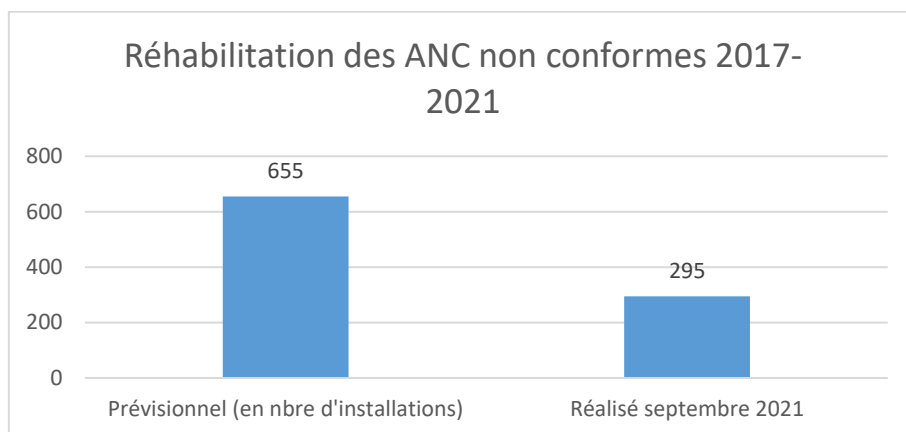
Dans un premier temps, les communautés de communes des Monts du Lyonnais et de Forez-Est ont récupéré cette compétence sur l'intégralité de leur territoire pour donner suite à la Loi NOTRe. Elles l'ont transféré au SPANC du SIMA COISE respectivement en 2019 et 2020.



Ainsi en 2021, cette compétence est assurée par le SPANC du SIMA COISE excepté pour les communes de Neulise, Croizet-sur-Gand et St-Just-la-Pendue qui dépendent du SPANC de la COPLER.

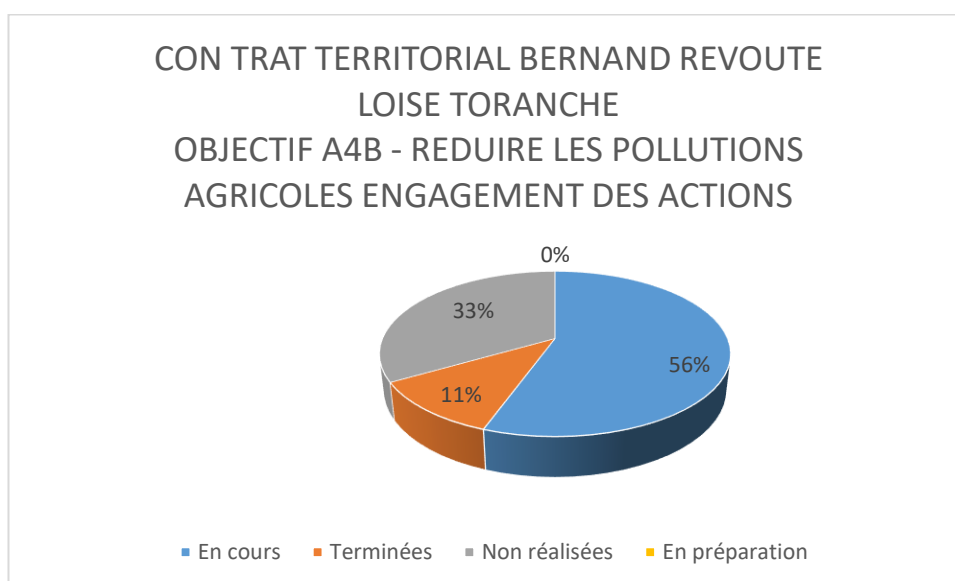
Entre 2017 et 2021, les différents SPANCS ont permis de réhabiliter 295 installations non conformes sur un prévisionnel de 655 dans les fiches actions du Contrat Territorial.

La perte de données et les changements de logiciels lors des différents transferts n'ont pas permis d'obtenir des informations sur le nombre d'ANC total en 2017, ni sur le nombre d'ANC non conformes en 2017. Ces chiffres sont disponibles pour 2021, ainsi le territoire dispose de 5562 installations dont 3088 sont considérées comme non conformes conformément à l'arrêté du 27 avril 2012.



#### **Objectif A4 – Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture**

56% des actions de l'objectif A « réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture » sont en cours de réalisation alors que 11% des actions sont terminées et 33% n'ont pas été réalisées.



**Fiche action A4-a1 : Réhabilitation des mares destinées à l'abreuvement dans les prairies**

Concernant cette fiche action, qui a pour objectif de restaurer des mares et des zones humides dans des parcelles agricoles, **deux actions sont programmées sur 2021 pour la restauration de 3 mares sur les Odiberts.**

Les travaux sont en cours de réalisation au moment de la rédaction de ce bilan.

**Fiche action A4-b1 : Diagnostics individuels d'exploitation (pollutions diffuses)**

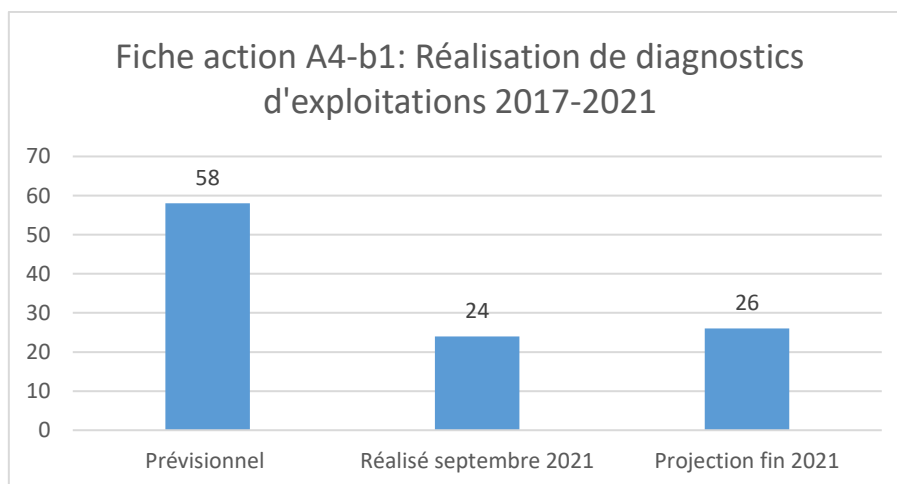
L'objectif, était de réaliser des diagnostics individuels d'exploitation chez des agriculteurs du bassin versant. Ces diagnostics devaient permettre d'identifier les leviers à mobiliser pour engager ces exploitations dans des changements de pratiques. **Cette action a été engagée en 2018 sous maîtrise d'ouvrage des deux chambres d'agriculture.** Il était prévu 58 diagnostics dans la fiche action. Au dépôt des dossiers de demandes de subventions, ces derniers, prévoyaient 10 diagnostics sur la partie Rhône et 20 sur la partie Loire. **Au moment du bilan, les 10 diagnostics étaient terminés sur le Rhône, pour la Loire 14 ont été réalisés et 2 sont programmés en 2021 portant le taux de réalisation de l'opération à 45%.**

Par ailleurs, **8 agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic dans le cadre du PAEC Plaine du Forez.** 7 d'entre eux se sont ensuite engagés dans une contractualisation MAEC.

**Aujourd'hui deux exploitants sont à la retraite, il ne reste donc plus que 5 exploitants en activité qui maintiennent leurs engagements.**

Ces engagements sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

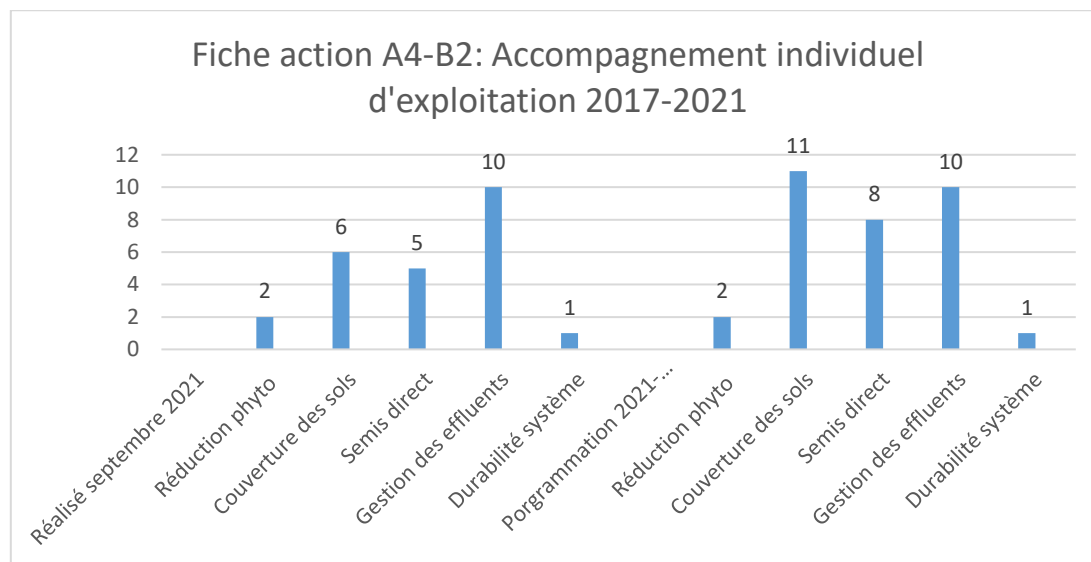
Type d'engagement	Gestion des haies	Gestion des bosquets	Gestion des mares	Gestion de la ripisylve	Retard de fauche	Mise en défens
Nombre d'exploitations engagées	5	2	3	4	3	4

**Fiche action A4-b2 : Accompagnement individuel des exploitations agricoles (pollutions diffuses)**

Cette fiche action fait suite à la précédente, elle consistait à accompagner individuellement dans leur changement de pratiques, les agriculteurs ayant bénéficié de diagnostics individuels d'exploitations réalisés dans le cadre du Contrat territorial.

**Au moment de ce bilan, 2 exploitations ont été accompagnées pour l'action de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, 6 exploitations pour l'accompagnement à la couverture des sols, 5 exploitations pour l'accompagnement au semis direct du maïs, 10 exploitations pour une meilleure gestion des effluents de ferme et 1 exploitation pour un système durable.**

**Pour 2021 il est prévu d'accompagner : 2 exploitations pour l'action de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, 11 exploitations pour l'accompagnement à la couverture des sols, 8 exploitations pour l'accompagnement au semis direct du maïs, 10 exploitations pour une meilleure gestion des effluents de ferme et 1 exploitation pour un système durable.**



#### **Fiche action A4-b3 : Accompagnement des exploitants pour une meilleure gestion des effluents de ferme**

L'action consistait à un accompagnement collectif des exploitants pour une meilleure gestion des effluents de ferme à travers des journées d'information, de sensibilisation, mais également à travers l'accompagnement d'exploitations en analysant des paramètres de terrain (analyses de sol, des effluents...). **Cette action est réalisée via les accompagnements individuels pour donner suite aux diagnostics dans la fiche A4-b2.**

Une journée technique sur la gestion des effluents de ferme était prévue le 03 novembre 2020 avec plusieurs ateliers sur le terrain, mais elle a été annulée en raison de la crise sanitaire.

Elle a été transformée en une plaquette de sensibilisation qui a été diffusée par mail à 300 exploitants, 50 d'entre eux ont regardé la plaquette et devrait être reportée en mars 2022.

#### **Fiche action A4-b4 : Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et au changement de pratiques**

Cette action consistait à proposer 10 demi-journées de sensibilisation, information, communication sur les pratiques alternatives, ainsi que le suivi d'agriculteurs ayant acquis du nouveau matériel alternatif.

Les actions à proprement parlé, ont démarré en 2019 et se sont poursuivies sur 2020 et 2021. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Date de réalisation	Nombre de participants	Communes
Céréales et méteils en AB	4 juin 2018	20	Haute-Rivoire (69)
Visite d'essais non labour à la levée	26 juin 2019	8	Epercieux-Saint-Paul et Sainte-Agathe-en-Donzy (42)
Visite optimisation de l'irrigation	3 juillet 2019	10	Haute-Rivoire (69)
Visite d'essais non labour avant récolte	29 août 2019	7	Epercieux-Saint-Paul et Sainte-Agathe-en-Donzy (42)
Inauguration du Thoron et techniques agricoles en lien avec la préservation des milieux aquatiques	6 septembre 2019	60	Haute-Rivoire (69)
Visite d'essais semi direct et associations	26 septembre 2019	6	Haute-Rivoire (69)
Sensibilisation à l'agriculture biologique	19 novembre 2019	12	Civens (42)
Journée haie	26 novembre 2019	120	Haute-Rivoire (69)
Inauguration du Thoron et techniques agricoles en lien avec la préservation des milieux aquatiques	6 septembre 2019	60	Haute-Rivoire (69)
Semi direct et dérobés	2 juillet 2020	20	Meys (69)
Abreuvement du bétail	30 septembre 2020	10	Balbigny (42)
Réduction des herbicides	Annulée cause covid, diffusion d'un document technique et d'un article dans le paysan de la Loire	NC	
Couverture des sols-dérobées	24 mars 2021	20	Essertines-en-Donzy (42)
Bout de champs semis du maïs	Juillet 2021	?	
Gestion des haies	27 octobre 2021	20	Saint-Martin-Lestra (42)
Epannage et fertilisation et Vie biologique des sols	24 mars 2022		

#### Fiche action A4-b5 : **Accompagnements de projets avec les organismes économiques et les acteurs de filières**

L'action consistait à réaliser des sessions d'informations avec les acteurs économiques du monde agricole (coopératives, conseillers agricoles...) pour les sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, puis dans un second temps créer un groupe de réflexion qui favoriserait la mise en place de projets respectueux de la ressource en eau.

**Cette action n'a pas été mise en œuvre sous cette forme, toutefois, un partenariat a été initié avec les deux chambres d'agriculture et certains acteurs du territoire (FD CUMA) ...qui permettent d'aborder le thème de la préservation de la ressource en eau.**

#### Fiche action A4-b6 : **Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et aux changements de pratiques au travers des GIEE**

Cette fiche action consistait à accompagner deux GIEE (atout chanvre et 4 saisons) dans la modification de leurs pratiques.

**Seul le GIEE des 4 saisons est aujourd'hui accompagné dans le cadre du Contrat Territorial à travers des analyses de sols permettant d'ajuster les pratiques et un travail autour de la valorisation des haies. L'action s'est terminée fin 2021 par la rédaction d'un rapport analysant**

**l'évolution des sols entre 2018 et 2021 sur les parcelles témoins ayant fait l'objet d'analyse et l'organisation d'une journée technique agricole sur l'agroforesterie en collectif organisée par la Fédération des CUMA du Rhône.**

A noter qu'un stagiaire a été recruté par le SMAELT en 2017 afin de préparer le contenu technique de cette action.

**Fiche action A4-b7 : PAEC Plaine du Forez et Monts du Lyonnais – Mesures AgroEnvironnementales et climatiques**

Cette action visait à encourager la contractualisation des agriculteurs des zones couvertes par des PAEC (Plaine du Forez et Monts du Lyonnais) à des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) afin d'accompagner leurs changements de pratiques.

**Comme précisé dans la fiche action A4-b1, 5 d'entre eux se sont ensuite engagés dans une contractualisation MAEC ce qui représente une SAU de 323 hectares dans le cadre du PAEC Plaine du Forez.**

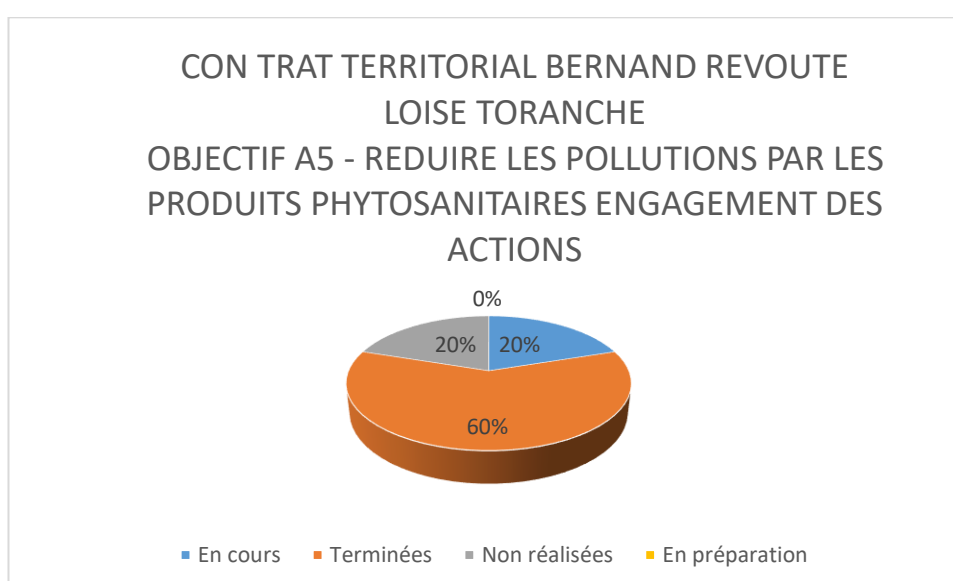
**Par ailleurs 17 agriculteurs du PAEC des Monts du Lyonnais ont bénéficié d'un diagnostic ripisylve par le technicien de rivière du SMAELT sur environ 20.806 km de cours d'eau.**

**Fiche action A4-b8 : Investissements / Acquisitions de matériels innovants et alternatifs (pollutions diffuses et gestion quantitative)**

L'action prévoyait que l'animateur agricole assure une veille à la fois sur le matériel innovant et sur les besoins du territoire, puis centralise les demandes afin d'aider à l'acquisition de ce matériel. **Cette action n'a pas été mise en œuvre.**

**Objectif A5 – Réduire les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires**

20% des actions de l'objectif A « réduire les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires » sont en cours de réalisation, 60% des actions sont terminées et 20% n'ont pas été réalisées.



**Fiche action A5-a1 : Réaliser des plans de désherbage – Communautés de Communes**

L'action consistait à faire réaliser des plans de désherbage communaux sur chaque commune et devait être portée par les Communautés de Communes.

**Entre 2017 et 2021, l'ancienne Communauté de Communes des Montagnes du Matin a fait réaliser des plans de désherbage pour Balbigny et Néronde.**

**La commune de Violay s'est aussi engagée dans la démarche en 2017 et celle de Feurs en 2018.**

A noter toutefois que d'autres communes s'étaient engagées antérieurement dans la réalisation d'un plan de désherbage ou dans la charte d'entretien des espaces publics : Epercieux-St-Paul, St-Agathe-en-Donzy, Sainte-Colombe-sur-Gand, St-Marcel-de-Félines, Haute-Rivoire et Meys.

**Fiche action A5-a2 : Achat de matériel alternatif au désherbage chimique – Communautés de communes**

Cette action concernait l'achat, par les communautés de communes, de matériel pouvant être mis à disposition des communes pour réaliser le désherbage des équipements communaux selon les conditions établies par les plans de désherbage.

**L'achat de matériel alternatif a finalement été porté par les communes en nom propre, il varie selon la taille et les besoins des communes du désherbeur thermique portatif au matériel adapté sur des balayeuses de voirie.**

Certaines communes ont bénéficié de financement pour ces achats :

- Saint-Martin-Lestra pour l'achat d'un désherbeur thermique,
- Violay pour l'achat d'une brosse de désherbage,
- Feurs pour l'achat d'un désherbeur thermique eau chaude sur camion électrique (ainsi que d'une balayeuse de voirie équipée d'une troisième brosse spécifique au désherbage et d'une cellule porte outil pour passer sur les trottoirs sans financements).
- Néronde pour l'achat d'une binette électrique.

Des communes ont aussi investi dans du matériel alternatif sans avoir recours à des subventions comme la commune de Balbigny qui a investi dans un désherbeur vapeur à rampe sur camion électrique et la commune d'Epercieux St-Paul pour un tracteur et un désherbeur mécanique.

**Fiche action A5-b1 : Mettre en place des journées d'animation et de concertation avec les agriculteurs**

Cette action comprenait la réalisation de trois réunions de concertation et sensibilisation sous la forme de 3 commissions géographiques.

Ces réunions avaient pour objectif de présenter les évolutions réglementaires et de rappeler les bonnes pratiques à mettre en oeuvre notamment à proximité du réseau hydrographique.

Les premières réunions devaient permettre de présenter les résultats du suivi qualitatif qui était programmé en 2017, 2019 et 2021 (action A5-b2).

**Cette action n'a pas été mise en oeuvre et n'est pas programmée pour 2021, faute de temps mais également de données car le suivi qualitatif sur les phytosanitaires prévu en 2017 n'a pas été réalisé.**

**Fiche action A5-b2 : Suivi de la qualité des eaux – Macropolluants et bio-chimie**

Cette action comprenait la réalisation au cours d'un cycle annuel, de plusieurs prélèvements d'eau sur le réseau hydrographique afin de rechercher la présence de molécules liées à l'épandage de produits phytosanitaires. Une douzaine de stations devaient être suivies à l'échelle du bassin versant et les dates de prélèvements étaient adaptées aux périodes de traitement liés à l'usage agricole et non agricole (printemps et automne notamment). 6 campagnes de prélèvements étaient prévues au cours du cycle annuel et les analyses réalisées en laboratoire.

**L'action, prévue en 2017 n'a pas été réalisée par manque de temps, toutefois l'animatrice du Contrat Territorial a contacté la FREDON AURA afin que le bassin versant soit intégré au suivi réalisé par cette dernière afin d'obtenir des données sur cette thématique.**

**A noter que l'action telle que prévue en 2017 a finalement été intégrée à l'étude bilan qualité de l'eau qui a démarré en janvier 2021.**

#### **Fiche action A5-b3 : Accompagnement à la conversion en Agriculture Biologique**

L'action consistait en de l'accompagnement des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique qui se déclinait de deux façons :

Un accompagnement collectif par des opérations collectives de sensibilisation à l'agriculture biologique visant à :

- Développer les techniques culturales adaptées et diversifiées (allongement des rotations, introduction de méteils à légumineuses...);
- Accompagner au désherbage mécanique ;
- Proposer des formations ;
- Communiquer sur des essais ;
- Acquérir du matériel en commun ;

Un accompagnement individuel par la mise en oeuvre de :

- 20 diagnostics de conversion ;
- 20 MAEc « Conversion à l'Agriculture Biologique » (mesure CAB éligible sur l'ensemble du territoire national dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux) avec la possibilité de contractualiser (jusqu'en 2020) ou non suite aux préconisations du diagnostic ;
- 20 accompagnements à la conversion.

L'accompagnement individuel consistait également à suivre 3 agriculteurs désirant mettre en œuvre des pratiques alternatives sur une parcelle témoin (méteils, semis sous couvert, etc.).

**Cette action a fait l'objet d'une journée technique collective spécifique en novembre 2019 (sensibilisation à l'agriculture biologique) et 2 agriculteurs ont engagé une conversion de leur exploitation dans le cadre du PAEC de la Plaine du Forez.**

### **2.1.3 BILAN FINANCIER**

Le tableau suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat territorial pour chaque objectif du volet A.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

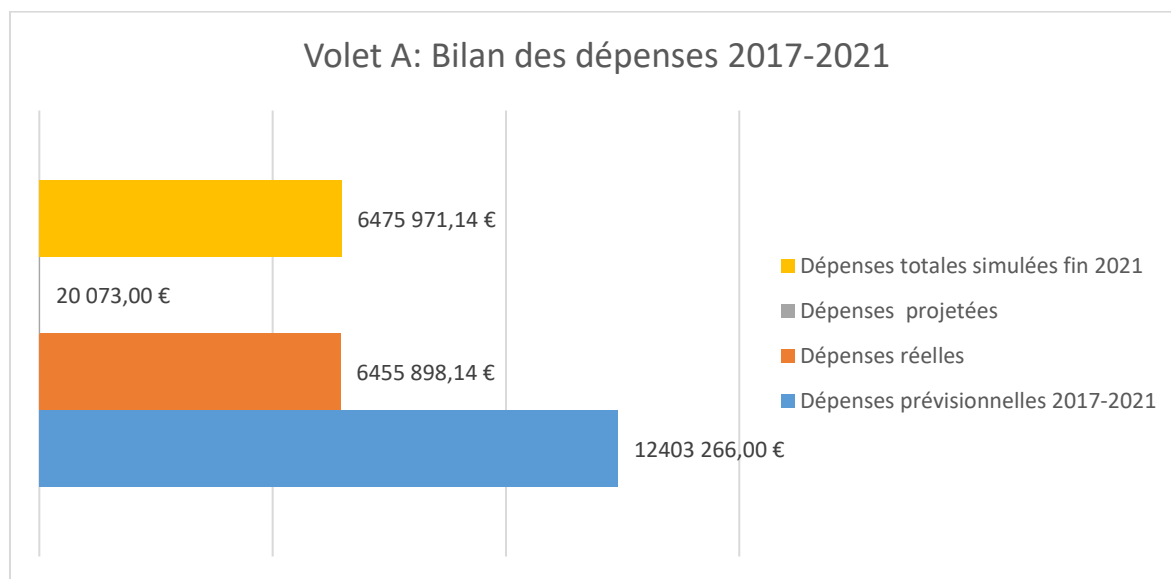
- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan final du contrat territorial, il subsiste parfois un décalage pour certaines opérations avec des soldes de subvention qui seront perçus courant 2021. Les montants présentés sont donc les recettes réalisées au moment de l'élaboration du bilan avec une projection fin 2021.

Environ 50% des dépenses prévues initialement au contrat territorial pour le volet A ont été engagées et financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (29.68%), le Département de la Loire (4.15 %), le Feader

(0,65%) ainsi que l'Etat (0.02 %), le Leader des Monts du Lyonnais (0.04%) et le SMAELT (0.13%) pour les actions agricoles.

La part restant à charge des différents maîtres d'ouvrages du volet A (Communes, Chambres d'Agriculture, particuliers...) représente 65.16%.



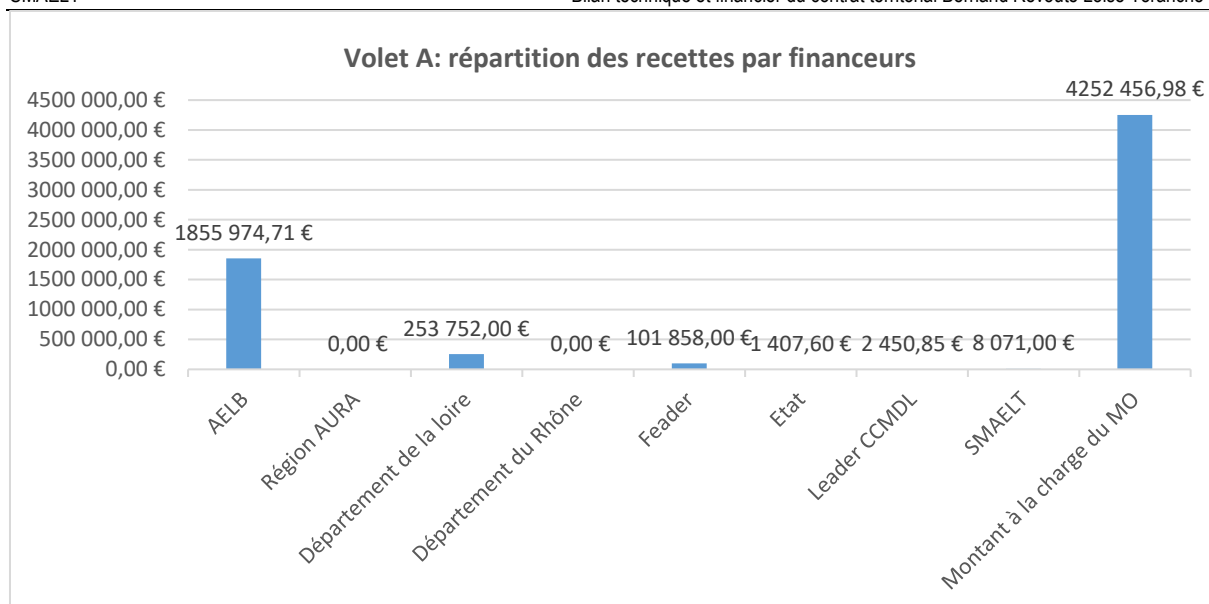
En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 265 installations non conformes ont été réhabilitées sur la durée du contrat de rivière. Le coût relatif aux travaux de chaque installation n'est pas disponible. Le chiffrage établi dans ce bilan a été réalisé en prenant un coût moyen de 9 000 € TTC. Ce prix moyen a été vu avec le Spanc du Sima Coise qui gère l'assainissement non collectif sur l'intégralité du bassin versant excepté les 3 communes de la COPLER.

Concernant les recettes liées au Contrat Territorial, à part l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, aucun autre partenaire ne s'est engagé sur des montants financiers à la signature du Contrat Territorial. Les taux d'aide de l'Agence de l'Eau étaient ceux du 10<sup>ème</sup> programme.

Les différentes recettes autres que celles de l'Agence dépendent de différents dispositifs propres aux différents autres partenaires.

Concernant le volet A, les travaux liés à l'assainissement collectif et non collectifs ne sont pas financés via le dispositif Contrat Territorial, ils n'apparaissent donc pas de l'engagement financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.





Le bilan global des dépenses de l'ensemble du volet A est proche des 50%. L'analyse par sous-objectifs fait toutefois apparaître des disparités entre les dépenses réelles et les prévisionnelles (tableau ci-dessous).

	Dépenses prévisionnelles 2017-2021	Dépenses totales simulées fin 2021	Pourcentage dépenses engagé
Sous-objectif -A1_a: Améliorer l'assainissement domestique - collecte et transfert	3 600 350,00 €	1 263 003,00 €	35,08%
Sous-objectif A1_b: Améliorer l'assainissement collectif - Réseaux	2 212 000,00 €	1 469 882,00 €	66,45%
Sous-objectif A1_c: Améliorer l'assainissement non collectif	4 257 500,00 €	2 655 000,00 €	62,36%
Sous-objectif A4_a: Améliorer les conditions d'abreuvement	75 000,00 €	30 000,00 €	40,00%
Volet A4-b: Participer à l'adaptation des exploitations à des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	1 555 180,00 €	271 813,66 €	17,47%
Sous-objectif A5_a: Modifier les pratiques concernant les produits phytosanitaires	460 000,00 €	458 272,48 €	99,62%
Volet A5-b: Améliorer les connaissances	242 636,00 €	0,00 €	0,00%

Plusieurs explications peuvent être apportées pour expliquer ces différences : au niveau des actions d'assainissement collectif, les dépenses dépendent de nombreux facteurs (évolution du projet, prix des matériaux, imprévus...), toutefois, pour les deux sous-objectifs A1-a et A1-b, le taux d'engagement des actions est de 50% et le taux d'engagement des dépenses est très similaire (50,76%).

Concernant l'assainissement non collectif, le chiffrage a été réalisé sur un coût moyen, il est donc à prendre comme tel mais reflète à peu près le taux de réalisation (62% de dépenses engagées et 45% de réalisation).

Le sous-objectif A4-b fait apparaître le plus faible taux de dépenses engagées (17.47%) par rapport au prévisionnel de toute la programmation opérationnelle du Volet A. Plusieurs raisons peuvent être invoquées (programme ambitieux, retard du démarrage des actions, pas d'animateur dédié, difficultés à convaincre...).






Le sous-objectif A5-a quant à lui voit son taux de dépenses proche de 100% en lien avec certains investissements en matériel alternatifs importants de quelques communes (Feurs et Balbigny).

Enfin, le sous-objectif A5-b n'a pas fait l'objet de dépenses dans ce volet, mais dans d'autres volets comme le suivi annuel de la qualité de l'eau non comptabilisé dans ce volet mais dans le volet C (report des montants dans le cadre de l'étude bilan qualité des eaux).

## 2.2 VOLET B : AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

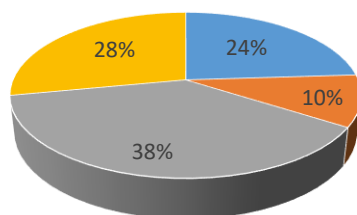
L'état de réalisation du volet B est le suivant :

 Opérations terminées	 Opérations en préparation	 Opérations abandonnées
 Opérations en cours	 Opérations non réalisées	

Etat de réalisation du volet B	Nombre d'opérations
Opérations terminées	12
Opérations en cours	10
Opérations en préparation	4
Opérations non réalisées	16
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

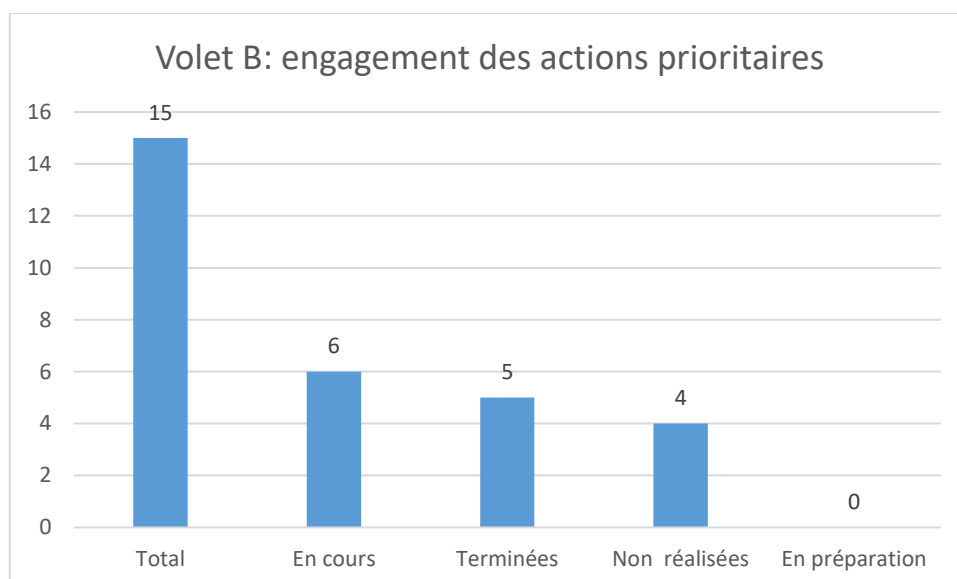
28% des opérations inscrites au Volet B du Contrat Territorial sont terminées, 24% sont en cours, 10% sont en préparation et 38 % ne sont pas réalisées.

### Volet B : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES: ENGAGEMENT DES ACTIONS



■ En cours ■ En préparation ■ Non réalisées ■ Terminées

Réalisation des actions prioritaires :



16 actions étaient inscrites en priorité 1 (P1).

Le bilan fait ressortir que sur ces 15 actions, 5 sont terminées, 6 sont en cours et 4 n'ont pas été réalisées. Ainsi 11 actions prioritaires sur les 15 prévues auront été engagées sur la durée du Contrat Territorial.

## 2.2.2 BILAN TECHNIQUE

### Zoom sur l'articulation du volet B : amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques

Les actions inscrites au volet « B » du Contrat Territorial doivent permettre de répondre à l'enjeu et à l'objectif « Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques ».

Il se compose de 2 sous-objectifs :

- B1 : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
- B3 : Gestion équilibrée de la ressource en eau

Le sous-objectif B1 est composé de 5 types d'actions :

- Plan de gestion des boisements de berges.
- Plan de gestion des plantes invasives.
- Plan de gestion des habitats piscicoles et des milieux humides.
- Plan de gestion de la continuité écologique.
- Plan de gestion de la morphologie et du transport sédimentaire.

Le sous-objectif B3 est composé de 4 types d'actions :

- Préservation des zones humides.
- Préservation des débits d'étiage.
- Amélioration des pratiques d'irrigation et économies d'eau.
- Amélioration des connaissances et concertation sur le stockage hivernal.

Les maîtres d'ouvrages identifiés pour porter les actions du sous-objectif B1 « Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques » étaient le SMAELT, les Fédérations Départementales de Pêche de la Loire et du Rhône, les Fédérations de Chasse du Rhône et de la Loire, le Simoly, les communes et les communautés de communes.

Le SMAELT, les communes et les communautés de communes étaient identifiés comme maîtres d'ouvrages pour la préservation des zones humides.

Le SMAELT était identifié comme maître d'ouvrage pour la préservation des débits d'étiages.

Les actions en lien avec l'amélioration des pratiques d'irrigation et d'économies d'eau entrent dans le partenariat avec les Chambres d'agriculture (voir volet A). La maîtrise d'ouvrage en revient donc aux Chambres d'Agriculture du Rhône et de la Loire en partenariat avec le SMAELT.

Les actions en lien avec l'amélioration des connaissances et concertation sur le stockage hivernal quant à elles sont portées par le SMAELT et les porteurs de projets.

La mise en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT est assurée par le technicien de rivière, qui apporte également un appui aux autres maîtres d'ouvrages identifiés (notamment les Fédérations de Pêche).

L'animatrice du Contrat Territorial assure quant à elle l'animation des autres actions sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT et s'occupe du partenariat avec les Chambres d'agriculture pour les actions en lien avec les économies d'eau.

Le tableau ci-dessous synthétise la maîtrise d'ouvrage des actions du volet B

<b>Objectif B 1 : Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques</b>		
Sous Objectifs B1-a: - Plan de gestion des boisements de berges	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des déchets en berges : <b>SMAELT et commune de Pouilly-les-Feurs</b></li> <li>• Diagnostic et accompagnement à la mesure LINEA03 : <b>SIMOLY (en convention avec le SMAELT)</b></li> <li>• Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-objectif B1-b :	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les rongeurs indésirables en bord de rivière :</li> </ul>

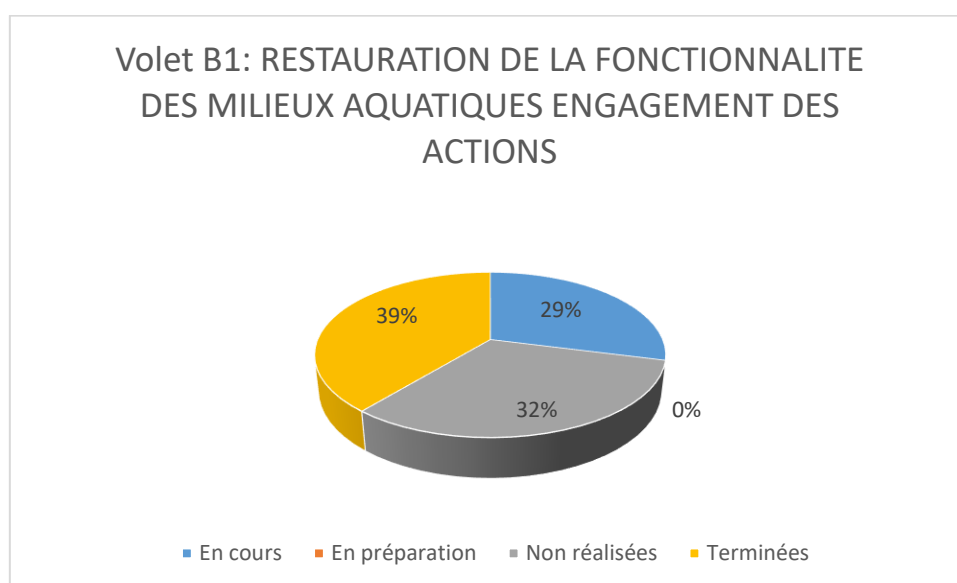
- Plan de gestion des plantes invasives		<b>SMAELT et Fédérations de Chasse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-objectif B1-c : Plan de gestion des habitats piscicoles et des milieux humides	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en défens des cours d'eau, aménagement de passages à gué impactant pour le milieu, diversification des écoulements : <b>SMAELT et Fédérations de Pêche</b></li> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-objectif B1-d : Plan de gestion de la continuité écologique	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement et suppression d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique : <b>SMAELT et Fédérations de Pêche</b></li> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-objectif B1-d : Plan de gestion de la morphologie et du transport sédimentaire	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des enrochements de berges : <b>SMAELT et Communes</b></li> <li>Maîtrise foncière pour la préservation des espaces de bon fonctionnement : <b>SMAELT et Communes</b></li> <li>Travaux d'urgence, accompagnement vers les bonnes pratiques : <b>EPCI</b></li> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
<b>Objectif B3 : Gestion quantitative équilibrée de la ressource</b>		
Sous-Objectif B3-a : - Préservation des zones humides	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration de zones humides, acquisition de zones humides : <b>Communes, Communautés de communes et SMAELT</b></li> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous- Objectif B3-b : - Préservation des débits d'étiage	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>SMAELT</b></li> </ul>
Sous-Objectif B3-c - Amélioration des pratiques d'irrigation et économies d'eau	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation autour des matériels économes en eau pour faciliter les achats groupés : <b>SMAELT</b></li> <li>Toutes les autres actions : <b>SMAELT et Chambres d'agriculture</b></li> </ul>
Sous-Objectif B3-b : - Amélioration des connaissances et concertation sur le stockage hivernal	Maitrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mis en place d'une concertation sur le stockage hivernal : <b>SMAELT</b></li> <li>Poursuite des études sur le stockage hivernal : <b>Porteurs de projets</b></li> </ul>

## **Objectif B1 – Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques**

Le bilan technique de l'objectif B1 a été réalisé avec le technicien de rivières. Il correspond aux travaux effectués sur la durée du Contrat et selon la « philosophie » du technicien.

Le bilan technique tel que présenté ci-après dresse un état des lieux des actions terminées au moment de la rédaction de ce rapport. Les actions non réalisées mais programmées sont intégrées comme situation projetée en considérant qu'elles seront réalisées à 100%.

Ainsi, les éléments présentés ci-dessous reflètent la réalité technique de ce qui a été réellement effectué dans l'objectif B1 « restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques » jusqu'au mois de septembre 2021. Au-delà, de cette date il s'agit d'une projection réalisée sur la base du reliquat de travaux prévu dans les dossiers de demandes de subventions déposées auprès des différents partenaires et qui seront réalisés d'ici la prochaine programmation.



Les actions terminées ou en cours représentent 68% des actions inscrites à l'objectif B1, les actions non réalisées quant à elles représentent 32% des actions inscrites à l'objectif B1.

### **Fiche action B1-a1 : Restauration de l'état sanitaire et de la diversité des boisements de berge**

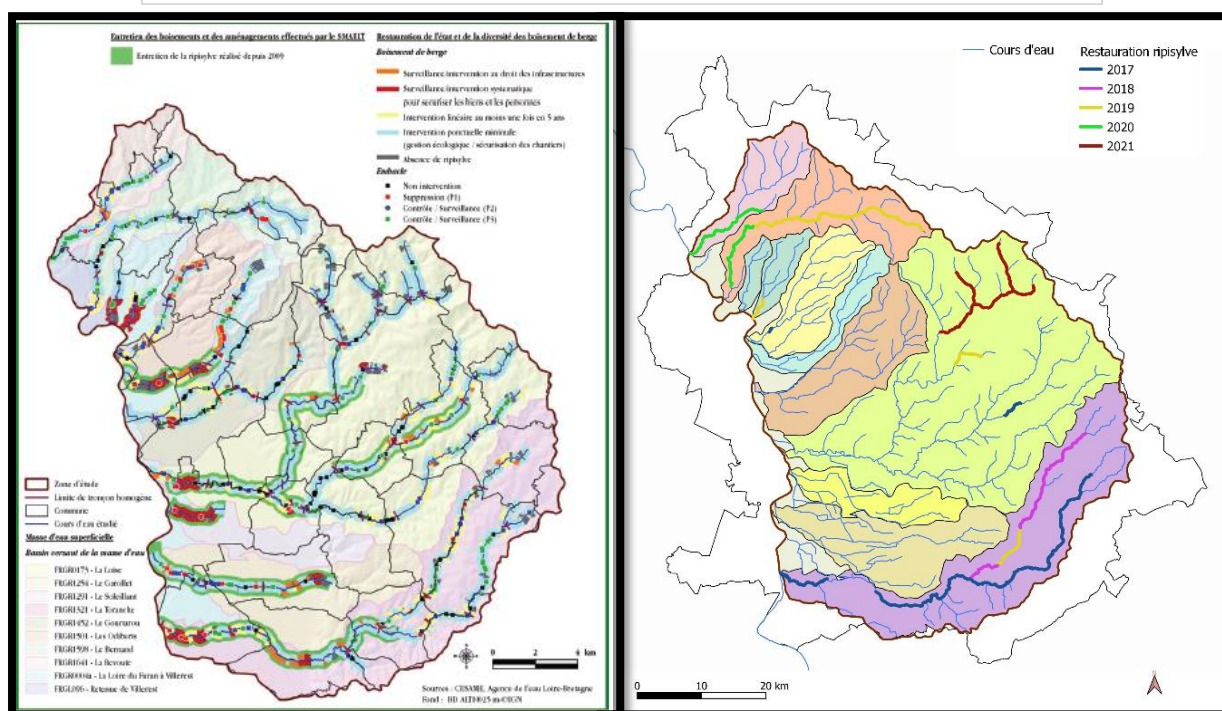
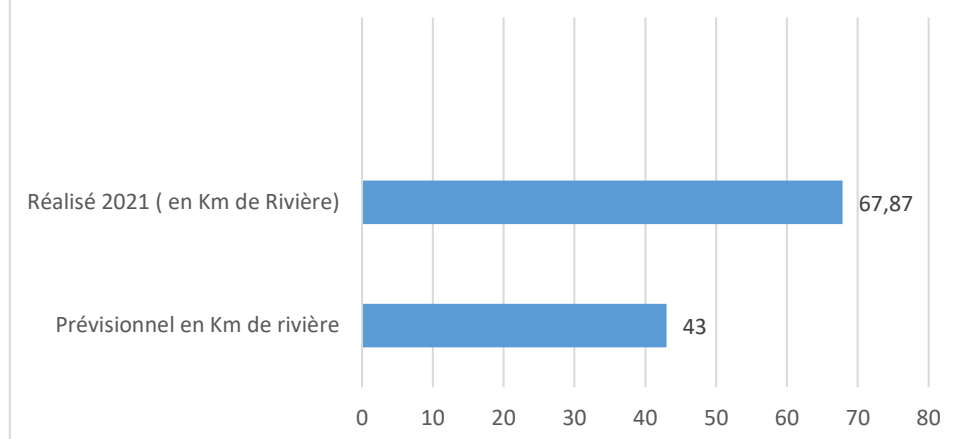
Les travaux de restauration de la ripisylve sont réalisés par l'équipe rivière du SMAELT avec l'appui d'entreprises lorsque la technicité du chantier dépasse le domaine de compétence d'une équipe composée de personnel en insertion comme pour les abattages délicats par exemple.

La réalisation des actions est pilotée par le technicien de rivière et est encadrée par une Déclaration d'Intérêt Général qui autorise le SMAELT à investir des fonds publics sur des terrains privés.

Le technicien a travaillé de la manière suivante : passage en une seule fois sur un cours d'eau en considérant que l'intervention est de la restauration de la ripisylve et pas de passage en entretien les années suivantes, sauf évènement exceptionnel ou demande émanant du terrain.

Sur la durée du contrat territorial, ce sont environ **67.87 km de rivière qui ont été restaurés sur les 43 km de prévus à la programmation.**

### Action B1-a1: Restauration de la ripisylve 2017-2021



Carte 2 : comparaison entre le programme prévisionnel de restauration de la ripisylve (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)

#### Fiche action B1-a2 : Entretien des boisements de berges et des aménagements effectués

Les travaux de d'entretien de la ripisylve sont réalisés par l'équipe rivière du SMAELT avec l'appui d'entreprises ou lorsque la technicité du chantier dépasse le domaine de compétence d'une équipe composée de personnel en insertion comme pour les abattages délicats par exemple. Ils sont suivis et programmés par le technicien de rivière.

Les travaux d'entretien de la ripisylve concernaient tous les cours d'eau du bassin versant, sauf la Revoute et le Bernand qui n'ont jamais fait l'objet de travaux préalables.

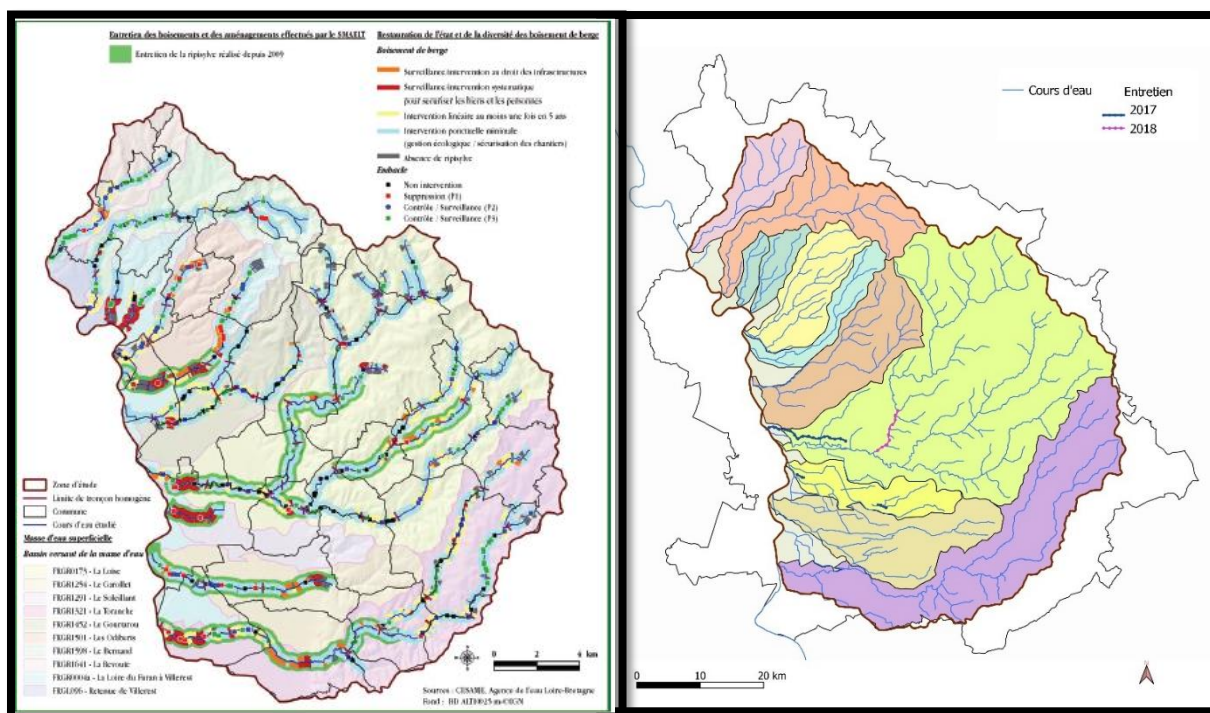
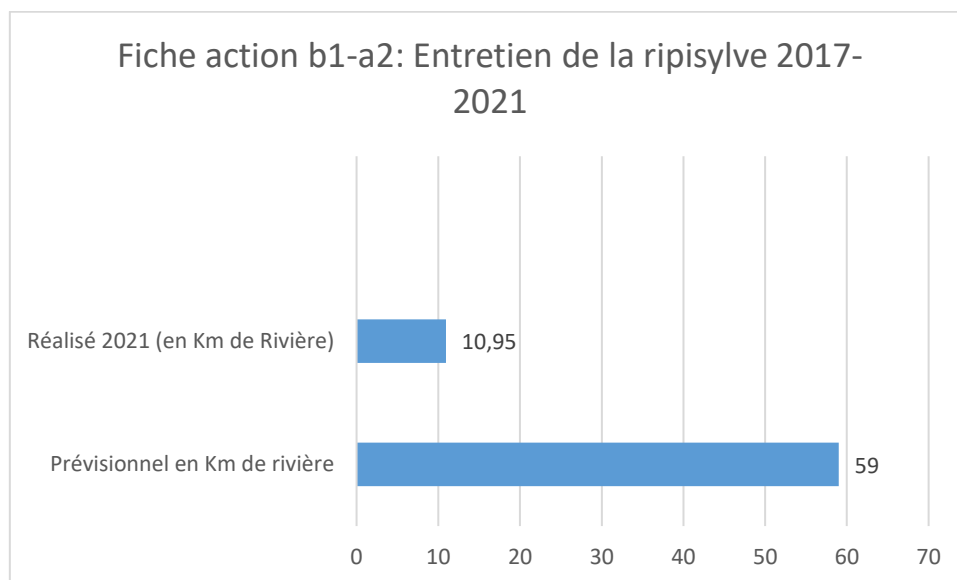
Pendant le Contrat territorial ont été entretenus :

- 1.3 km sur le Solleillant,
- 3.4 km sur la Chapassonne

- 4.5 km sur la Vesne
- 1.6 km sur le ruisseau des Granges

**Sur la durée du contrat territorial, ce sont donc 10.95 km de rivière qui ont été entretenus sur les 59 km de cours d'eau prévus à la programmation.**

Ce chiffre est à mettre en lien avec la fiche action b1-a1 et le fait que la majorité des interventions sur la ripisylve ont été considérées comme de la restauration par le Technicien de rivières, excepté sur 2 cours d'eau (Soleilant et Granges). De plus le Technicien a jugé préférable pour le milieu de concentrer ses efforts sur les travaux de restauration autre (mise en défens, plantations...), ce qui explique le peu de linéaire entretenu.



Carte 3 : comparaison entre le programme prévisionnel d'entretien de la ripisylve (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)



**Fiche action B1-a3 : Gestion des déchets en berges**

Cette action, qui consiste à gérer les déchets présents le long des berges est réalisée en même temps que les travaux de restauration, d'entretien de la ripisylve et lors des passages de lutte contre la Renouée du Japon. Elle n'a pas fait l'objet d'un suivi spécifique en termes de résultats par le technicien de rivière. Cette action ciblait plus particulièrement la Vesne sur la commune de Pouilly-les-Feurs, sur laquelle les déchets d'une ancienne décharge étaient régulièrement emportés par des cures à cause d'une érosion dans le remblai.

Cette problématique a été traitée en même temps que l'étude globale sur la Vesne et une solution technique a été proposée : le confinement des déchets par protection de la berge au moyen d'une technique mixte (enrochements et végétaux).

Les travaux ont été réalisés fin 2021. Ils ont été sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT qui a recruté un maître d'œuvre (Burgéap) pour assurer le suivi et la réalisation de cette action.

**Fiche action B1-a4 : PAEC Nord Monts du Lyonnais – Diagnostics et accompagnement à la mesure LINEA03**

L'action consistait à la réalisation de 15 diagnostics de ripisylve par le technicien de rivières chez des agriculteurs intéressés par une contractualisation MAEC LINEA 03. **Ce sont au total 17 agriculteurs qui ont été rencontrés par le technicien de rivière entre 2016 et 2017 pour environ 20.8 km de rivières diagnostiqués. Chaque exploitation a pu bénéficier d'un plan de gestion adapté. Certaines ont également profité de l'accompagnement du technicien de rivières dans des projets de plantations de ripisylve. Toutefois pour cette dernière action aucun suivi n'a été réalisé, le linéaire effectivement replanté est donc inconnu.**

**Fiche action B1-b1 : Lutte contre les espèces envahissantes notamment la Renouée du Japon**

**Les actions de lutte contre la Renouée du Japon ont été réalisées sur : la Loise, le Soleilant, les Granges, la Toranche et le Fontbonne.**

Sur les trois premiers cours d'eau, l'action a consisté en des fauches régulières, 5 fois dans l'année entre mai et octobre.

Sur le ruisseau des Granges, l'action a été permis d'éradiquer 3 foyers sur 4.

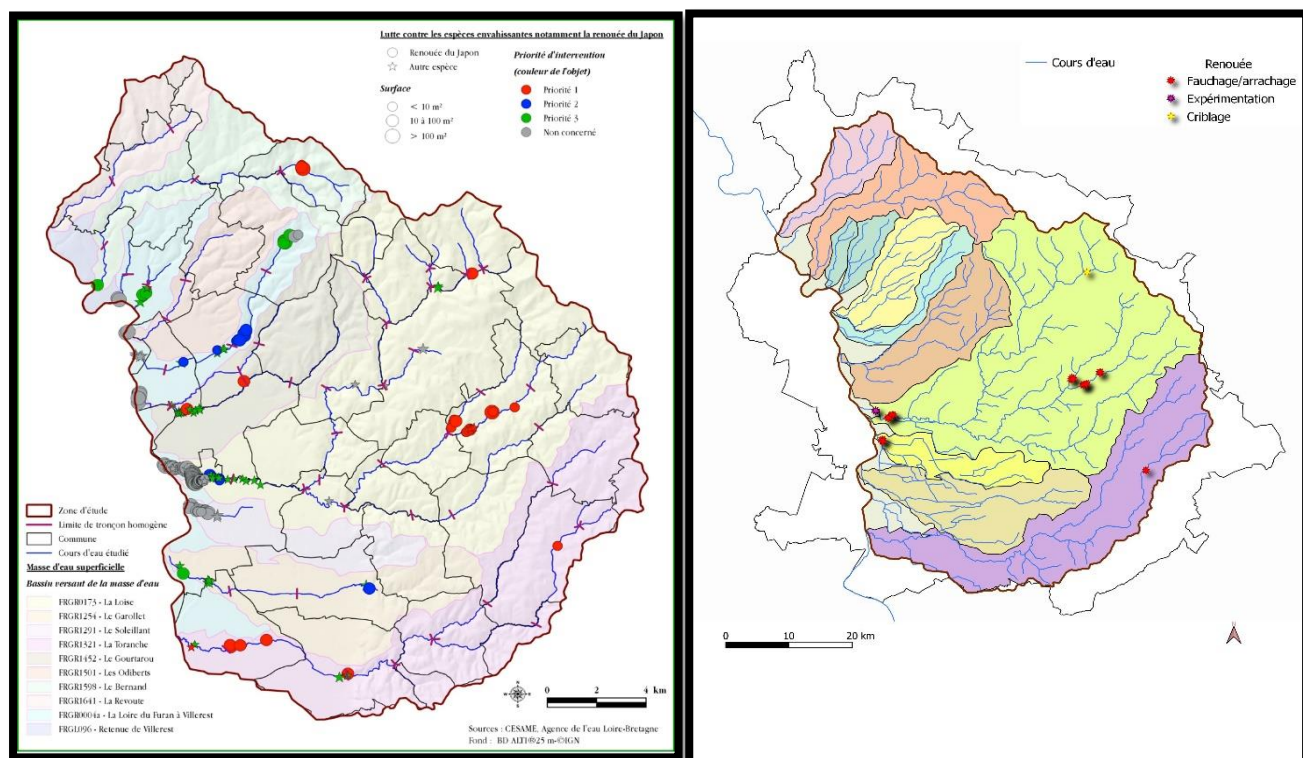
Le SMAELT s'est engagé en cours de contrat dans l'entretien de trois placettes expérimentales mises en œuvre dans le cadre de la thèse « La résistance biotique pour limiter les performances des espèces invasives » en collaboration avec à l'Université Lyon 1 dans le cadre de la stratégie départementale de lutte contre la renouée du Japon (Département de la Loire). Aussi, entre mai et septembre, l'équipe rivières entretien une fois par mois les placettes qui sont ensuite suivies et analysées par la thésarde.

Sur le Fontbonne, il s'agissait d'un foyer isolé, qui a été criblé et concassé en 2019. Ces travaux ont permis de faire disparaître pratiquement tout le foyer. Il ne reste aujourd'hui plus que quelques repousses isolées dans des enrochements et qui sont suivies par l'équipe du SMAELT selon les mêmes modalités que les autres foyers.

Sur la Toranche, plusieurs foyers étaient prévus en gestion, mais les plus aval, en lien avec l'axe Loire n'ont pas été traités (trop implantés, pas prioritaires car trop importants, volonté de continuer à travailler sur des massifs sur lesquels il est possible d'avoir des résultats...). D'autres sont situés sur les parcelles d'un propriétaire refusant toute intervention.

Un foyer prévu initialement a disparu entre l'étude préalable et le début du Contrat Territorial (ni le technicien de rivière, ni l'équipe rivière n'a réussi à le repérer).

Finalement, seul le massif le plus amont a été traité en 2017 par un gros arrachage. Le suivi devait être réalisé par le propriétaire.



Carte 4 : comparaison entre le programme prévisionnel de lutte contre la Renouée du Japon (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)

#### Fiche action B1-b2 : Lutte contre les espèces indésirables en bordure de rivières

Action qui consistait à lutter contre les autres espèces végétales considérées comme invasives et présentes en bord de cours d'eau (peupliers, pseudo-acacia...).

Action réalisée en même temps que les travaux de restauration ou d'entretien de la ripisylve. Les résultats sont très différents en fonction des cours d'eau et des tronçons. Une constante se dégage toutefois : sur les secteurs mis en défens, le choix a été fait d'intervenir plus drastiquement sur la ripisylve en place dans l'idée qu'ensuite il y aurait une régénération soit naturelle, soit par plantation. Ainsi sur ces tronçons, les espèces considérées comme invasives ou non adaptées aux bords de cours d'eau ont fait l'objet d'un traitement systématique.

#### Fiche action B1-b3 : Lutte contre les rongeurs indésirables en bordure de rivières

L'action de lutte contre les rongeurs notamment le ragondin n'a pas été engagée, faute de temps et du peu de demandes émanant du terrain ou de pression constatée sur les milieux.

#### Fiches actions B1-c1 et B1-C2 : Mise en défens de cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs et de franchissement et Plantation / Densification de ripisylve

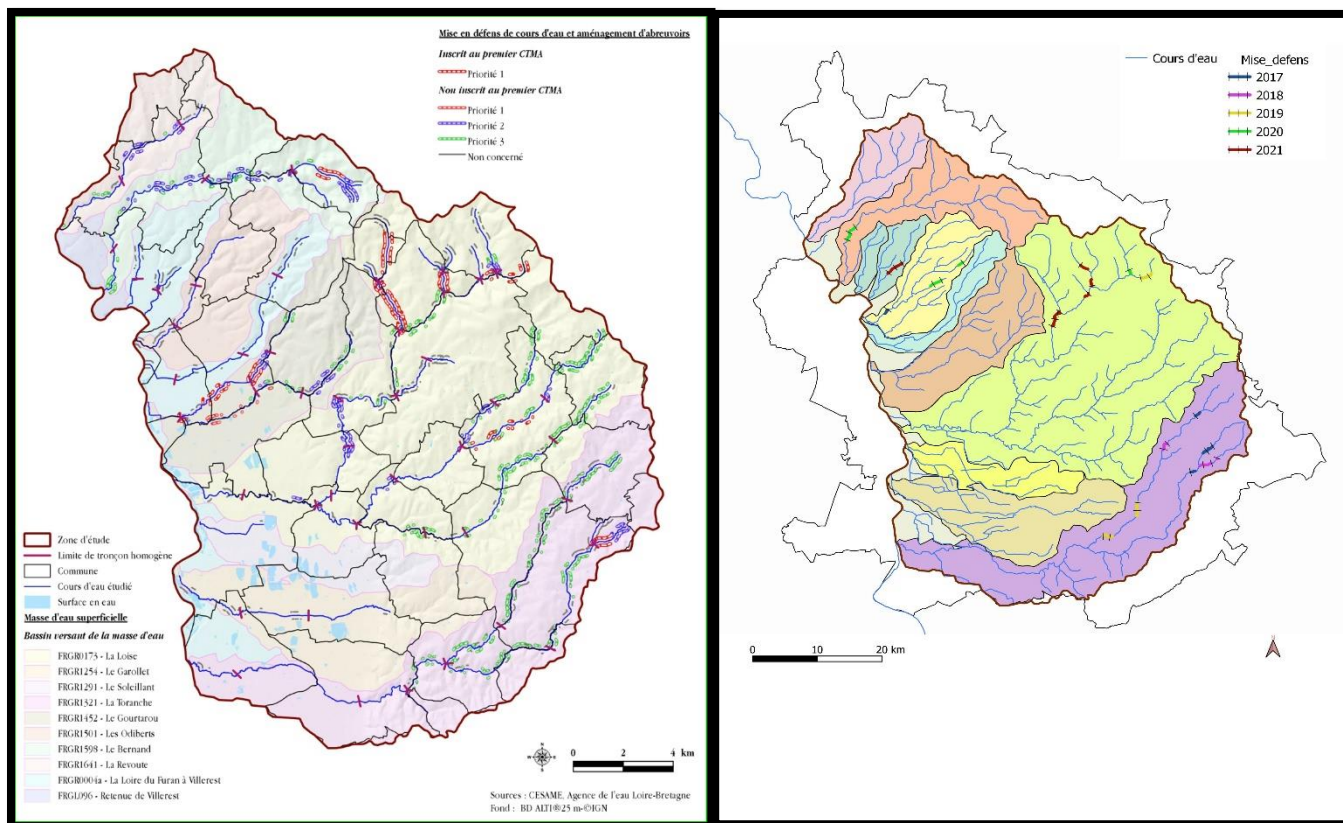
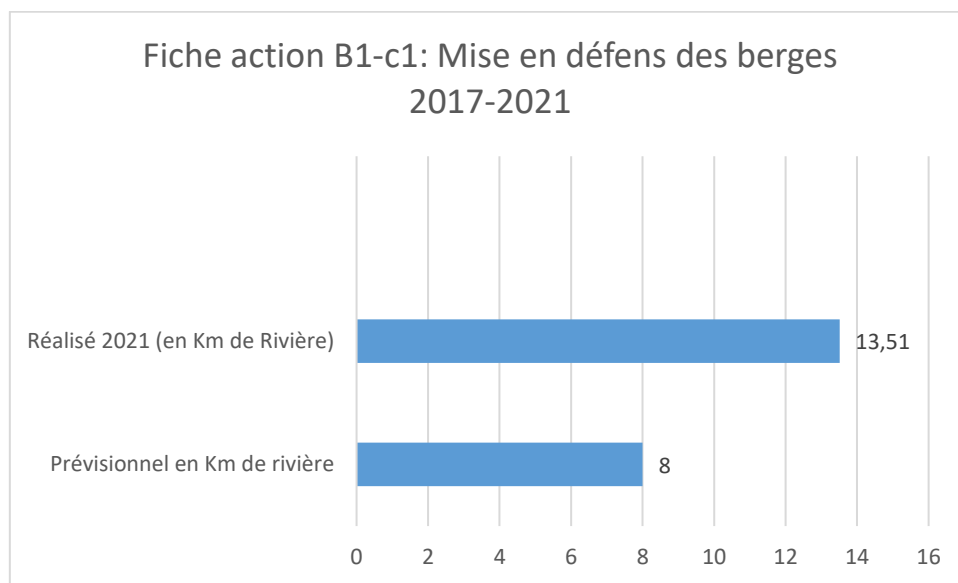
Ces fiches actions concernent la mise en défens et la plantation en berge. Le technicien essayait dans la mesure du possible d'associer les deux actions : mettre en défens uniquement si le propriétaire acceptait les plantations.

**Au moment de la réalisation du bilan, 13,51 km de cours d'eau (sur 8 km classés en priorité 1 à la programmation initiale) ont été mis en défens et 2,011 km replantés (3,361 km en incluant la**

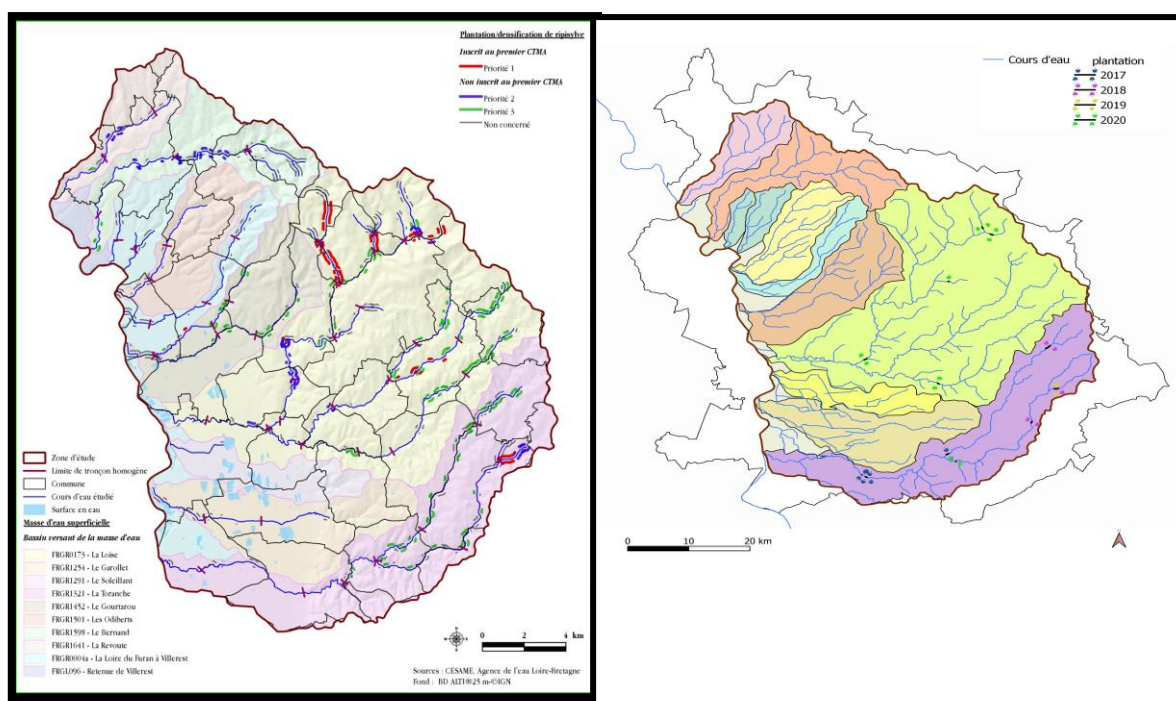
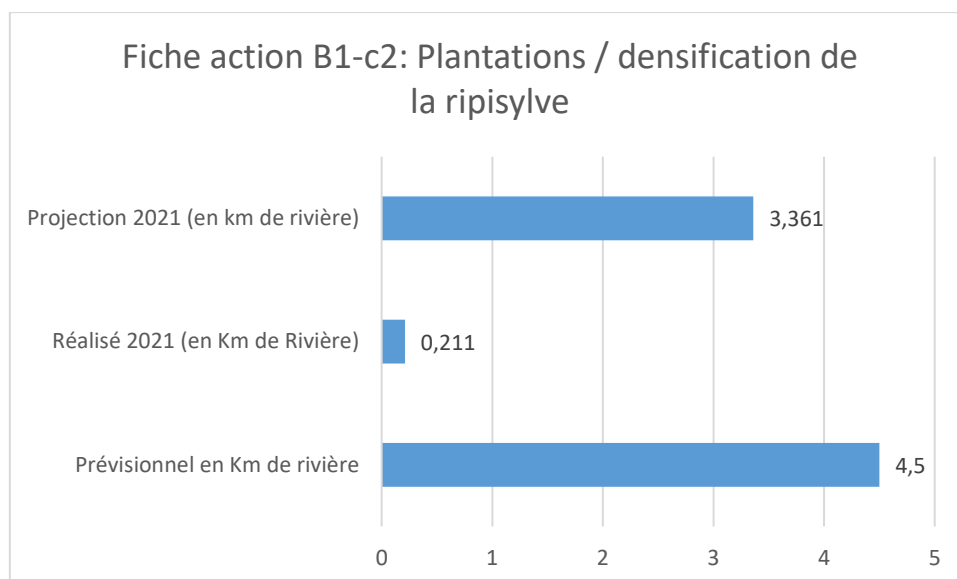
**programmation 2021 qui sera réalisée en automne) sur les 4.5 km prévus comme prioritaires lors de la programmation initiale.**

La différence entre les linéaires mis en défens et plantés s'explique par les secteurs où la ripisylve était déjà présente et qu'il fallait uniquement protéger.

A noter également que les travaux de plantation 2021 n'ont pas été retenus pour raisons budgétaires. De plus, le SMAELT a fourni des plants à certains agriculteurs engagés en MAEC ripisylve afin que ces derniers assurent eux-mêmes la plantation mais aucun suivi n'a été réalisé pour cette dernière opération.



### Carte 5 : comparaison entre le programme prévisionnel de mise en défens (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)



### Carte 6 : comparaison entre le programme prévisionnel de plantation (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)

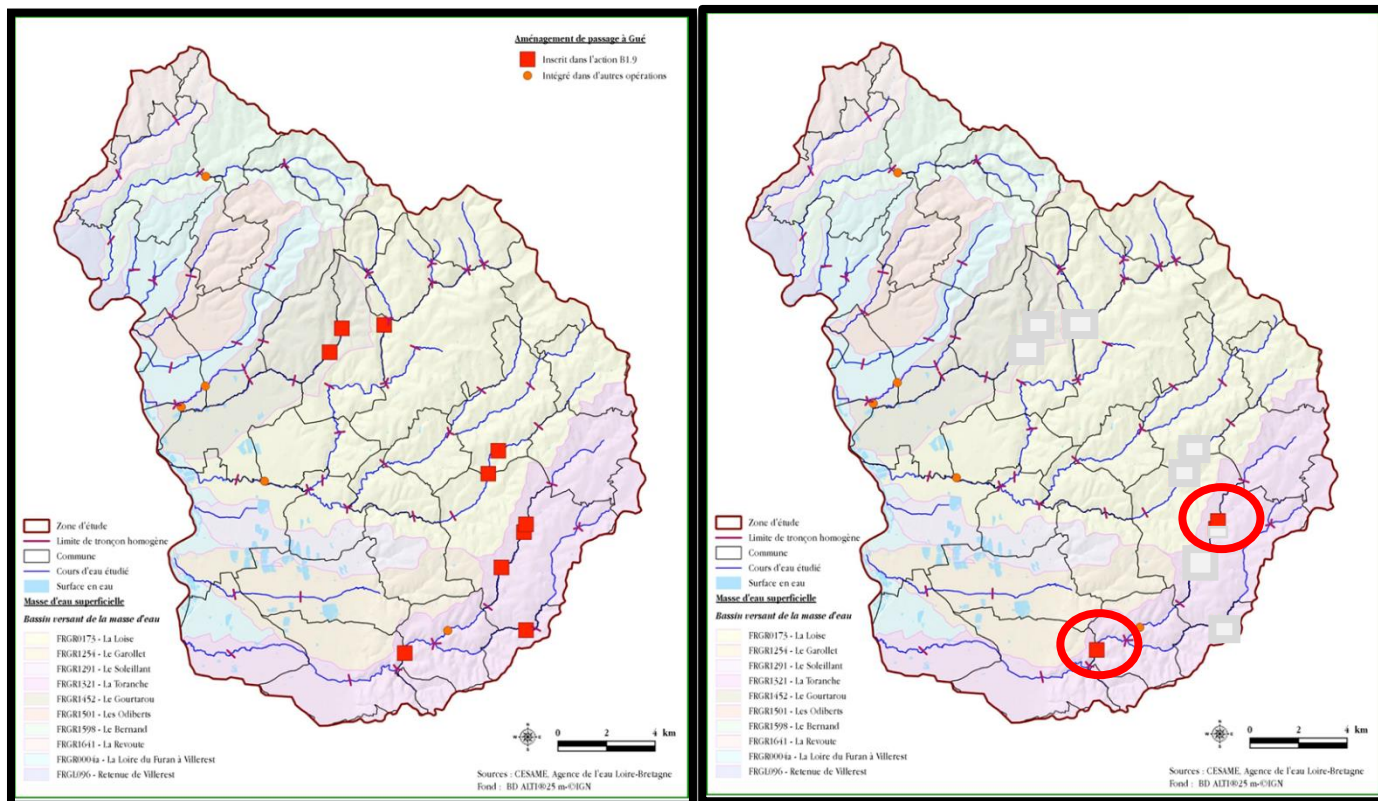
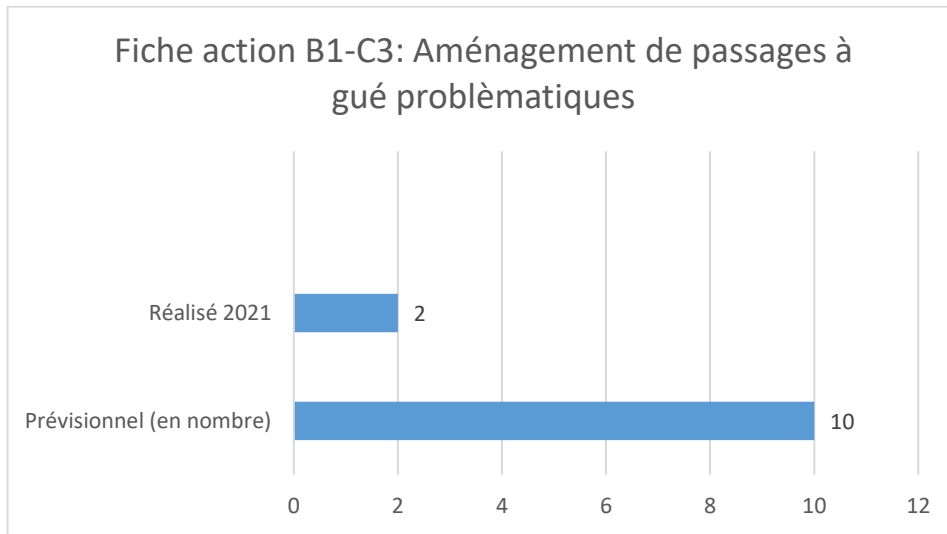
#### Fiche action B1-C3 : Aménagement de passages à gué impactant pour le milieu

Cette fiche action concernait la reprise et l'aménagement de 10 passages à gué qui occasionnaient un ensablement du lit en aval. Deux ont été réalisés pendant la durée du Contrat Territorial :

- Un sur la Toranche au lieu-dit Moulin Cave à Virigneux.
- Un sur le Pont Lyonnais au lieu-dit Le Melly à St-Martin-Lestra.

Par ailleurs, le technicien est entré en contact avec le propriétaire d'un passage à gué problématique sur la Loise dans la traversée de Feurs, mais le propriétaire n'a pas souhaité l'appui du SMAELT, il n'est toutefois pas intervenu sur son ouvrage.

Le technicien de rivières a jugé cette action peu prioritaire par rapport à d'autres inscrites au programme d'action pour la restauration du fonctionnement global des milieux aquatiques, il n'y a pas eu d'autres réalisations dans cette fiche action.

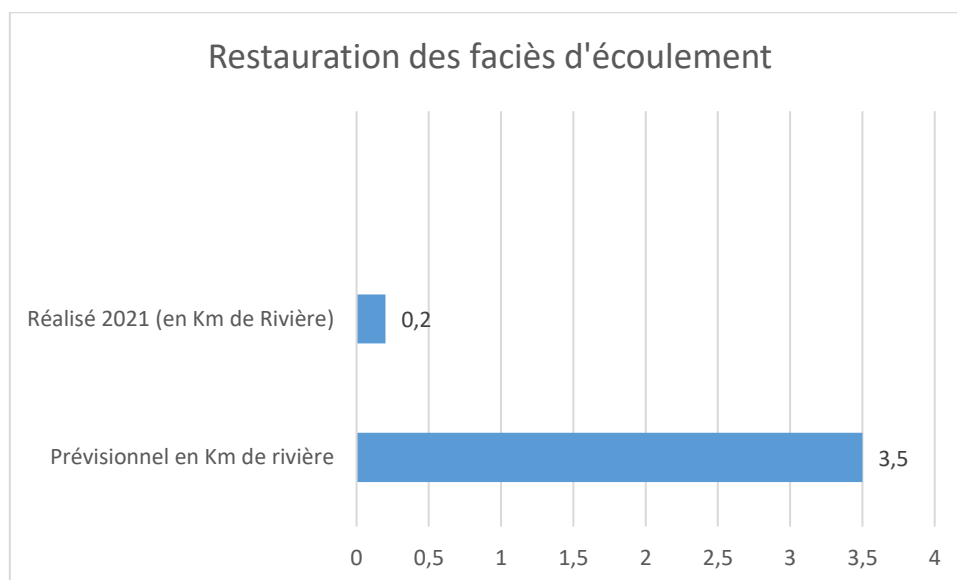


#### Fiche action B1-C4 : Diversification des faciès d'écoulement et des habitats piscicoles

Cette fiche prévoyait la diversification des faciès d'écoulement et des habitats piscicoles sur 3.5 km de cours d'eau en priorité sur le Sault, le Chanasson et le Carat. **Un seul chantier a été réalisé sur le Fontbonne sur 200 ml environ.**

La stratégie d'action adoptée par le SMAELT (travail sur un cours d'eau, par année depuis l'aval du bassin versant vers l'amont) fait que le Sault et le Chanasson sont inscrits à la programmation 2021. Des travaux pourraient se réaliser mais ils dépendront du temps de préparation préalable et des résultats des négociations avec les propriétaires et des contraintes administratives.

Le chantier réalisé sur le Fontbonne a été considéré comme prioritaire par le technicien de rivières car ce cours d'eau est le dernier à accueillir une population d'écrevisse à pattes blanches : les travaux ont permis de restaurer la continuité sur tout le linéaire du cours d'eau et le site offre un panel d'habitats intéressant pour l'écrevisse à pattes blanches sur le linéaire restauré.



#### **Fiche action B1-C5 : Restauration éco-morphologique du Sault au lieu-dit Le Chanasson**

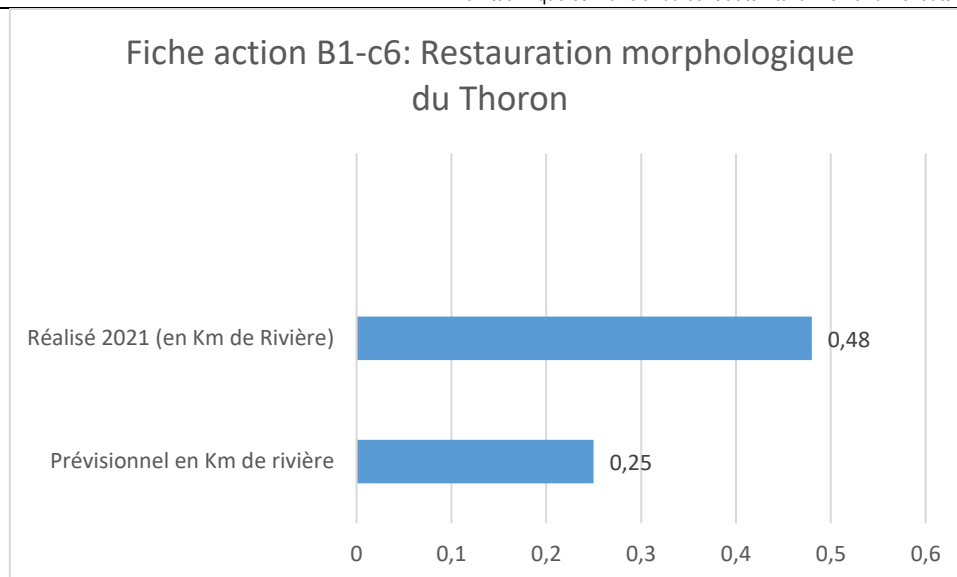
**Cette action n'a pas encore été réalisée.**

Il s'agissait d'une restauration éco-morphologique du Sault au lieu-dit le Chanasson sur environ 350 ml. Les interventions sur le Sault sont prévues en 2021. Cette action pourrait éventuellement se réaliser sur un tronçon du Sault (un propriétaire est d'accord pour la réalisation des travaux), mais la réalisation dépendra du temps de travail du technicien (gestion des autres chantiers, délais administratifs...).

#### **Fiche action B1-C6 : Restauration éco-morphologique du Thoron au lieu-dit Thoranche**

Cette fiche action concernait la remise du Thoron dans le fond de talweg sur environ 250 m. **Cette action a été réalisée en 2018 sur 480 ml, avec 660 ml de mis en défens et 230 ml de plantation.** Le chantier a nécessité une reprise en 2021 pour faire face à une forte incision du lit sur la tête de chantier.

Cette action a été accompagnée par de la mise en défens sur 600 ml de rivière et plantation sur 230 ml de rivière uniquement car sur la partie aval, le technicien de rivières a tenté de laisser revenir la végétation spontanée après mise en défens.

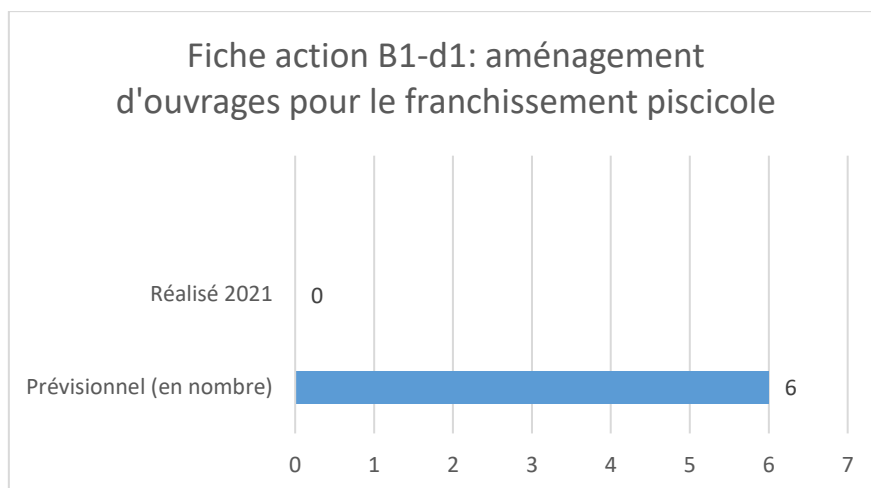


**Fiche action B1-d1 : Aménagement d'ouvrage pour le franchissement piscicole**  
**Aucun des 6 ouvrages prévus en aménagement n'ont été réalisés.**

Sur le Fontbonne, le ROE65252 est l'ouvrage qui limite la colonisation de l'amont du cours d'eau par l'écrevisse américaine. En amont de cet ouvrage se trouve la dernière population d'écrevisse à patte blanche. La non-intervention sur cet ouvrage était donc parfaitement justifiée par rapport aux enjeux. Ce choix a été validé avec la Fédération de Pêche de la Loire, car il apparaissait vraiment prioritaire de préserver la dernière population d'écrevisse à patte blanche.

Les ouvrages Pi\_1 et PY\_1 situés sur le Moulin Piquet et la Poyat ont quant à eux été effacés (et non aménagés) dans le cadre du chantier de la Pothière ils sont donc comptabilisés dans la partie effacement d'ouvrages.

Les ouvrages CH\_1, GR\_9 et SA\_2 n'ont pas été réalisés faute de temps.

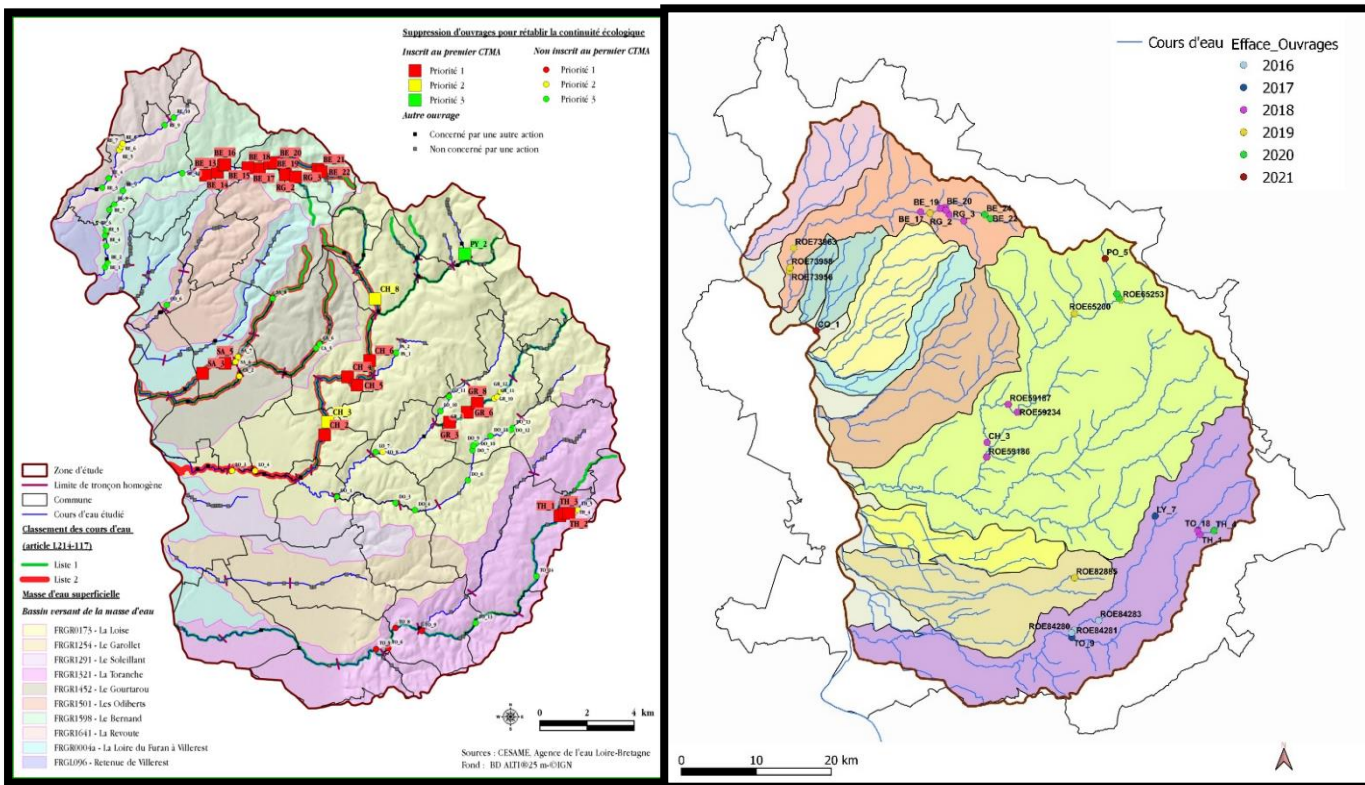
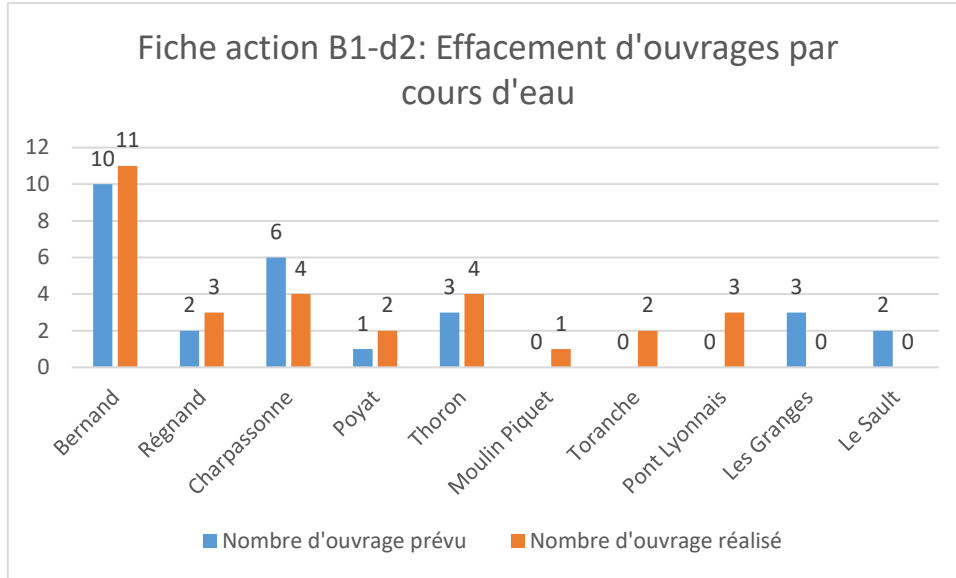


**Fiche action B1-d2 : Suppression d'ouvrage pour rétablir la continuité écologique**

**27 ouvrages devaient faire l'objet de travaux d'effacement afin de restaurer la continuité écologique. Au moment du bilan, 32 ouvrages ont effectivement été effacés : 11 sur le Bernand, dont 4 par l'AAPPMA du Gardon Forézien (7 prévus), 3 sur le Régnand (2 prévus), 4 sur la Charpassonne (6 prévus), dont 3 par la Fédération de Pêche de la Loire, 2 sur la Poyat (1 prévu), 4 sur le Thoron (3**

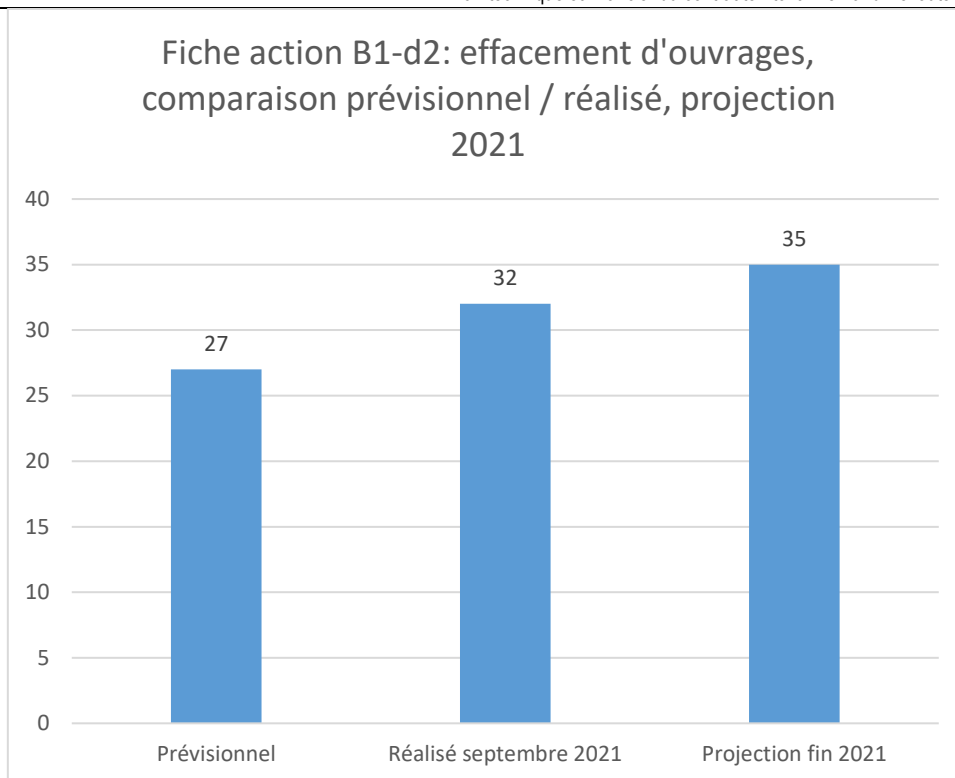
prévus), dont un par la Fédération de Pêche du Rhône, 1 sur le Moulin Piquet (0 prévu), 2 sur la Toranche (0 prévu) et 3 sur le Pont Lyonnais (0 prévu).

A noter également que sur le Collet, l'ouvrage à la confluence avec la Loire a été supprimé en 2021 (remplacement par un ouvrage franchissable) et deux sur la Poyat.



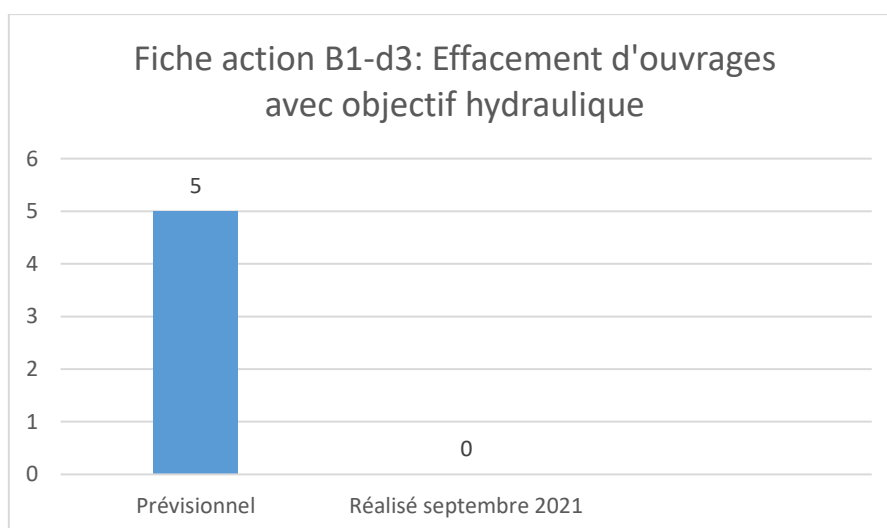
**Carte 8 : comparaison entre le programme prévisionnel d'effacement d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)**





**Fiche action B1-d3 : Suppression d'ouvrage pour rétablir la continuité écologique et hydraulique**

Cette fiche action concernait l'effacement de 5 ouvrages présentant des impacts hydrauliques (inondation des biens situés à proximité). **Seule l'étude de l'ouvrage PO\_12, intégrée dans l'étude plus globale sur l'aménagement de la Vesne a été réalisée. Aucuns travaux n'en n'ont découlé**, faute de volonté locale d'engager une restauration plus globale de ce cours d'eau très contraint.



**Fiche action B1-d4 : Assistance à la mise en conformité des prises d'eau en rivières**

Aucune action concernant l'assistance à la mise en conformité des prises d'eau en rivière n'a été réalisée faute de temps à consacrer à cette action pour le technicien de rivière.

**Fiche action B1-d5 : Amélioration des connaissances sur les petits cours d'eau**

**Cette action a été confiée à une stagiaire en MASTER 2 Gestion de l'Environnement-FREMAC entre février et juillet 2020.** Ce travail a été fortement impacté par le premier confinement. La stagiaire n'a pas pu avoir accès au terrain, ni aux données pendant les mois de confinement et les rencontres avec les propriétaires ont été plus délicates même après le déconfinement. L'étude a permis d'inventorier et de cartographier 55 plans d'eau de moins de 1000 m<sup>2</sup> sur le sous-bassin de la Toranche (le plus impacté) et de commencer à faire prendre conscience de la nécessité d'engager une vraie réflexion sur la gestion quantitative.

L'action initiale était prévue pour être réalisée sur l'ensemble du bassin versant. Toutefois, cela aurait représenté un travail conséquent par rapport aux moyens alloués (stage de fin d'études). Le choix a donc été de se concentrer sur un sous-bassin, celui de la Toranche, car très impacté par les prélèvements et de mettre au point une méthodologie qui sera ensuite applicable à l'ensemble du bassin versant.

**Fiche action B1-d6 : Suppression ou aménagement de petits plans d'eau en travers de cours d'eau ou au niveau de zones sourceuses**

Cette action concernait l'ouvrage CHA 14 sur la tête de bassin de la Charpassonne.

Le Technicien de rivière a commencé des négociations sur ce plan d'eau situé en tête de bassin de la Charpassonne.

Il a tout d'abord rencontré l'ancien propriétaire mais ce dernier ne souhaitait ni effacer, ni aménager son plan d'eau qu'il a vendu par la suite.

Le technicien a alors pris contact avec le nouveau propriétaire. Ce dernier était d'accord pour effacer son ouvrage. Toutefois le décès de ce dernier a mis fin au projet.

Une approche avait été amorcée avec un agriculteur partant à la retraite et qui possédait un plan d'eau en tête de bassin versant de la Toranche.

Ce dernier acceptait l'effacement de son ouvrage et un dossier de demande de subvention a été déposé par le SMAELT auprès de l'Agence de l'Eau.

Toutefois, un groupe d'agriculteurs souhaitant créer des retenues sur ce même bassin ont souhaité prendre l'action à leur charge comme mesure compensatoire à la création d'un projet d'irrigation collective.

Ce projet collectif n'a pas encore vu le jour et le plan d'eau n'a donc pas été effacé, le SMAELT s'étant retiré du projet car il est désormais considéré comme mesure compensatoire.

L'effacement plan d'eau de la Pothière à Violay sur la Poyat, même s'il n'était plus en eau et que nous l'avons intégré dans notre analyse à l'effacement d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique, mérite toutefois d'être rappelé ici.

**Fiche action B1-e1 : Gestion des érosions de berge problématiques**

L'action consistait à surveiller 11 érosions et le cas échéant à intervenir afin de restaurer les berges des cours d'eau sur lesquels des érosions pouvaient mettre en péril des biens ou équipements privés ou publics principalement sur la Toranche, le Collet et le Soleillant.

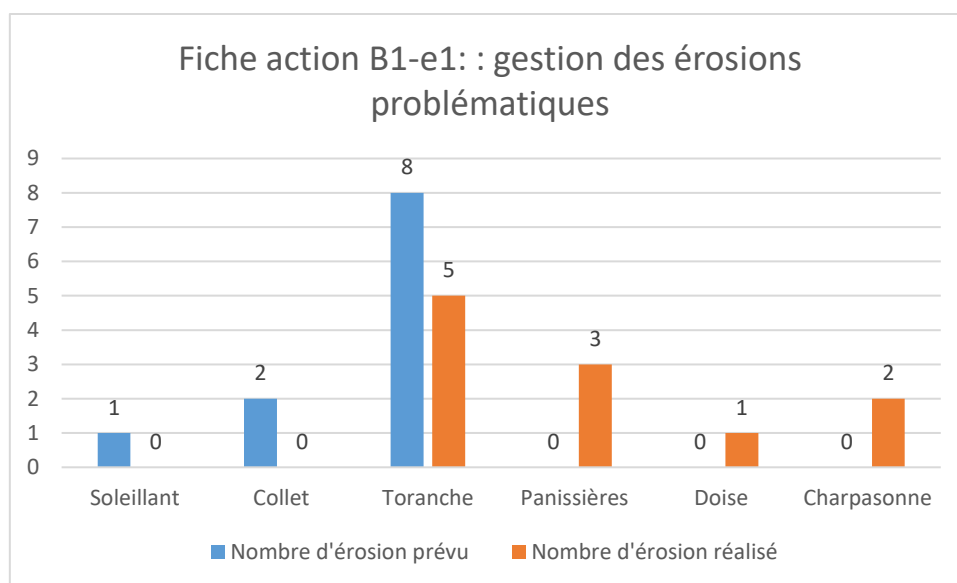
**Sur la Toranche 5 érosions ont été reprises en techniques végétales** : celles situées au lieu-dit « le pont » et « le Gué » faites en 2017, avec une reprise en 2021 pour la dernière. Une autre au lieu-dit « le Reynard » a été réalisée en 2018, une au lieu-dit « Moulin Cave » à Virigneux en 2020 et une en 2021 « Chez Gonnet » en amont de la D115 réalisée dans le cadre d'un chantier école avec le CFFPA de Montravel.

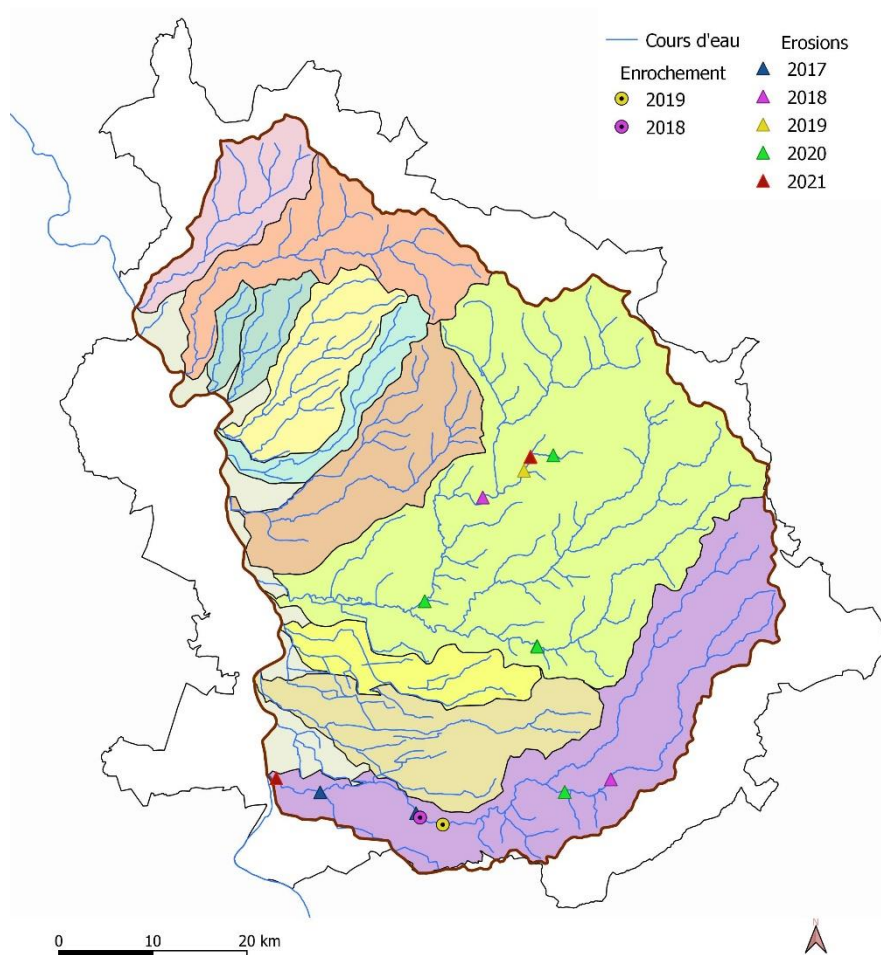
**Trois autres érosions ont été réalisées sur le Panissières :**

- Une vers le pont de la station d'épuration en 2019,
- Une dans le bourg en 2020
- Une en aval de la station d'épuration en 2021 dans le cadre d'un chantier école avec le Cfppa de Montravel.

**Une érosion réalisée sur la Doise** en 2020 sur la commune de St-Barthélémy-Lestra.

**La Charpassonne a également fait l'objet de travaux de gestion des érosions sur deux sites** (Cottance et Salt en Donzy).





Carte 9 : localisation des actions de gestion des érosions de berges problématiques réalisées entre 2017 et 2021

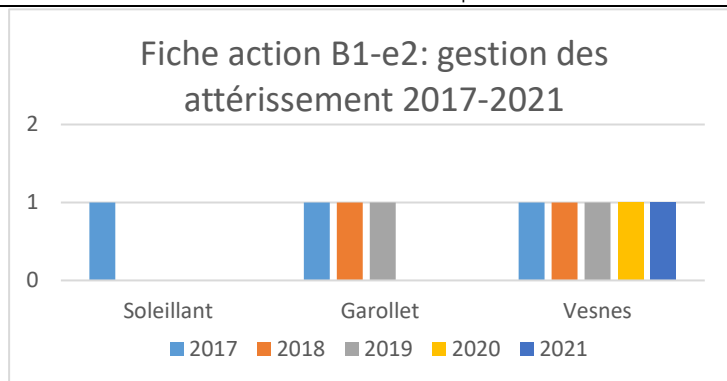
#### Fiche action B1-e2 : **Gestion des atterrissements potentiellement problématiques**

La surveillance et éventuellement l'intervention par scarification sur 7 atterrissements problématiques en termes de sur-inondation était prévue au Contrat sur la Vesne, le Garollet et le Solleillant principalement. **Sur le Soleillant, une intervention de scarification d'un atterrissement a eu lieu en 2017** mais jamais renouvelée : la surveillance mise en place montre que l'atterrissement ne crée pas de désordre hydraulique.

**Sur le Garollet, la scarification d'un atterrissement a été réalisée pendant trois ans en 2017, 2018 et 2019.** L'action a été arrêtée après concertation avec la Mairie car cet atterrissement n'était plus considéré comme problématique.

**Sur la Vesne dans le centre de Pouilly les Feurs, un atterrissement est scarifié chaque année.**

Il se forme en lien avec une canalisation qui traverse le cours d'eau et qui crée une rupture de pente. Le SMAELT a évoqué la possibilité de déplacer la canalisation afin de régler ce problème, mais la Mairie n'a pas souhaité réaliser cette intervention (à priori cette canalisation ne devait plus être en service, mais un doute subsistait sur son usage et la Mairie n'a donc pas voulu prendre le risque de déplacer cette conduite).



### Fiche action B1-e3 : **Etude de restauration hydraulique et morphologique de la Vesne**

L'action consistait à réaliser une étude de faisabilité de la déviation de la Vesne vers son fond de vallon (ou un tracé permettant de retrouver une pente naturelle).

**Cette étude a été engagée en 2017 et s'est terminée en 2020.**

Elle a permis d'étudier la globalité des problématiques liées à la Vesne entre l'amont de Pouilly- lès-Feurs et l'aval d'Epercieux-Saint-Paul.

Plusieurs scénarios ont été étudiés et deux actions ont été retenues et programmées sur 2021 : réalisation d'une plage de dépôts de sédiments en aval d'Epercieux Saint-Paul et cloisonnement de la décharge en amont de Pouilly les Feurs.

**Cette étude a été complétée par un inventaire faune flore** qui a fait ressortir la présence de deux espèces protégées : la Renoncule Scélérate et l'Agrion de Mercure sur le futur site de la plage de sédiments.

L'enquête publique préalable aux travaux a été réalisée entre janvier et février 2021. Elle a été conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur en mars 2021.

A noter que suite à l'enquête publique et la réalisation de derniers compléments demandés par la DREAL et la DDT, l'autorisation de démarrer les travaux a été délivrée au SMAELT en juillet 2021 avec toutefois une réserve sur la présence ou non de polluants dans les matériaux qui doivent être extraits et déposés dans le lit majeur de la Loire.

Finalement, les deux chantiers prévus sur la Vesne ont pu se réaliser en octobre 2021.

### Fiche action B1-e4 : **Restauration hydraulique et morphologique du Chanasson**

L'action consistait à remettre le Chanasson dans son lit d'origine en aval de sa confluence avec le Sault sur environ 2 km.

**Les travaux de restauration de la végétation sur le Sault sont prévus à la programmation de 2021 et aucuns travaux n'ont été lancés au moment de la rédaction de ce bilan.**

### Fiche action B1-e5 : **Evaluation et contrôle des dysfonctionnements du profil en long de la Toranche aval**

L'action consistait à suivre l'évolution du profil en long via la réalisation de 2 profils sur la Toranche aval (année 1 et 5), à comparer avec ceux effectués dans le cadre de l'étude hydraulique (2012).

En fonction des résultats, si une tendance à l'incision était mise en évidence, des petits seuils de stabilisation (seuils bois ou blocs) hydrauliquement transparents au module pourraient être mis en place dans le lit du cours d'eau.

**Seul le premier profil a été réalisé. Le second doit être fait durant l'année 2021 (non réalisé au moment du bilan).**

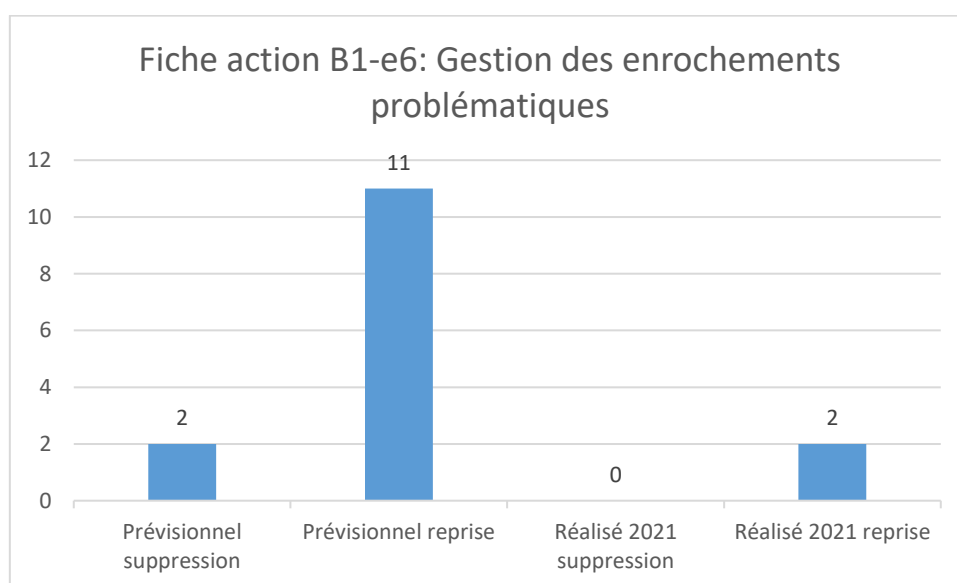
**Fiche action B1-e6 : Gestion des enrochements en berge**

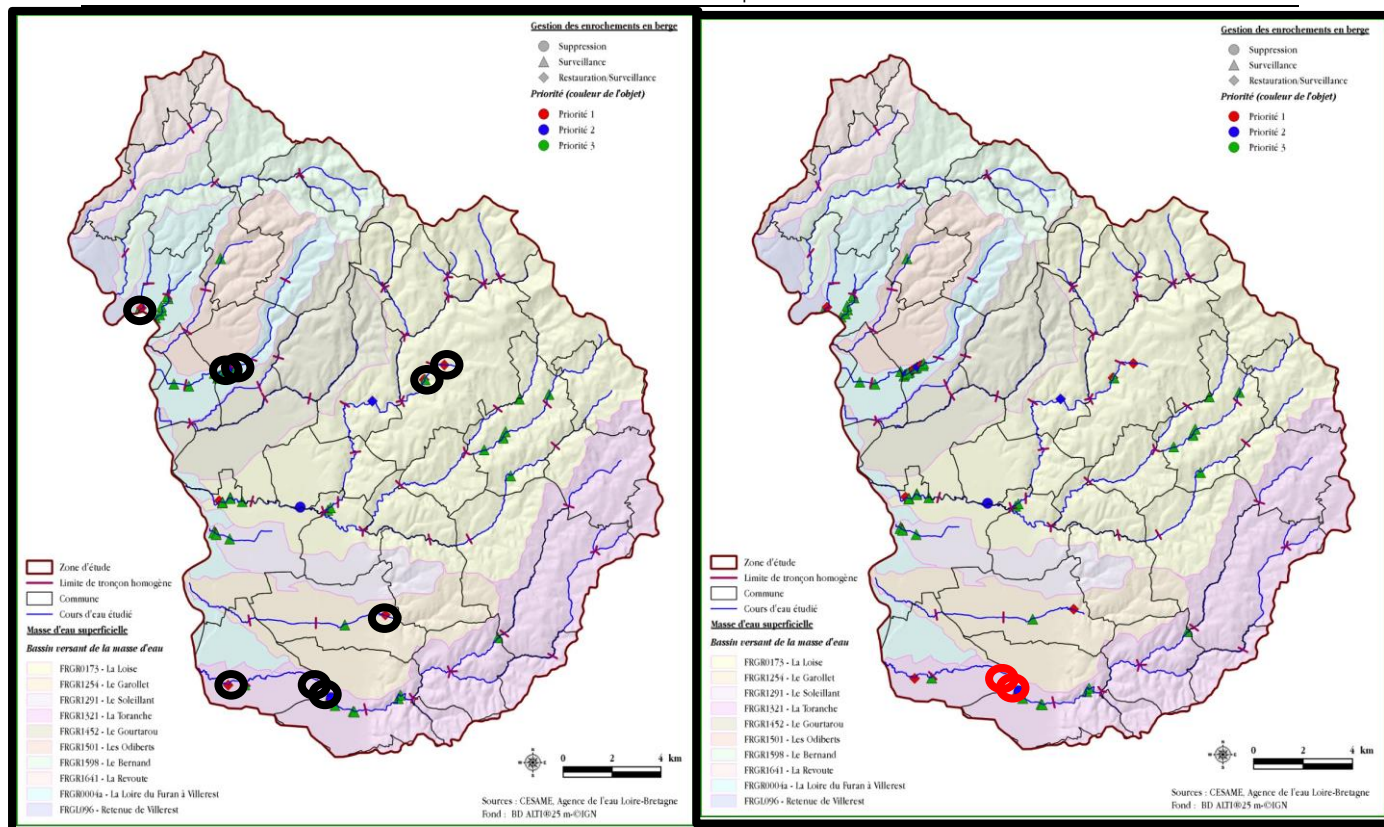
Cette action consistait à surveiller, reprendre ou supprimer certains enrochements de berges jugés comme étant d'Intérêt Général du fait des biens qu'ils protègent sur deux axes particuliers : la Loise et la Toranche.

11 étaient prévus en reprise et 2 en suppression.

**Au moment de la réalisation du bilan, 2 petites reprises d'enrochements ont été réalisées sur la Toranche au niveau de St-Cyr-les-Vignes sur environ 30ml.**

Le technicien de rivière souhaitait proposer une réflexion plus globale sur la restauration de ce secteur de la Toranche. Un stagiaire BTS GEMEAU a été recruté en 2019 afin de réaliser un état des lieux et des propositions d'actions, mais le résultat du stage étant décevant, l'action s'est arrêtée et jusqu'à la réalisation de ce bilan, aucun atterrissement n'a nécessité une intervention (peu de grosses crues morphogènes sur la période 2017-2021).





Carte 10 : comparaison entre le programme prévisionnel de gestion des enrochements problématiques (carte de gauche) et le réalisé (carte de droite)

### Fiche action B1-e7 : **Maitrise foncière pour la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau**

Cette action consistait à préserver un espace de bon fonctionnement sur les secteurs à enjeu (zones stratégiques pour la recharge sédimentaire, secteurs potentiellement mobiles où en cours d'ajustement, zone où des travaux de restauration ont été effectués) à l'intérieur duquel les pratiques et l'occupation du sol sont adaptées sur une largeur définie, soit par négociation avec le propriétaire, soit par acquisition. Des secteurs étaient définis dans la fiche action correspondante sur la Loise, la Toranche, la Vesne et le Chanasson aval (incluant le Gourtarou).

**Cette fiche action n'a jamais été mise en œuvre.**

### Fiche action B1-e8 : **Travaux d'urgence, accompagnement vers les bonnes pratiques**

L'action consistait à provisionner chaque année un forfait de 7 jours pour le technicien de rivière (définition des actions, encadrement des prestataires retenus par la commune) et de 5 jours d'équipe rivière pour traiter ces problématiques.

Cette action s'inscrivait aussi dans une optique d'accompagnement des collectivités vers les bonnes pratiques, compatibles et cohérentes avec la politique rivière sur le territoire.

**Dans le cadre de cette fiche action, le technicien a accompagné plusieurs collectivités maitres d'ouvrages de travaux tout au long du Contrat Territorial :**

- Saint-Barthélémy-Lestra sur le Garollet : pour la restauration de la continuité écologique lors des travaux de réfection d'un ouvrage de franchissement : conseils, appui au dossier loi sur l'eau, au choix des entreprises et suivi des travaux. Ainsi le pont a été remplacé par un pont cadre.

- Saint-Cyr-les-Vignes sur la Toranche : appui technique pour la réfection d'une passerelle qui s'affouillait.
- Salt-en-Donzy sur la Charpassonne : sur le site des ruines de Donzy, le technicien a été systématiquement consulté et a apporté un appui technique sur les projets proches de la Charpassonne (chemins de randonnées, franchissements, reprise des bâtiments...).
- Salvizinet sur la Charpassonne : appui à la réfection d'une passerelle à la suite des crues de 2018 (définition des travaux et lien avec la Police de l'eau).
- Sainte-Agathe-en-Donzy sur la Charpassonne : le technicien travaille actuellement avec la commune pour le remplacement d'un passage busé qui fait obstacle à la continuité écologique (visites sur le terrain, devis, concertation avec les élus...)
- DREAL sur la Revoute : reprise des aménagements réalisés dans le cadre de la mise en deux voies de la N 82. Le technicien a identifié les causes de dégradation, fait les propositions techniques, le chiffrage, la consultation des entreprises, le dossier loi sur l'eau et assuré le suivi des travaux, qui ont été réalisés par l'équipe rivière du SMAELT.
- Haute-Rivoire sur la Toranche : appui technique et dossier loi sur l'eau pour la suppression d'un passage busé et son remplacement par une passerelle bois.
- Epercieux-St-Paul : cette action ne concerne pas les cours d'eau mais la gestion raisonnée des fossés qui peuvent accueillir une biodiversité intéressante.
- Syndicat de la Loise sur les fossés : incitation à une gestion raisonnée des fossés, avec conseils, appui à la rédaction des dossiers loi sur l'eau, propositions techniques. Cela a permis à ce Syndicat de gérer durablement certains ensablements sur le Bruchet et à l'aval du ruisseau de Veauchette et surtout d'intégrer les techniques végétales pour agir sur les érosions (notamment sur les ruisseaux de la Gloriette et le Veauchette).

**Fiche action B1-e9 : Etude des solutions de gestion envisageables pour limiter les à-coups hydrauliques sur les petits cours d'eau**

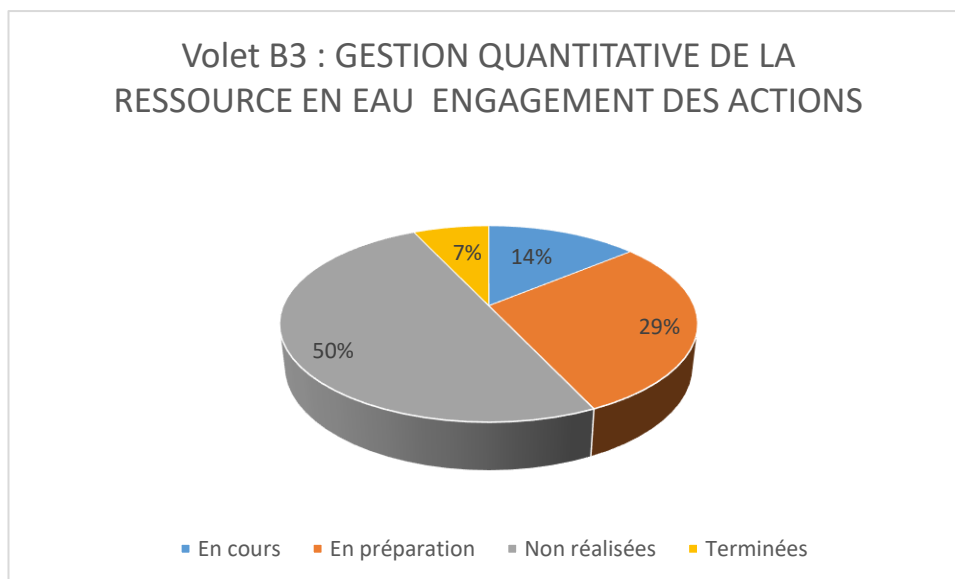
L'action consistait à réaliser en interne des enquêtes auprès des communes pour dresser avec les services techniques un plan de ce réseau de collecte. Si des exutoires ou points de concentration des eaux étaient mis en évidence, il s'agissait de définir, en concertation avec la commune, si ces exutoires peuvent être aménagés pour limiter les vitesses en sortie ou favoriser l'épanchement avant rejet au cours d'eau.

**Cette fiche action n'a pas été mise en œuvre par manque de temps de la cellule rivière.**



## Objectif B3 – Gestion quantitative de la ressource en eau

Les actions terminées représentent 7% des actions inscrites à l'objectif B3. Les actions en cours représentent 14 % des actions inscrites à l'objectif B3 alors que les actions en préparation représentent quant à elles 29 % des actions inscrites à l'objectif B3 et les actions non réalisées 50%.



### Fiche action B3-a1 : Sensibilisation à la préservation des zones humides

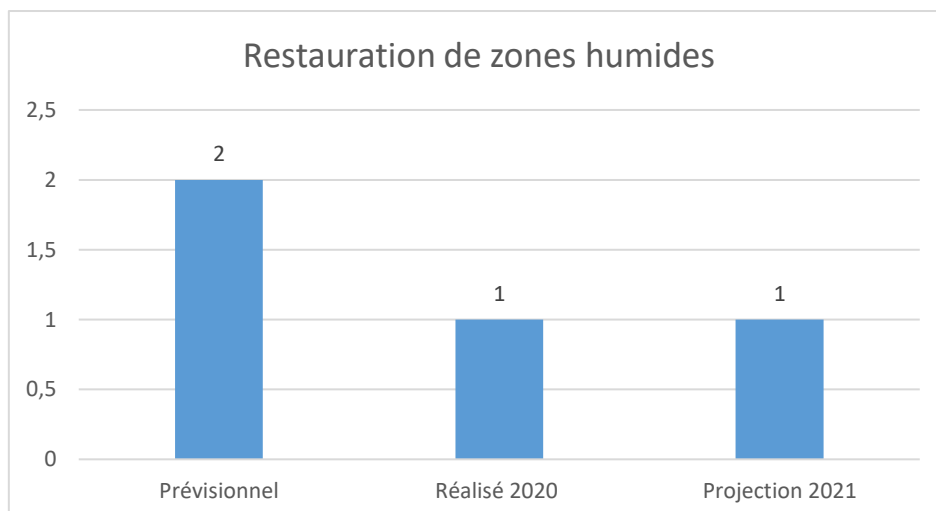
L'action consistait à identifier les propriétaires de parcelles classées en zones humides à enjeux et à les sensibiliser sur l'intérêt de ces dernières.

**Aucune démarche n'a été engagée sur ce thème**, par manque de temps de l'animatrice, mais également en raison des difficultés liées à la mise en œuvre d'une telle action : comment la mettre en œuvre, sous quelle forme, à quel moment ?

### Fiche action B3-a2 : Restauration des zones humides

L'action consistait à restaurer 2 zones humides sur les 12 identifiées comme étant très dégradées à l'échelle du bassin versant.

**Une zone humide a été restaurée dans le cadre des travaux de restauration morphologique sur le Thoron.**



**Fiche action B3-a3 : Acquisition de zones humides à l'opportunité**

L'action consistait à faire acquérir 2 à 3 zones humides par les communes ou communautés de communes (le SMAELT n'intervenant alors qu'en terme de conseils).

Une priorisation était mise pour les zones humides ayant un intérêt pour la gestion quantitative de la ressource.

**Cette action n'a pas été mise en œuvre faute de temps de la cellule rivière.**

L'équipe en charge de l'animation du Contrat pressentait également que les EPCI et les élus du territoire n'étaient pas encore prêts pour ce type d'acquisition et que les thèmes des zones humides et de la gestion quantitative n'étaient pas encore des préoccupations majeures du territoire.

**Fiche action B3-a4 : Réalisation d'inventaires détaillés ponctuels sur les zones humides**

L'action consistait à réaliser des inventaires de zones humides, en réalisant un inventaire complémentaire à celui réalisé dans le cadre du SAGE Loire en Rhône Alpes pour les zones humides de plus de 1ha et en réalisant un inventaire des zones humides de moins de 1 ha.

Le volet zone humides a très peu été abordé. Toutefois, **2 zones humides de moins de 1ha ont été inventoriées par des stagiaires du SMAELT dans le cadre des travaux de restauration morphologiques sur le Thoron et dans le cadre de l'effacement du plan d'eau de la Pothière sur la Poyat.**

**Fiche action B3-b1 : Sensibilisation à la préservation des débits d'étiage**

Cette action consistait à sensibiliser la population du bassin versant, et tout particulièrement les agriculteurs à la problématique des prélèvements en étiage en utilisant les supports de communication existants des communes et communautés de communes pour diffuser cette information.

**Il n'y a pas eu d'action directe sur ce thème. A noter toutefois qu'à partir de mai 2021, en collaboration avec la Fédération de Pêche de la Loire, le technicien de rivière du SMAELT a réalisé un suivi hebdomadaire des étiages sur la Toranche et le Bernard. Les résultats de ce suivi seront analysés par le Comité sécheresse de la Loire dans le cadre de la révision de l'arrêté cadre sécheresse prévue pour 2022.**

**Fiche action B3-b2 : Communication sur les débits réservés**

Cette action, qui consistait à communiquer sur les débits réservés n'a pas été mise en œuvre par manque de temps.

**Fiches actions B3-c1, B3-c2, B3-c3, B3-c4 et B3-c5 : Réalisation de diagnostics individuels sur le matériel et les pratiques d'irrigation, de diagnostics « eau » pour l'élevage, conseils individuel et collectifs sur les bonnes pratiques et le matériel d'irrigation, sur les économies d'eau dans les bâtiments d'élevage et animation autour des matériels économes en eau pour faciliter des achats groupés**

Ces fiches ont été regroupées en une seule action portée par les deux chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône dans un objectif d'accompagner 23 exploitations sur la question des besoins en eau et l'optimisation de l'irrigation et de l'abreuvement.

**La demande de subvention a été déposée fin 2020 pour un démarrage de l'action en 2021.**

**A noter qu'une journée de sensibilisation sur le thème de l'irrigation a été organisée en 2019 par la Chambre d'agriculture du Rhône et une journée sur les alternatives à l'eau potable pour l'abreuvement du bétail par la Chambre d'agriculture de la Loire en septembre 2020.**

**Fiches actions B3-c6 : Accompagnement pour tester les cultures limitant l'irrigation**

L'action consistait à aider les agriculteurs à tester des cultures moins sensibles à la sécheresse sur une partie de leurs parcelles afin de remplacer ou de venir en complément aux pratiques et cultures actuelles. **Cette action n'a pas été mise en œuvre.**

**Fiche action B3\_d1 : Mise en place d'une concertation sur le stockage hivernal de l'eau**

L'action consistait à initier une concertation sur le stockage hivernal de l'eau afin de ne pas totalement écarter cette solution au manque d'eau estival pour les exploitations. Les différents acteurs (SMAELT, porteurs de projets, administrations...) devaient être associés à la concertation afin d'amener leur expertise et leurs points de vue sur des projets émergents.

**Entre 2017 et 2021, le SMAELT a été associé à la concertation de trois projets d'irrigations collectifs situés sur les têtes de bassin de la Toranche.**

Les trois projets sont toujours à l'étude et la concertation se poursuit sur 2021.

**Fiche action B3-d2 : Poursuite des études sur les possibilités de stockage hivernal**

L'action consistait à associer le SMAELT à un projet d'irrigation en cours consistant à importer de l'eau depuis le canal du Forez (eau de la Loire) pour irriguer deux secteurs du bassin versant. Ce projet est porté par l'ASL Feurs Sud (auquel souhaite se raccrocher l'ASL Feurs Nord).

**Au moment de réaliser le Bilan, le SMAELT a été associé à la réunion de lancement du projet et a été contacté par le Bureau d'Etudes mandaté par le porteur de projet pour fournir des données en 2018. Un état d'avancement du projet a ensuite été présenté lors de la commission agricole du Contrat Territorial de janvier 2021.**

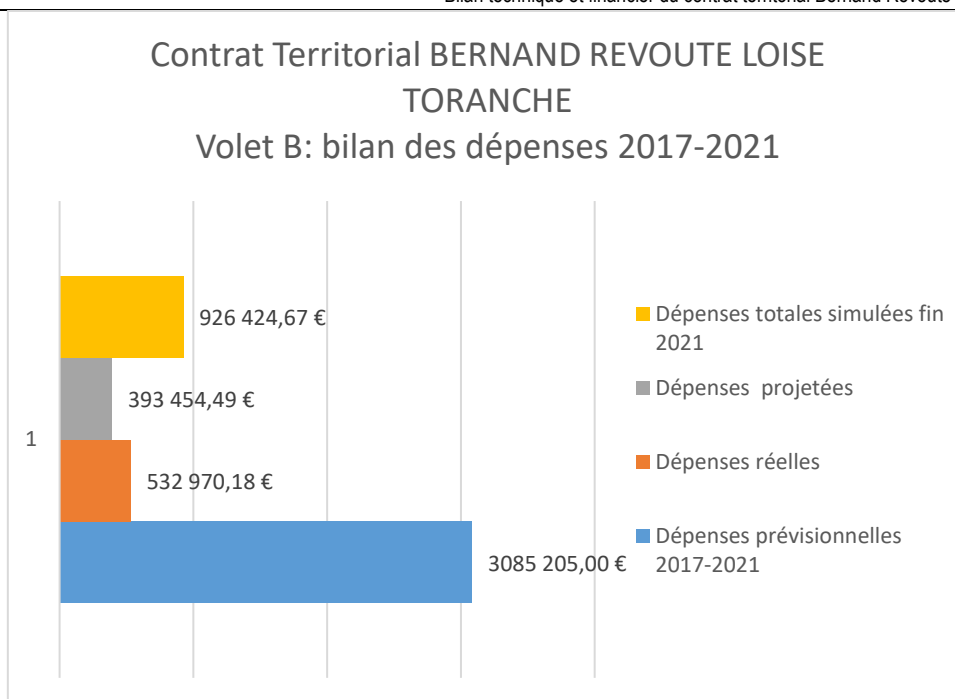
## 2.2.3 BILAN FINANCIER

Le tableau suivant récapitule les sommes engagées depuis le début du contrat territorial pour chaque objectif du volet B.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

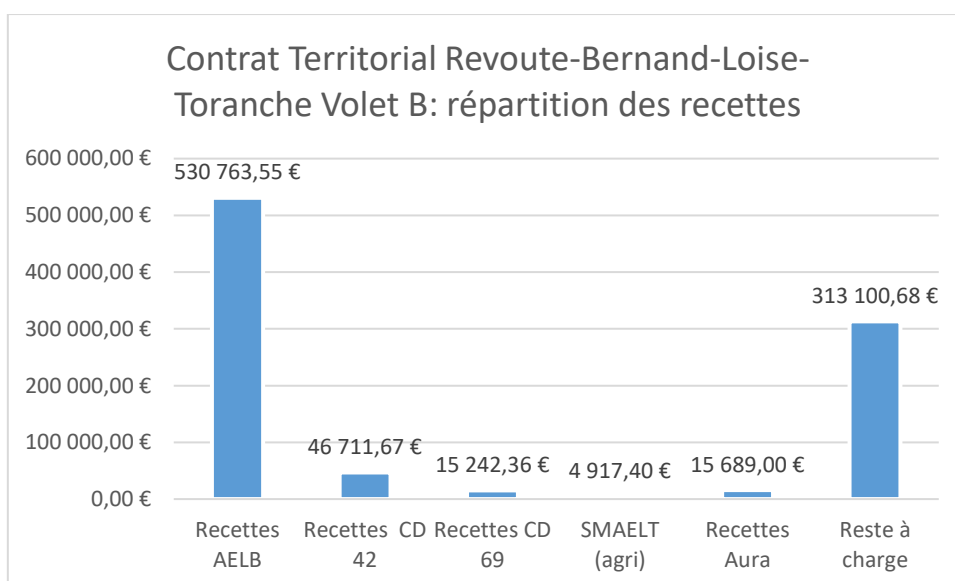
- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan final du contrat territorial, il subsiste parfois un décalage pour certaines opérations avec des soldes de subvention qui seront perçus courant 2021. Les montants présentés sont donc les recettes réalisées au moment de l'élaboration du bilan avec une projection fin 2021.



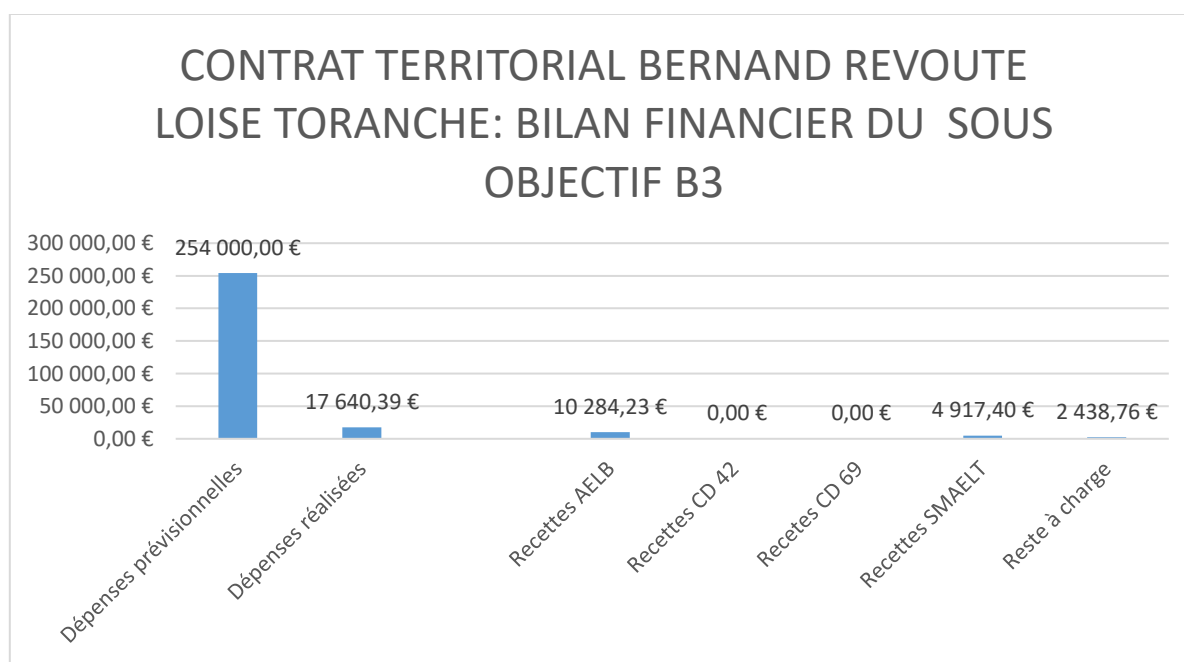
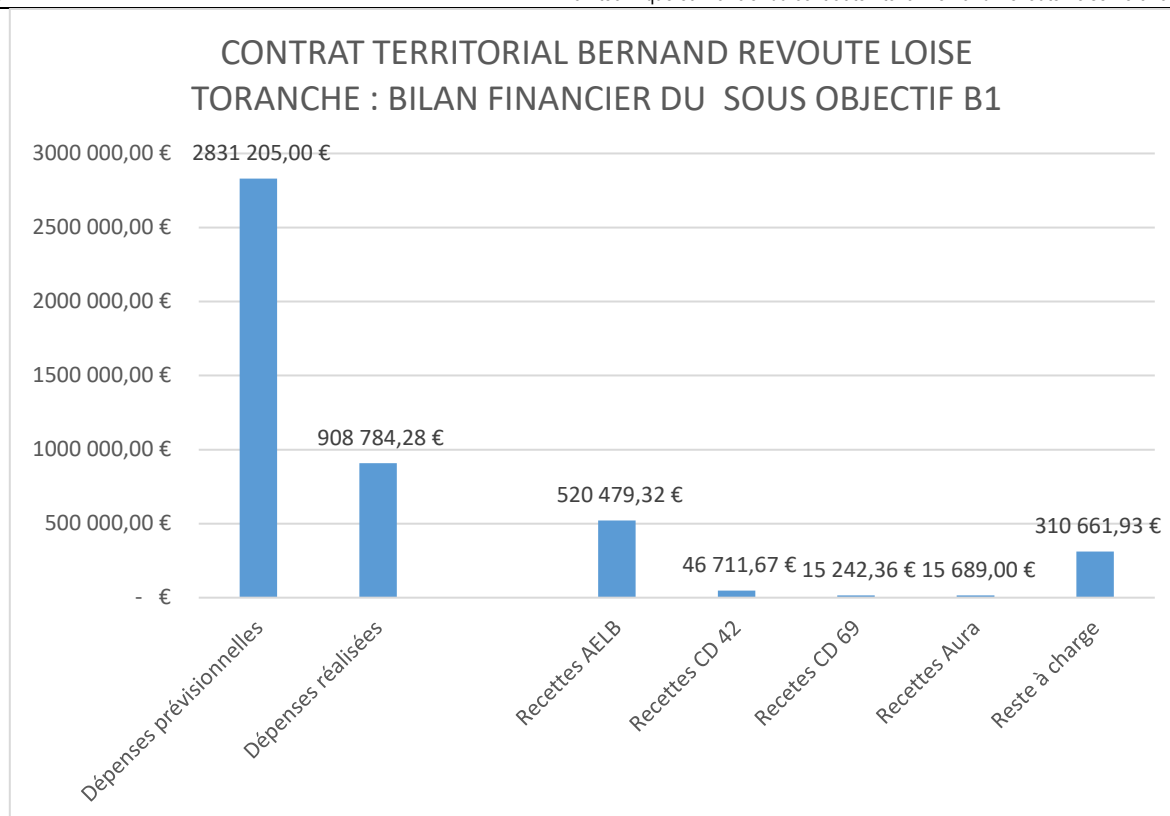
30 % des dépenses prévues initialement au contrat territorial pour le volet B ont été engagées et financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (57%), le Département de la Loire (5%), le Département du Rhône (2%) la Région Auvergne Rhône-Alpes (2%) et le SMAELT (1%) pour les actions agricoles).

La part restant à charge des différents maîtres d'ouvrages du volet B (SMAELT, Chambres d'Agriculture, Fédérations de Pêche) représente 34%.



L'analyse par sous objectif (B1 « amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques » et B3 « gestion quantitative de la ressource ») montre une importante disparité d'engagement des dépenses.

Les dépenses totales réalisées au sous-objectif B1 représentent 32,72% des dépenses prévisionnelles inscrites à ce sous-objectif, alors que les dépenses réalisées au sous-objectif B3 correspondent à 7% des dépenses prévisionnelles inscrites à ce sous-objectif (voir graphiques ci-après).

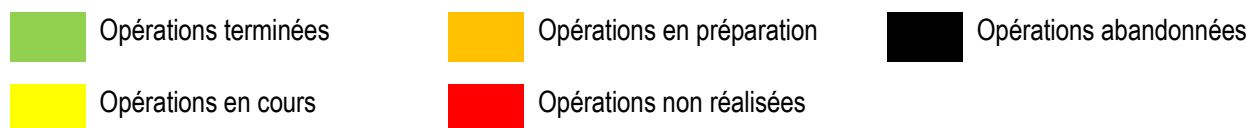


A l'échelle de l'ensemble du volet B, le poids du sous-objectif B1 représente à lui seul 97% des dépenses réalisées. Cette répartition financière illustre parfaitement le contenu technique qui montre que les actions inscrites au sous-objectif B3 n'ont été que très peu engagées et réalisées.

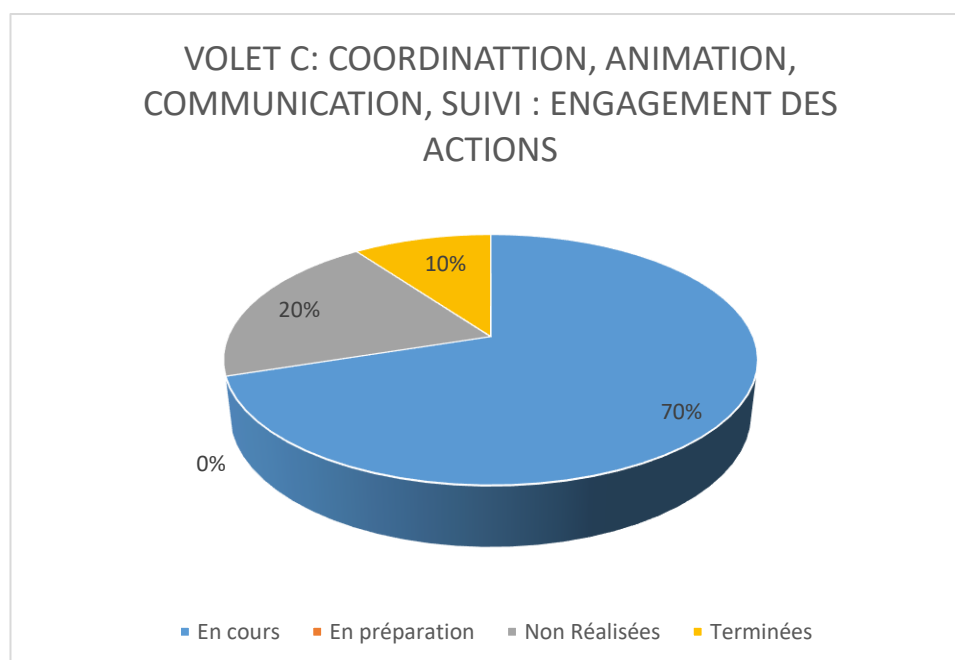
## 2.3 VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI

### 2.3.1 ETAT D'AVANCEMENT GENERAL

L'état de réalisation du volet « C » est le suivant :



Etat de réalisation du volet B	Nombre d'opérations
Opérations terminées	1
Opérations en cours	7
Opérations en préparation	0
Opérations non réalisées	2
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

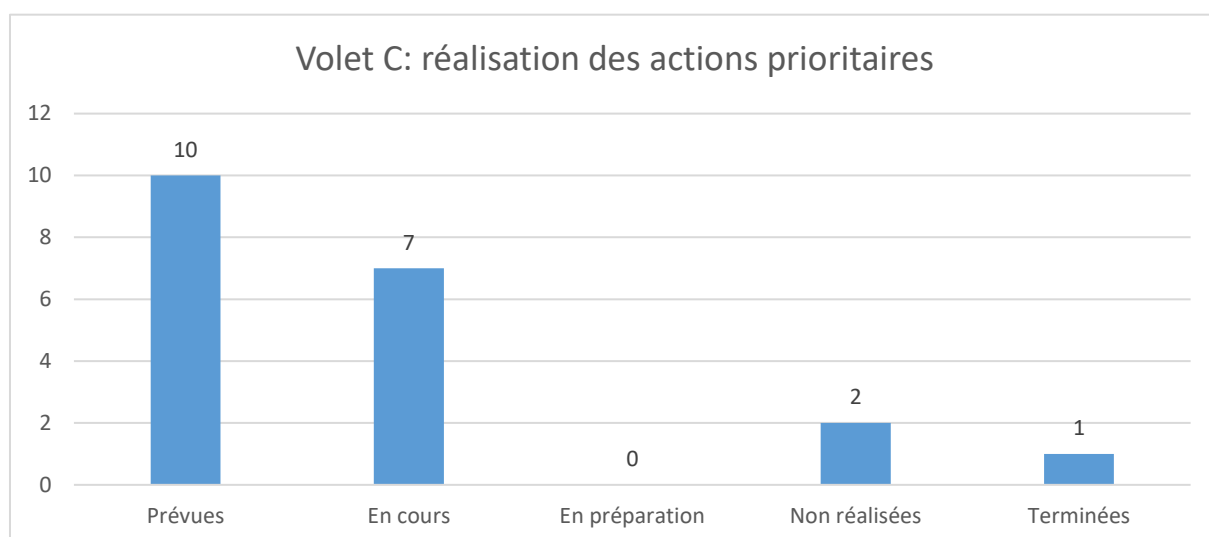


70% des actions prévues au volet C sont en cours, 10% sont terminées et 20 % ne sont pas réalisées.

Réalisation des actions prioritaires :

Toutes les actions inscrites au volet C étaient définies comme prioritaires.

7 actions sont en cours, 1 est terminée et 2 ne sont pas réalisées (actions de communication et de sensibilisation sur les produits phytosanitaires à destination des particuliers et suivi annuel de la qualité de l'eau remplacée par un bilan final).



## 2.3.2 BILAN TECHNIQUE

### Zoom sur l'articulation du volet C « Coordination, animation et suivi »

Les actions inscrites au volet « C » du Contrat Territorial doivent permettre de répondre à l'enjeu et à l'objectif « Coordination, animation, communication et suivi ».

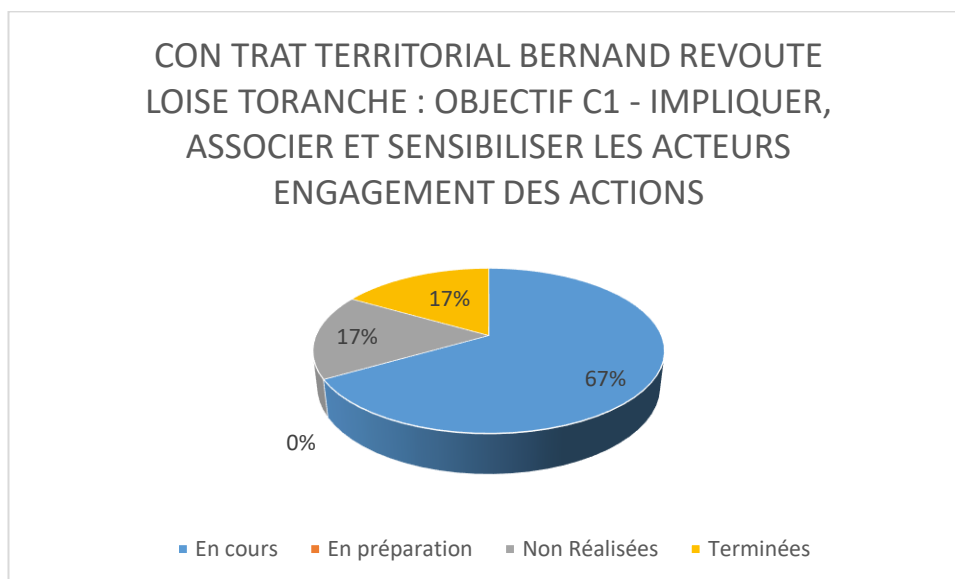
Il se compose de 2 sous-objectifs :

- C1 : Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource.
- C2 : Gestion équilibrée de la ressource en eau

**L'ensemble des actions inscrites au volet C étaient identifiées sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT.**

Une exception toutefois : le poste d'animateur agricole (initialement prévu sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT) : ce poste est inclus dans la convention de partenariat entre le SMAELT et les Chambres d'agriculture et l'animation est assurée par chaque chambre sur son territoire.

Tout ce volet est animé et mis en œuvre par l'animatrice du Contrat Territorial.

**Objectif C1 – Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource**

67 % des actions inscrites à l'objectif C1 sont en cours, 17 % sont terminées et 17 % ne sont pas réalisées.

**Fiche action C1-a1 : Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers**

L'action qui consistait à réaliser une plaquette de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers n'a pas été mise en œuvre faute de temps disponible pour l'animatrice du Contrat Territorial.

D'une manière plus globale, la thématique de l'usage des produits phytosanitaires n'a été que très peu abordée au cours du Contrat Territorial même si certaines collectivités ont travaillé sur ce thème souvent en lien avec l'évolution de la réglementation.

**L'action n'a pas été mise en œuvre.**

**Fiche action C1-a2 : Mettre en place des actions de sensibilisations à l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs**

L'action consistait à réaliser une plaquette de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires à l'attention des agriculteurs du bassin versant. **Cette action a été mise en œuvre et portée par la Chambre d'Agriculture de la Loire.** Au départ, il était prévu la réalisation d'une journée technique de terrain, mais celle-ci a été annulée à cause de la crise sanitaire. L'action a été maintenue sous la forme de la rédaction d'une plaquette de sensibilisation à destination des agriculteurs ainsi qu'un article dans le Paysan de la Loire.

**Fiche action C1-a3 : Edition de supports d'information (journal de la rivière et News Letter)**

Cette action prévoyait la réalisation d'un journal de la rivière annuel ainsi que l'édition de newsletters envoyées par mail.

**Le premier numéro du journal de la rivière a été édité en 2019** (intitulé « La gazette du SMAELT »). Il devait être distribué dans toutes les boîtes aux lettres, mais le coût de l'action (15 000 € pour la distribution) a été jugé trop important par les élus. La distribution s'est donc faite dans les mairies après leur avoir demandé leurs besoins : 5000 exemplaires ont ainsi été distribués en 2019 et 2020 et **une prochaine édition est prévue pour 2021.**

**Concernant la newsletter, cette action n'a pas été mise œuvre,** là aussi faute de temps pour l'animatrice, mais également faute d'outil informatique satisfaisant pour pouvoir proposer un contenu attrayant pour le lecteur.



**Fiche action C1-a4 : Edition de supports de sensibilisation aux bonnes pratiques**

L'action consistait à l'édition de supports de sensibilisation aux bonnes pratiques incluant :

- Une plaquette de communication sur le Contrat Territorial,
- Une mise à jour et l'édition du guide du riverain,
- Une plaquette sur les techniques alternatives à destination des agriculteurs.

**La plaquette de communication a été réalisée en interne**, sous la forme d'un format A5 de 4 pages et distribuée lors de réunions (Copil, Cotech, journées terrain, réunions publiques...).

**Une plaquette sur les techniques alternative a été réalisée en 2019**, elle abordait plusieurs thèmes, dont un remontant du terrain : la mise en défens des berges. Elle a été rédigée en interne, mais la mise en page et l'impression en 200 exemplaires a été réalisée par un prestataire. **Une réédition de 300 exemplaires a été imprimée début 2021.**

**Fiche action C1-a5 : Production d'outils d'information et de communication**

L'objectif de cette fiche action était de mettre en œuvre une stratégie de communication en utilisant à la fois des supports existants (bulletins communaux, presse locale...), en produisant des documents propres au SMAELT (charte graphique, flocage des véhicules...), en réalisant des panneaux d'information ainsi qu'un site internet.

Cette fiche action dépendait à la fois de l'actualité du Contrat Territorial et du temps disponible de l'animatrice.

**La charte graphique et le logo du Syndicat ont été réalisés en 2019, tout comme le flocage du nouveau véhicule de l'équipe rivière (2020).**

**Un panneau itinérant présentant le Contrat Territorial a été réalisé en 2019** également, il est utilisé pour les réunions propres au Contrat, les journées de terrain ou les réunions publiques.

**Deux panneaux ont été réalisés pour expliquer des chantiers phares du Contrat Territorial : un sur la restauration morphologique du Thoron et un sur la restauration des faciès d'écoulement du Fontbonne.**

Enfin, **un nouveau site internet a été créé en 2019** ainsi qu'un compte Facebook suivi par **230 personnes.**

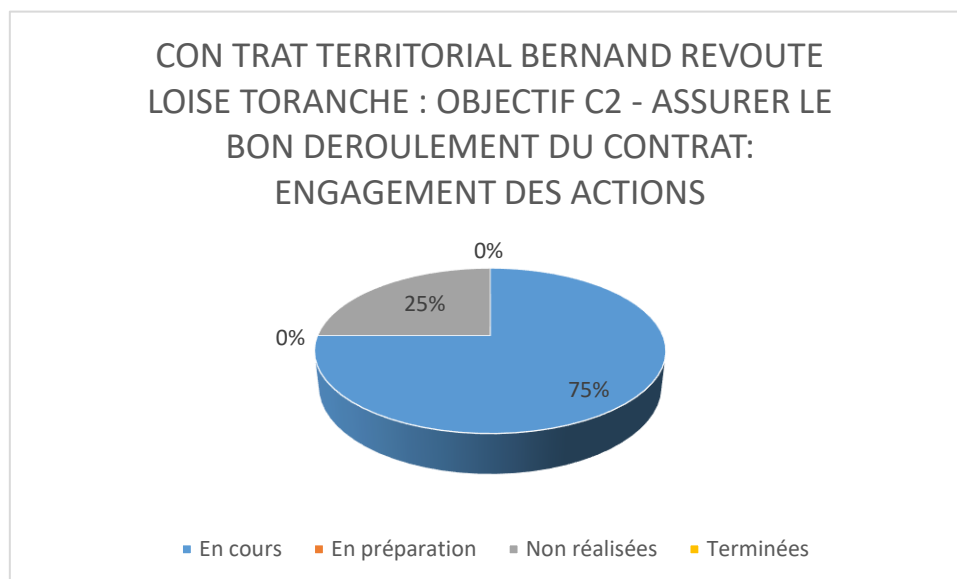
**Fiche action C1-a6 : Animations scolaires**

L'action consistait à mettre en œuvre un programme d'animation auprès des écoles primaires du bassin versant pendant les 5 années du Contrat Territorial.

**Cette action a été engagée dès 2017 et confiée à un prestataire spécialisé (France Nature Environnement Loire).**

**Sur les 3 premières années du Contrat (année 2020 non terminée et 2021 non lancée) 59 demi-journées ont été réalisées et 461 élèves sensibilisés aux milieux aquatiques.**

## Objectif C2 : Assurer le bon déroulement du Contrat



75% des actions inscrites à l'objectif C2 sont en cours et 25% non réalisées.

### Fiche action C2-a1 : Animation du Contrat territorial

Cette fiche action est celle liée à la pérennisation d'une cellule rivière constituée :

- D'une Directrice / animatrice à temps plein,
- D'un Technicien de Rivière à temps plein,
- D'un animateur agricole à temps plein,
- D'une assistante administrative à 30h.

Le portage du Contrat a été assuré par une cellule rivière composée de :

- D'une Directrice / animatrice à temps plein,
- D'un Technicien de Rivière à temps plein,
- D'une assistante administrative à 30h en 2017-2018, 24 h en 2019 et 25.5h à partir de fin 2019. La titulaire du poste ayant été en arrêt à compter de 2019, elle a été remplacée par 2 assistantes mises à disposition par 2 mairies d'abord à 24h puis à 25h.

**Le poste d'animateur agricole n'est pas porté par le SMAELT.** En effet, les élus ont jugé qu'il ne fallait pas multiplier le nombre d'animateurs sur le territoire qui comptait déjà une animatrice sur la Coise (qui intervient donc sur une partie de la CCFE), une animatrice au sein de la CCMDL, une animatrice sur le territoire des Captages de Balbigny et les conseillers agricoles des chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire.

**Le choix a donc été de confier une partie de l'animation agricole aux deux chambres via une convention de partenariat annuelle avec le SMAELT.** Ce partenariat à proprement parlé a débuté en 2018, l'année 2017 ayant été consacré à sa construction.

Le temps de travail consacré pour l'animation agricole par les deux chambres d'agriculture entre 2018 et 2020 est de 176 jours de travail. L'animatrice du Contrat a quant à elle assuré la coordination générale du volet agricole, et suivi directement plusieurs dossiers (PAEC, Contrat des Captages de Balbigny, projets d'irrigations, GIEE, journées techniques agricoles...).

**Fiche action C2-a2 : Bilan du Contrat territorial**

L'objectif de cette action était de réaliser deux bilans du Contrat Territorial (un à mi-parcours et un final) afin de redimensionner la démarche (bilan à mi-parcours) et évaluer le Contrat et en faire la perspective (bilan final). L'action pouvait se faire soit en interne en recruter un agent supplémentaire, soit par un prestataire externe.

**Seul le bilan final a été initié avec un chargé de mission interne en charge du bilan technique, financier et de la prospective et un prestataire externe en charge de l'analyse du fonctionnement et de l'appropriation de la démarche par les différents acteurs.**

**Fiche action C2-a3 : Suivi annuel de la qualité des cours d'eau – Réseau complémentaire (RC)**

Il s'agissait de mettre en place un réseau annuel de 5 stations complémentaires au suivi assuré par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Loire.

**Cette action n'a pas été mise en œuvre annuellement faute de temps, mais intégrée à l'étude bilan qualité des eaux (Fiche action C2-a4)**

**Fiche action C2-a4 : Qualité des cours d'eau – Etude bilan de fin de contrat**

**L'étude bilan qualité des eaux a été lancée en janvier 2021** afin de servir de bilan et d'état des lieux initial à la réalisation d'un prochain Contrat. Elle porte sur le suivi de 15 stations réparties sur le bassin versant sur lesquelles différents paramètres seront suivis : physico-chimie, invertébrés, diatomées et pesticides.

La réalisation a été confiée à un prestataire extérieur le bureau d'études Aquabio.

### 2.3.3 BILAN FINANCIER

Les graphiques suivants récapitulent les sommes engagées depuis le début du contrat territorial pour chaque objectif du volet C.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

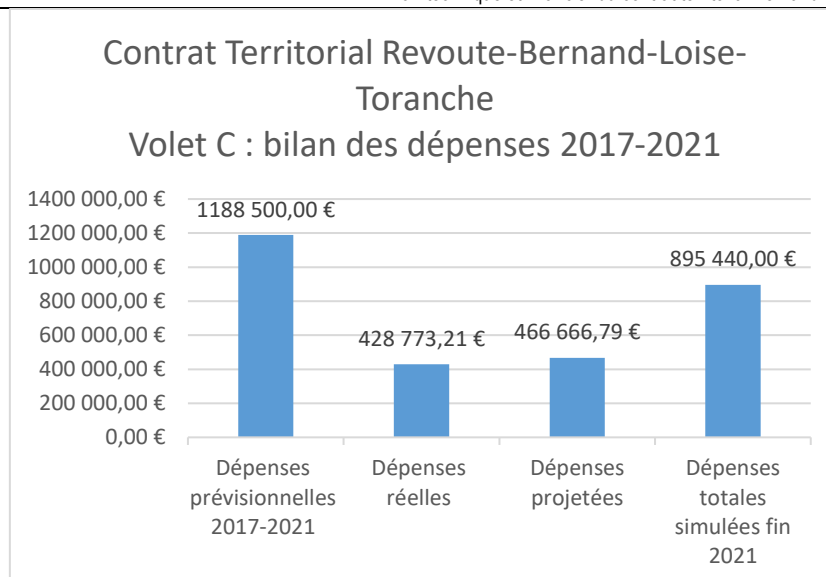
- aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire les dépenses réalisées et commandées,
- aux subventions des partenaires financiers reçues par les maîtres d'ouvrages.

Au stade de ce bilan final du contrat territorial, il subsiste parfois un décalage pour certaines opérations avec des soldes de subvention qui seront perçus courant 2021, voire 2022.

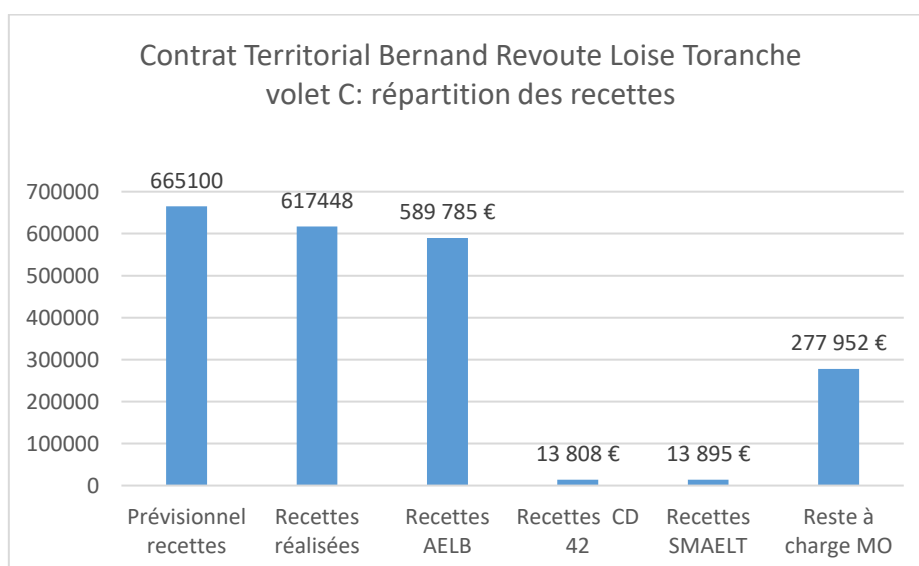
Au niveau des dépenses, toutes ne sont pas engagées au moment de la réalisation de ce bilan final.

Ainsi, les graphiques se lisent selon deux entrées :

Les dépenses réalisées et les recettes perçues et les dépenses et recettes projetées.



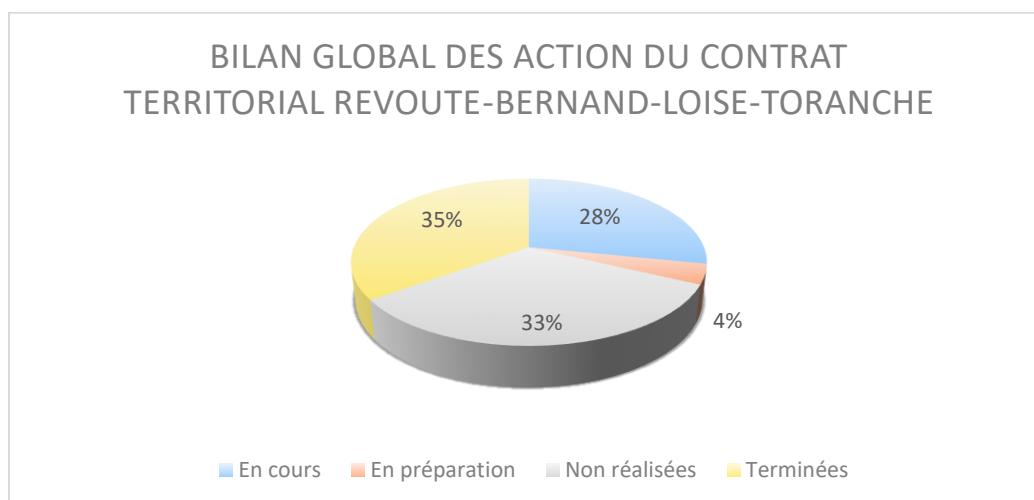
75 % des dépenses prévues initialement au contrat de rivière pour le volet C ont été engagées, et financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (66%), le Département de la Loire (2%), ainsi que le SMAELT dans le cadre du partenariat pour l'animation agricole (2%), avec un reste à charge de (31%) pour les différents maîtres d'ouvrage (SMAELT et Chambres d'agriculture).



## 2.4 BILAN GLOBAL

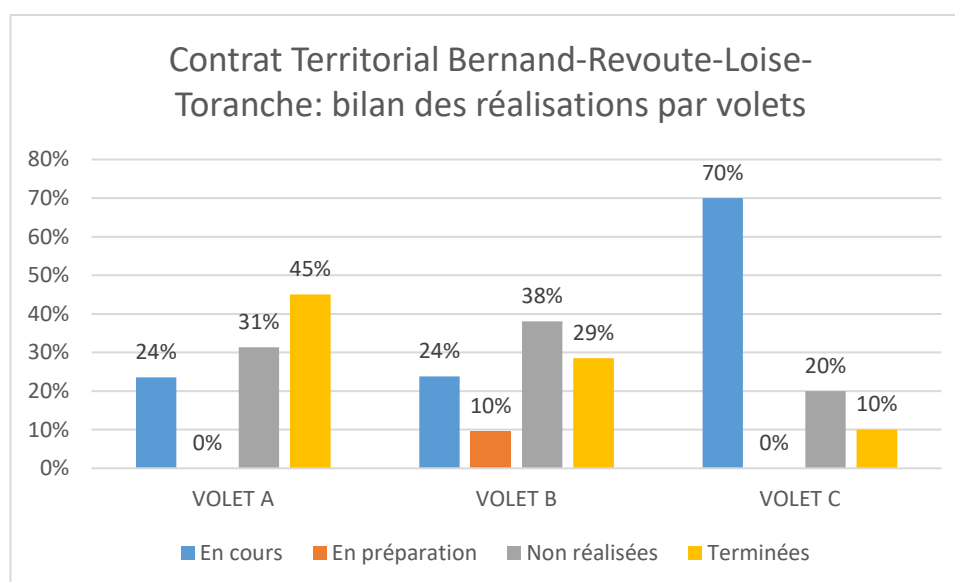
### 2.4.1 BILAN TECHNIQUE

Etat d'avancement global du contrat territorial	Nombre d'opérations
Opérations terminées	36
Opérations en cours	29
Opérations en préparation	4
Opérations non réalisées	34
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>



67 % des actions initialement prévues au contrat sont soit réalisées, soit en cours ou en préparation et 33 % des actions ne sont pas réalisées.

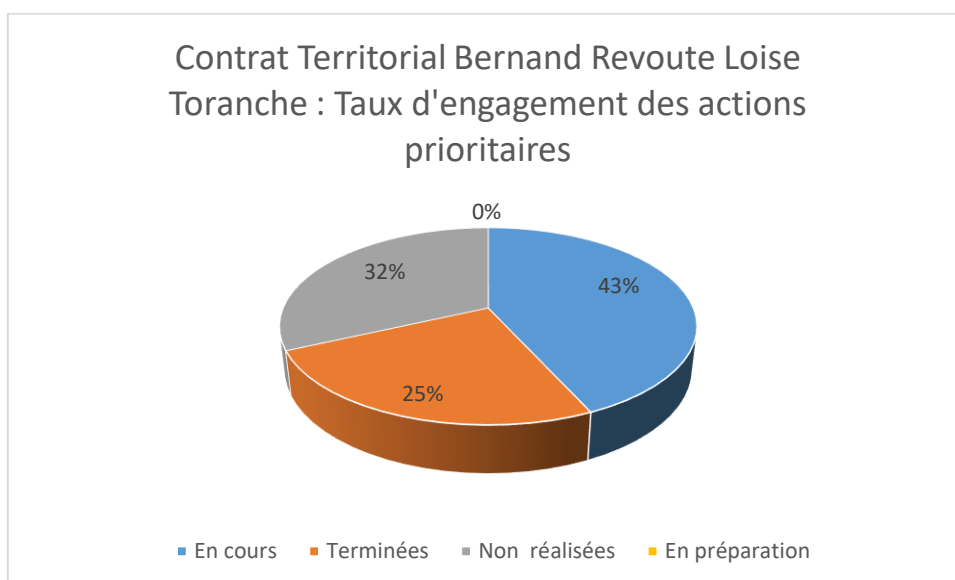
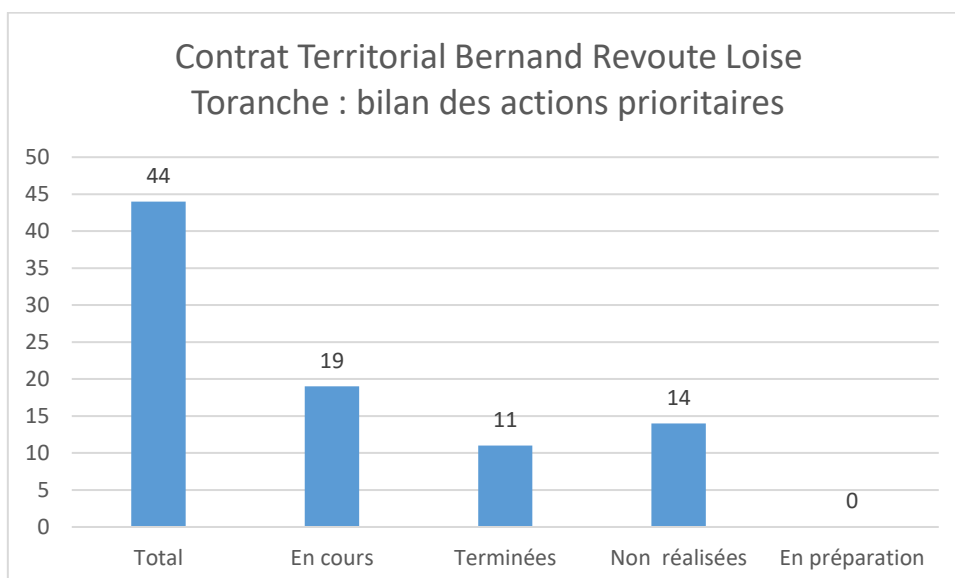
Etant donné qu'il n'y a pas eu de bilan à mi-parcours, aucune action n'a officiellement été abandonnée.



On constate que pour les trois volets, les actions qui sont soit terminées, engagées ou en préparation représentent plus de 60% du prévisionnel.

On observe aussi que peu d'actions sont terminées sauf au volet A. Ces dernières correspondent aux actions d'assainissement.

Pour les autres volets (B et C), les actions sont souvent prévues pour durer le temps du Contrat Territorial, notamment pour la communication et les opérations de restauration de fonctionnalité des milieux (restauration de la ripisylve, continuité écologique), ce qui explique qu'elles sont souvent considérées comme « en cours » car des actions sont engagées chaque année.



Concernant les actions prioritaires, 66 % d'entre elles sont en cours ou terminées et 32 % qui ne seront pas réalisées.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser l'état d'engagement des actions prioritaires du Contrat Territorial.

Volet / N° de fiche action	Intitulé de l'action	Etat d'engagement des actions			
		En cours	Terminée	Non réalisée	En préparation
A / A1-a7	Rénovation du réseau d'assainissement dans la partie Nord du Bourg – Saint-Martin-Lestra		X		
A / A1-a8	Création d'un réseau séparatif et travaux de réduction des eaux claires		X		

	parasites dans la partir Sud de l'agglomération – Feurs				
A/ A1-b3	Rénovation – Extension – STEU « Les Prébendes » - Haute-Rivoire			X	
A/ A1-b5	Remplacement STEU « Pédrigone » - Saint-Martin-Lestra	X			
A/ A1-b6	Remplacement STEU « bourg » - Bussières		X		
A/ A1-b10	Aménagement d'une zone de rejet végétalisée en aval de la STEU – Néronde			X	
A/ A4-a1	Réhabilitation des mares destinées à l'abreuvement dans les prairies	X			
A/ A4-b1	Diagnostics individuels d'exploitation	X			
A/ A4-b2	Accompagnement individuel des exploitations agricoles	X			
A/ A4-b3	Accompagnement des exploitants pour une meilleure gestion des effluents de ferme	X			
A/ A4-b4	Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et au changement de pratiques	X			
A/ A4-b5	Accompagnements de projets avec les organismes économiques et les acteurs de filières			X	
A/ A4-b6	Accompagnement collectif aux pratiques alternatives et aux changements de pratiques au travers des GIEE		X		
A/ A4-b7	PAEC Plaine du Forez et Monts du Lyonnais – Mesures AgroEnvironnementales et climatiques		X		
A/ A4-b8	Investissements / Acquisitions de matériels innovants et alternatifs (pollutions diffuses et gestion quantitative)			X	

A / A5-b1	Mettre en place des journées d'animation et de concertation avec les agriculteurs - SMAELT			X	
A / A5-b2	Suivi de la qualité des eaux – Macropolluants et bio-chimie	X			
A / A5-b3	Accompagnement à la conversion en Agriculture Biologique		X		
B / B1-a4	PAEC Nord MDL- Diagnostic et accompagnement à la mesure LINEA 03		X		
B / B1-b1	Lutte contre les espèces envahissantes notamment la renouée du Japon	X			
B / B1-c2	Plantation/densification de ripisylve	X			
B / B1-c4	Diversification des habitats piscicoles et renaturation de cours d'eau	X			
B / B1-c4	Restauration éco-morphologique du Thoron au lieu-dit Thoranche		X		
B / B1-d4	Assistance à la mise en conformité des prises d'eau en rivière			X	
B / B1-d6	Aménagement ou suppression de plan d'eau			X	
B / B1-e3	Etude pour la restauration hydraulique et morphologique de la Vesne entre la confluence avec la Loire et l'amont d'Epercieux-Saint-Paul		X		
B / B1-e5	Evaluation et contrôle des dysfonctionnements du profil en long de la Toranche aval	X			
B / B1-e7	Maîtrise foncière pour la préservation des milieux humide stratégiques et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau			X	
B / B3-a2	Restauration des zones humides			X	



B /B3-a4	Réalisation d'inventaires détaillés ponctuels sur les zones humides		X		
B /B3-c5	Animation autour des matériels économes en eau pour faciliter des achats groupés			X	
B /B3-d1	Mise en place d'une concertation sur le stockage hivernal de l'eau	X			
B /B3-d2	Poursuite des études sur les possibilités de stockage hivernal	X			
C1_a1	Mettre en place des actions de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers			X	
C1_a2	Mettre en place des actions de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs			X	
C1_a3	Edition de supports d'information (journal de la rivière et News Letter)	X			
C1_a4	Edition de supports de sensibilisations aux bonnes pratiques (guide du riverain et plaquette CR)	X			
C1_a5	Production d'outils d'information et de communication	X			
C1_a6	Animations scolaires	X			
C2_a1	Cellule animation du Contrat Territorial (CM, TR, animateur agri, Asst Adm)	X			
C2_a2	Bilan du Contrat territorial	X			
C2_a3	Suivi annuel de la qualité des cours d'eau			X	
C2_a4	Qualité des cours d'eau - Etude bilan fin de contrat	X			

<b>BILAN TECHNIQUE GLOBAL EN QUELQUES CHIFFRES</b>	
Linéaire de réseau mis en séparatif	+ de 3 km
Réhabilitation de STEU	3 stations réhabilitées
Nombre d'EH supplémentaires collectés	180 EH
Nombre d'ANC réhabilités	295
Nombre d'Ha de SAU contractualisés en MAEC	323 Ha
Nombre d'exploitations diagnostiquées	26
Nombre de participants à des journées collectives	353
Nombre de diagnostics ripisylves	17
Linéaire de ripisylve en MAEC	20 km
Nombre de conversions en AB	2
Nombre de plans de désherbages communaux	4
Linéaire de ripisylve restauré	67,87 Km
Linéaire de ripisylve entretenue	10,95 Km
Linéaire de rivière mis en défens	13,51 Km
Linéaire de rivière replanté	3.361 Km
Nombre d'ouvrages rendus franchissables	35
Kilomètres de cours d'eau réouverts	35 km
Nombre d'érosions traitées en génie végétal	11
Linaire de cours d'eau remis en fond de vallon	480 ml
Linaire de faciès d'écoulement restauré	200 ml
Nombre de supports de communication créés	12
Nombre d'exemplaires de communication imprimés et distribués	15500
Nombre d'élèves sensibilisés	461
Nombre d'abonnés Facebook	235

## 2.4.2 BILAN FINANCIER

Les dépenses prévisionnelles, et engagées en fin de contrat sont reportées dans le tableau et sur le graphique suivant :

VOLET	Montant prévisionnel en € TTC	Dépenses engagées en fin de contrat en € TT	Taux de consommation de l'enveloppe prévisionnelle
<b>A- Amélioration de la qualité des eaux superficielles</b>	12 403 266 €	6 475 971,14 €	52%
<b>B- Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques</b>	3 085 205,00 €	926 424,67 €	30%
<b>C- Coordination, Animation, Communication, Suivi</b>	1 188 500,00 €	895 440,00 €	75%
<b>TOTAL</b>	<b>16 676 971€</b>	<b>8 297 835,8149€</b>	<b>49,75%</b>

Environ 50% des montants financiers prévus initialement au Contrat Territorial ont été engagés. Le taux d'engagement financier du volet « C » est très proche du montant prévisionnel. La différence s'explique essentiellement par l'abandon du poste d'animateur agricole.

Le taux d'avancement du volet B est en retrait par rapport aux autres volets. Plusieurs explications peuvent être avancées : le faible taux de réalisation du sous-objectif B3 (7% des dépenses prévisionnelles), l'ambition générale du volet B, le chiffrage des actions par rapport aux prix du marché, le changement de personnel sur le terrain, le délai de démarrage des actions liées à la DIG et les arbitrages financiers (notamment pour l'année 2021) peuvent expliquer le faible taux d'engagement sur ce volet.

Le taux d'engagement du volet A est de 52%. Il est lui aussi impacté par la faible d'engagement du sous-objectifs A4 (17% d'engagé par rapport au prévisionnel), mais également par la conjoncture (remontée de compétence assainissement des communes aux EPCI) qui ont certainement freiné un nombre important de projets.

D'une manière globale, le bilan financier est aussi impacté par la crise sanitaire qui a impacté certains engagements prévus en 2020.

Les subventions prévues et attendues correspondant à des arrêtés ou conventions d'aide pour lesquels les dépenses sont réalisées ou engagées, sont reprises dans le tableau et le graphique suivants.

Attention, il est important de noter qu'hormis l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, aucun autre partenaire financier du Contrat Territorial ne s'est engagé sur un montant d'aide.

Par ailleurs le montant initial d'aide prévu par l'Agence de l'Eau ne concernait pas les actions liées à l'assainissement ni les actions en lien avec la réduction des produits phytosanitaires.

	<b>Subvention prévisionnelle</b>	<b>Subvention attendue</b>	<b>Taux de réalisation attendu</b>
<b>Agence de l'Eau Loire Bretagne</b>	3 024 720 €	1 280 271,13 €	42%
<b>Département de la Loire</b>	Pas d'engagement	309 459,67 €	Sans objet
<b>Département du Rhône</b>	Pas d'engagement	15 242,36 €	Sans objet
<b>Région AURA</b>	Pas d'engagement	15 689 €	Sans objet
<b>Etat / Europe</b>	Pas d'engagement	103 265,60 €	Sans objet
<b>Leader CCMDL</b>	Pas d'engagement	2 450,85 €	Sans objet
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Pas d'engagement	4843 509,74 €	Sans objet

La participation du SMAELT au contrat territorial se décline de la façon suivante :

Maîtrise d'ouvrage des actions du volet B et C et participation aux actions agricoles dans le cadre d'un partenariat avec les chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône.

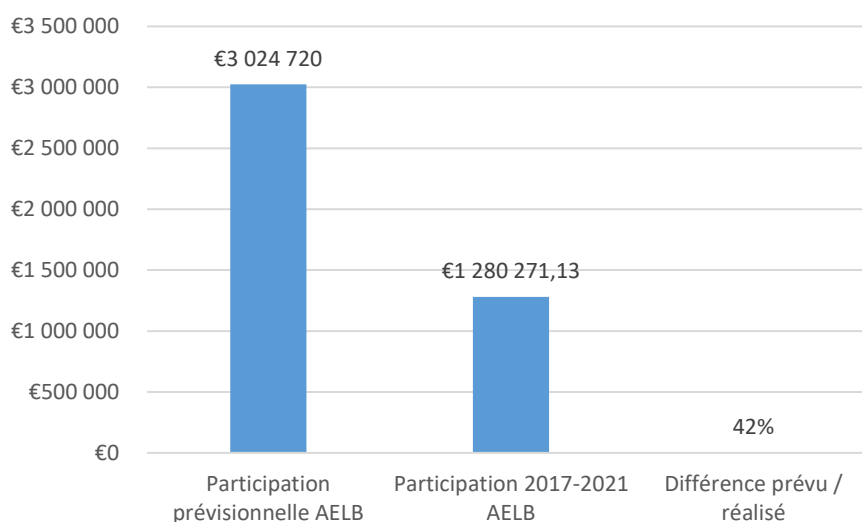
Ainsi sur ses actions en maîtrise d'ouvrage, le reste à charge du SMAELT est de 574 717 € et le reste à charge dans le cadre du partenariat agricole est de 26 883 €.

Comme expliqué aux paragraphes précédents, seule l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'est engagée sur une participation financière de 3 024 720 € au Contrat Territorial Revoute Bernard Loire Toranche dans la délibération 2016-15 du 08 novembre 2016.

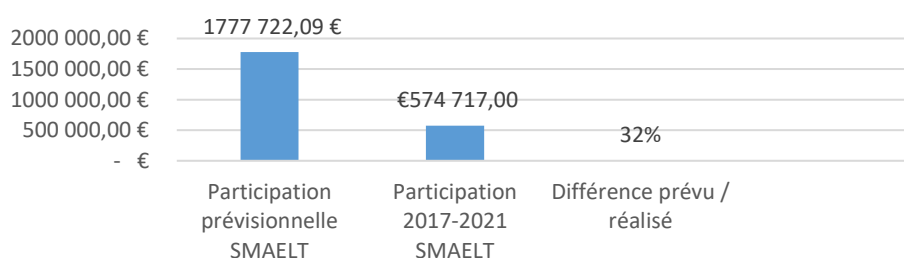
Le SMAELT, structure porteuse avait de son côté estimé un montant d'autofinancement de 1 777 722,09 € pour les actions sous sa maîtrise d'ouvrage.

Au final, l'engagement financier de l'Agence de l'Eau représente 40% du montant initial prévu et celui du SMAELT 32% du montant initial prévu. Ces chiffres correspondent au taux d'engagement des actions (46% de l'initial) et environ 30% pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMAELT qui sont essentiellement celles inscrites aux volets B et C.

### Bilan financier global: Comparaison participation prévisionnelle et réalisée pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

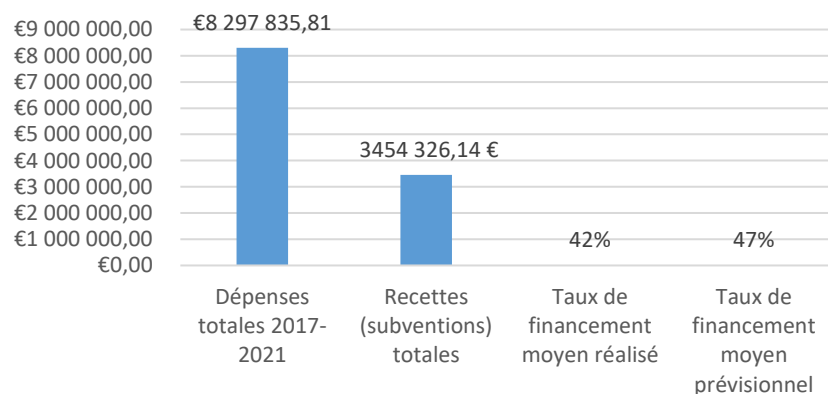


### Contrat Territorial Bernand Revoute Loise Toranche : Comparaison participation prévisionnelle et réalisée pour le SMAELT



Au niveau des recettes, le taux moyen de financement du Contrat Territorial est de 42% ce qui reste très proche des estimations réalisées lors de la construction du Contrat Territorial qui prévoyait un taux d'aide moyen de 47%.

### Bilan financier global : taux de financement global



---

L'analyse financière du Contrat Territorial Bernard Revoute Loise Toranche montre une corrélation entre le taux d'engagement des actions et les participations des partenaires qui varient dans les mêmes proportions.

Cette analyse montre également une réelle adéquation entre le taux moyen d'aides prévisionnelles (47%) et celui réalisé (42%) preuve d'une bonne préparation initiale et d'une bonne mobilisation des aides disponibles tout au long du Contrat.